

703^{ème} Séance
Séance Publique
du lundi 14 décembre 2009

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 18 JUIN 2010 (N° 7.969)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. DESIGNATION DES DELEGATIONS DU CONSEIL NATIONAL AUPRES DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE ET AUPRES DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE (p. 5636).
- II. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2010 (suite) :
 - 1° Dépenses ordinaires :
 - Sect. 3 - Moyens des services (p. 5637).
 - 2° Dépenses extraordinaires :
 - Sect. 7 - Budget d'Equipement et d'Investissements (p. 5682).
 - 3° Dépenses ordinaires (suite) :
 - Sect. 1 - Dépenses de Souveraineté (p. 5704).
 - Sect. 2 - Assemblée et Corps Constitués (p. 5706).
 - Sect. 3 - Moyens des services (suite) (p. 5709).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2009**

—
Séance publique
du lundi 14 décembre 2009
—

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; M. Bernard MARQUET, Vice-Président ; M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Alexandre BORDERO, Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mmes Michèle DITLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Mme Sophie LAVAGNA, M. Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Roland MARQUET, Fabrice NOTARI, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Jean-François ROBILLON, Guillaume ROSE, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Christophe STEINER et Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et les Affaires Economiques et Financières Internationales ; Mme Sophie THEVENOUX, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor.

Assurent le Secrétariat : Mlle Anne EASTWOOD, Chef de Cabinet du Président ; M. Jean-Sébastien FIORUCCI, Chargé de Mission ; Mme Christine SORIANO, Chargé de Mission ; Mme Laurence GUAZZONNE-MILLIASSEAU, Secrétaire en Chef ; Mme Marie-Laure BOVINI, Secrétaire Principale.

—
La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

I.

**DESIGNATION DES DELEGATIONS DU
CONSEIL NATIONAL AUPRES DE
L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU
CONSEIL DE L'EUROPE ET DE
L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA
MEDITERRANEE**

Le premier point de notre ordre de jour appelle le renouvellement des délégations du Conseil National auprès de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et auprès de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée.

Comme vous le savez, traditionnellement, la désignation de nos représentants auprès des différents organismes parlementaires internationaux s'effectue au printemps, en même temps que l'élection de tous nos délégués dans les Commissions mixtes de travail avec le Gouvernement. Cependant, l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée demandent que la composition des délégations leur soit communiquée par année civile. C'est la raison pour laquelle nous sommes amenés à nous prononcer, ce soir, en Séance Publique.

S'agissant de la Délégation auprès de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, nous avons écrit à tous les Collègues et Mme la Secrétaire Générale a reçu les candidatures suivantes :

- M. Jean-Charles GARDETTO, en qualité de Président,
- M. Bernard MARQUET, en qualité de Délégué titulaire,
- Mme Sophie LAVAGNA et M. Christophe STEINER, en qualité de Délégués suppléants.

Cette délégation est pluraliste et elle confirme, dans leur fonction respective, Jean-Charles GARDETTO, Président, et Bernard MARQUET, Délégué titulaire, qui font un travail remarquable depuis l'adhésion de Monaco au Conseil de l'Europe.

Je vous propose, s'il n'y a pas d'autre candidature, qui ne serait pas arrivée et qui se manifesterait sur le siège, de mettre aux voix la délégation telle que je vous l'ai lue.

Je vous propose de mettre la composition de cette Délégation aux voix

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

S'agissant de notre Délégation auprès de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée, où il n'y a pas de nombre limité de délégués, Mme la Secrétaire Générale a enregistré les candidatures suivantes :

- M. Fabrice NOTARI, en qualité de Président,

- M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITLOT, M. Jean-Charles GARDETTO, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Jean-François ROBILLO et Guillaume ROSE, en qualité de membres permanents.

Oui, Monsieur LORENZI, vous souhaitez intervenir ?
Je vous en prie.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais être membre de cette Délégation.

M. le Président.- Nous ajoutons donc M. Pierre LORENZI en qualité de membre permanent de la Délégation.

Je vous propose d'adopter la composition de cette Délégation, en y ajoutant Pierre LORENZI.

Mme le Chef de Cabinet.-

F) DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Chap. 75 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

375.010 - Frais de personnel.....	1.044.600
375.020 - Frais d'études & formation.....	200.000
375.030 - Frais de fonctionnement.....	280.000
	<u>1.524.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Madame la Présidente de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie, Anne POYARD-VATRICAN, je vous en prie.

Je mets aux voix la composition de cette Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

II.

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2010

Nous avons fini vendredi soir avec l'examen des dépenses concernant le Département et les Services des Relations Extérieures inscrites au Budget Primitif 2010.

Comme convenu, nous allons maintenant poursuivre avec les chapitres budgétaires concernant le Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme puisque M. TONELLI est présent parmi nous ce soir mais ne pourra pas participer aux deux dernières séances publiques de mardi et jeudi car il assistera – ainsi d'ailleurs que M. BIANCHERI – au Sommet Mondial de Copenhague sur les changements climatiques.

Je vous propose ainsi de reprendre le document budgétaire et de vous reporter à la page 39, Chapitre 75 - Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir sur l'environnement.

J'ai enregistré, sur le canal local, juste avant cette Séance Publique, une tribune libre en rapport avec

l'environnement et ma première remarque était de souligner que, de même que beaucoup de mes compatriotes, j'aimerais être fière de ce qui se passe en Principauté, en matière d'environnement. Nous étions très en avance il y a environ vingt ans, précurseurs dans beaucoup de domaines et malheureusement, aujourd'hui, nous vivons plutôt sur notre ère. Certes, des actions existent, mais ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas être ambitieux et vouloir aller de l'avant.

Monsieur TONELLI, dans mon intervention de politique générale, je demandais à ce que nous soyons plus ambitieux et je demandais aussi quel était le plan d'action du Gouvernement. Vous me répondiez : « Nous remplirons sans problème Kyoto ». Certes, en termes de chiffres, il est possible que la formule de calcul soit favorable à un petit Etat comme Monaco, avec des spécificités bien particulières. Pour autant, je voudrais que nous soyons beaucoup plus ambitieux. Je parlerai par exemple du Code de l'environnement. Nous avons envoyé, au mois de juillet dernier, une liste de questions sur le Code de l'environnement, d'ordre très général, qui ne demandait pas d'étude technique particulière et nous n'avons toujours pas de réponse de votre part. Pour autant, je sais que les réponses techniques ont été apportées dès le mois de septembre par vos Services techniques. Aussi, j'aimerais que sur la partie « administrative », l'environnement soit aussi une priorité et que nous puissions avancer.

Lors des séances privées, j'avais aussi évoqué d'autres actions, comme la taxe carbone. Si nos amis français la mettent en place, nous aurons la chance de pouvoir profiter d'une taxe supplémentaire. Madame le Conseiller, vous avez eu la gentillesse de chiffrer ce que cela pouvait représenter, et donc, très solennellement, je demande à ce que l'équivalent de ces quelques 2, 3, 4 millions d'euros soit consacré à l'environnement et au développement de l'environnement, et traduits en actions spécifiques en Principauté.

Autre point, la compensation carbone. La Principauté pourrait faire beaucoup mieux. Aujourd'hui, le Palais Princier compense les tonnes de CO₂, ainsi que le Conseil National. Je pense que ce serait bienvenu que le Gouvernement « compense » aussi. La Fondation Albert II a tous les outils nécessaires pour vous aider à calculer et à entrer dans une démarche vertueuse dans ce domaine. De même, la mise en place d'une démarche environnementale, type norme ISO 14001, pourrait tout à fait être mise en place au sein du Gouvernement, notamment dans certains Services tournés vers l'extérieur comme par exemple le

Tourisme, et pourrait donc affirmer une politique orientée vers la sauvegarde de l'environnement.

Pour conclure, je souhaiterais vraiment que l'année 2010 soit consacrée à l'environnement et j'en appelle à une bonne coopération du Conseiller M. TONELLI sur ce chapitre.

M. le Président.- Merci, Madame POYARD-VATRICAN.

Monsieur le Ministre, vous souhaitez intervenir.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne vais répondre qu'à une seule des questions et je vais laisser M. Gilles TONELLI répondre aux autres.

Sur la taxe carbone, les modalités techniques, nous ne les connaissons pas encore, bien entendu, puisque cela dépendra du vote de la loi de finances française. En ce qui concerne, par contre, le principe, tout en respectant bien sûr l'unité budgétaire, il est bien clair que les suppléments de recettes qui viendront de cette taxe seront consacrés à des actions en faveur de l'environnement. Le principe en est acté. Je vous dis oui, mais attendons les modalités techniques.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci. C'est une question de principe.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller TONELLI.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Merci, Monsieur le Président.

Pour répondre à Mme POYARD-VATRICAN, si j'entends bien son discours, c'est de nous faire observer que jusqu'à maintenant, elle était fière de ce qui se passait à Monaco, en matière d'environnement – je reprends ses termes – et que nous étions précurseurs et qu'actuellement, nous vivons sur notre ère et que nous n'avons plus, donc, ce caractère ambitieux qu'il y avait auparavant. Pour décrire cette appréciation, elle prend quatre exemples dont le Code de l'environnement. Certes, oui, il faut le reconnaître, le 30 juillet, le Conseil National nous a envoyé les questions et à ce jour, les réponses n'ont pas été apportées. Effectivement, les Services techniques ont fait des réponses mais dans le fonctionnement, comme il s'agit d'un texte législatif assez complexe, il est de tradition de consulter également le Service juridique et donc

j'ai obtenu qu'avant la fin de l'année, le Service juridique nous transmettra les réponses à ces questions.

La taxe carbone, le Ministre y a répondu. Les compensations carbone, autant que je sache, le Département des Relations Extérieures et, surtout, la Direction de la Coopération pratiquent ce type de démarche, donc elle est déjà introduite au sein du corpus administratif mais on peut essayer de la diffuser un peu plus, effectivement.

La question de l'image avec la norme ISO 14001 est un problème qui me paraît très important. Quant à cette notion d'image que donne la Principauté en matière de développement durable, je le répète ici, nous sommes en train de faire faire une évaluation du développement durable de Monaco par une société spécialisée, reconnue dans ce type de domaine, qui va donc analyser de manière matricielle le domaine des responsabilités environnementales qui sont : le transport et la sécurité, l'énergie et le changement climatique, l'eau et la problématique des fluides, les déchets, le recyclage, la biodiversité. Dans chacun de ces domaines de responsabilité, le bureau d'études va noter la Principauté sur différents critères qui sont : la valeur du leadership – nous verrons ce que nous faisons ou pas – l'organisation de la responsabilité, la transparence des informations – c'est un point important – l'engagement pour l'extérieur, le contrôle indépendant, l'innovation et la vision sur le long terme. A mon avis, nous avons un outil qui est réalisé de manière indépendante pour éviter qu'on puisse considérer que nous nous auto-notons plus favorablement que cela devrait être, par une entité indépendante et bien évidemment, dès que les résultats de cette analyse seront réalisés – je pense que cela devrait être dans les semaines qui viennent, puisque j'ai un pré-rapport d'évaluation qui date du 30 septembre 2009 – nous la communiquerons au Conseil National et nous en ferons la plus grande diffusion auprès des médias dans la mesure où nous sommes sur un système que d'autres Etats ou d'autres cités ont déjà retenu et cela nous permettra de nous classer dans ce que vous évoquez, Madame, c'est-à-dire notre capacité à innover, notre capacité à être ambitieux dans ce domaine de l'environnement, d'un point de vue parfaitement objectif.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Trois Collègues ont demandé la parole. Dans l'ordre où je vous ai vu lever la main : tout d'abord, Monsieur Philippe CLERISSI, puis M. Marc BURINI et ensuite notre Vice-Président, M. Bernard MARQUET.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur TONELLI, vous allez dire que je vous agresse, mais je voudrais vous reparler des problèmes de circulation qui ne sont pas résolus. Certes, il y a eu une légère amélioration. Vous nous dites – à juste titre – qu'il y a entre 100.000 et 250.000 véhicules qui circulent dans Monaco, chaque jour, et qu'il est très difficile de faire mieux à l'heure actuelle.

Je pense toutefois que certains arrêts de bus sont mal positionnés et vous ne pouvez pas me dire le contraire. Cela fait des années que je demande, par exemple, devant le Centre commercial de Fontvieille, que l'arrêt de bus soit complètement modifié. Il s'agit en effet de rogner en partie sur la bande centrale, de prendre un peu de gazon, de manière à ce que le bus puisse se garer correctement et éviter qu'il y ait chaque jour une queue d'une dizaine de voitures à chaque fois qu'il s'arrête à cet endroit. C'est une question de bon sens.

Le deuxième arrêt de bus que vous venez de modifier, c'est celui qui est en-dessous de la Place des Moneghetti. Il y avait là une encoche pour que le bus puisse s'y garer, vous avez supprimé l'encoche pour permettre aux handicapés de monter dans le bus, mais vous avez ajouté des plots au milieu de la route, ce qui fait que maintenant, le bus s'arrête au milieu, ce qui a pour conséquence immédiate la formation d'une queue.

Avez-vous une explication claire ? C'est absolument invraisemblable !

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne pense pas que M. CLERISSI m'en veuille personnellement, je suis même persuadé du contraire, d'ailleurs, je n'ai pas d'inquiétude de ce côté-là.

Les réponses aux questions : « Qu'est-ce que le Gouvernement fait ? Pourquoi est-ce qu'il fait cela ? », la volonté marquée du Gouvernement – je ne crois pas que Mme POYARD-VATRICAN nous le reprochera, parce qu'il y a là aussi une question d'équilibre – est de favoriser les transports en commun, de favoriser le fait que les gens prennent les autobus, de favoriser que les handicapés puissent plus facilement prendre les autobus.

A la deuxième question technique que vous posez : « Pourquoi est-ce que la bande centrale, à Fontvieille, n'est pas réduite, afin que les voitures passent mieux et que les autobus restent sur le côté ? », je vous répondrais très gentiment que si je faisais cela, premièrement, Mme POYARD-VATRICAN m'en voudrait parce que je réduirais les espaces verts de Monaco...

(Rires).

et deuxièmement, si je faisais cela, très vite, comme souvent à Monaco, des gens se gareraient à la place... à moins que vous fassiez la police, Monsieur CLERISSI, je vous y invite ! Mais je vous assure que quand les arrêts de bus sont trop marqués, les gens s'en servent comme stationnement...

M. Philippe CLERISSI.- Il s'agit de 50 centimètres ! C'est une voiture hyper étroite à ce moment-là...

M. Gilles TONELLI, *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- On ne s'est pas compris. Si je fais des arrêts de bus qui sont confortables, totalement écartés de la circulation des véhicules – et je peux vous trouver trente exemples en Principauté – bien évidemment, ça devient un endroit qui est utilisé comme stationnement par les automobilistes, soi-disant « stationnement minute » et ensuite, les gens ne s'en vont plus.

M. Philippe CLERISSI.- A Fontvieille, ce n'est pas le cas, il manque 50 centimètres et je vais vous dire pourquoi le bus ne se gare pas correctement. Lorsqu'il se gare vraiment au plus près de cette encoche, s'il y a un camion derrière qui veut passer, il lui casse le rétroviseur. J'ai questionné les chauffeurs qui me répondent qu'ils préfèrent se mettre au milieu de manière à ce que plus personne ne puisse passer.

M. le Président.- Je vous propose, puisque M. CLERISSI connaît parfaitement ce problème pour y être confronté tous les jours pour des raisons professionnelles, que vous vous y retrouviez tous les deux, Monsieur le Conseiller, pour regarder sur place, et que vous trouviez ensemble la bonne solution. Je ne voudrais pas que nous passions trop de temps sur deux arrêts de bus – même si le sujet est important pour les personnes concernées – par rapport au Budget de l'Etat. Rencontrez-vous et trouvez la meilleure solution.

M. Philippe CLERISSI.- Ce sont deux exemples qui montrent que les professionnels, les usagers qui en sont les victimes ne sont pas vraiment écoutés. Vous prenez des décisions unilatérales. Ce n'est pas uniquement le problème des arrêts de bus, mais beaucoup d'autres problèmes pourraient être résolus grâce à la concertation.

M. le Président.- Vous voulez bien, Monsieur le Conseiller, jeter un coup d'œil avec M. CLERISSI pour trouver la meilleure solution ?

Nous continuons le tour de parole parce que vous êtes nombreux à avoir encore ajouté votre demande à celles déjà enregistrées.

Monsieur BURINI, je vous en prie.

M. Marc BURINI.- Juste une précision, Monsieur le Ministre, à propos de la taxe carbone. Est-ce que vous l'affecterez à l'environnement à Monaco ou à l'extérieur de Monaco ?

M. le Ministre d'Etat.- Pour les actions de la Principauté en matière d'environnement. C'est essentiellement à Monaco.

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Nous venons de voir un exemple presque caricatural de ce qui a amené les gens qui vivent à Monaco, qui y travaillent, à faire le Livre Blanc parce que ce processus de décision, on l'a décrit. Il faudrait voir les choses de manière globale. Il ne faut pas découvrir, lorsque nous parlons d'environnement, que les handicapés doivent pouvoir circuler en ville. Il faudrait prendre de la hauteur. On voit bien certaines résistances aux changements, comme partout ailleurs.

Pour en revenir à l'environnement et au cadre de vie, qui est cher à Mme POYARD-VATRICAN en tant que Présidente, mais qui est cher aussi à tous les résidents de Monaco, sur ces histoires de circulation, il va falloir, dans les années à venir, prendre des mesures drastiques. C'est bien que Monaco puisse absorber 100.000 véhicules par jour, mais il y a saturation. M. le Ministre nous a bien dit, dans la réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, que les dernières années avaient été exceptionnelles

au niveau de l'économie pour Monaco mais que le « prix à payer » était qu'il y avait 1.500 salariés de plus par an. La réflexion n'est pas simple pour le Gouvernement. Nous entendons parler de parkings-relais depuis plus de 20 ans. Je pense qu'il faut vraiment s'atteler à ce problème.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Vice-Président.

Je donne à présent la parole à Monsieur CELLARIO, puis ensuite à M. GARDETTO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, lorsque le Gouvernement a des contrats avec des entreprises, avant de les choisir, il leurs demande de se mettre aux normes, norme de qualité ISO 9001, norme environnementale 14001. Vous n'êtes pas sans savoir que lorsqu'une entreprise obtempère, cela lui coûte de l'argent. Or, est-ce que le Gouvernement tient compte, lors d'appels d'offres, de cette situation ? Je n'en ai pas l'impression.

J'ai appris que le privé, par exemple, lorsqu'il fait appel à des entreprises, tient compte du fait que les entreprises possèdent ces normes, parce que ce sont des normes de qualité, de rigueur, et je n'ai pas l'impression que le Gouvernement soit dans cet état d'esprit. Je vous le demande : est-ce que vous incitez les entreprises à les acquérir, tout simplement pour dire que les entreprises de Monaco sont remarquables parce qu'elles en disposent ? Ou alors êtes-vous partisan de dire que du moment que ces entreprises les ont acquises, elles ont fait des efforts financiers adéquats et que cela donne un plus et en particulier dans les appels d'offres ?

M. le Président.- Monsieur TONELLI, je vous en prie.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- C'est une question très générale que pose M. CELLARIO. Ce que je peux répondre, c'est qu'en matière de travaux publics, lorsque nous faisons appel à des entreprises extérieures à Monaco, que nous connaissons mal, nous leur imposons, effectivement, d'avoir une certification. Pour ce qui concerne les entreprises locales, qui sont à Monaco, je sais qu'il y a des aides qui sont allouées par le Département des Finances pour faciliter le passage à ces normes. Oui, il y a une volonté gouvernementale qui se manifeste par une aide

financière pour pratiquer ce parcours vers l'adoption de la norme. Effectivement, dans nos appels d'offres, lorsqu'on consulte une entreprise monégasque, que nous connaissons par ailleurs, nous avons une expérience en matière de travaux avec une connaissance de ces entreprises et donc nous pouvons apprécier, plus ou moins, selon l'appréciation qui en est faite, le travail qui est fait par les entreprises monégasques.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Excusez-moi, mais vous ne répondez pas à la question. Pour les entreprises extérieures, vous le demandez, pour les entreprises locales, on reste dans le doute. Je pense qu'il faut une certaine cohérence : lorsqu'une entreprise investit pour obtenir ces normes-là, il faut qu'elle ait un plus dans d'autres domaines, sinon, vous allez décourager lesdits entrepreneurs. Je ne comprends pas bien votre manière de faire. Le Gouvernement doit de nouveau engager une réflexion.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Monsieur CELLARIO, j'ai dû mal m'exprimer. Ce que je veux dire, c'est que pour des entreprises extérieures à la Principauté, que l'Etat ne connaît pas, avec lesquelles il n'a jamais travaillé, il demande effectivement à ces entreprises des certifications de normes pour apprécier leur niveau de qualité. Pour les entreprises qui sont à Monaco, on connaît ces entreprises, on sait comment elles travaillent, donc on connaît déjà leur niveau de qualité.

Cela étant, quel avantage imaginez-vous pour une entreprise de catégorie A qui serait avec une norme 9001 par rapport à une entreprise de catégorie A qui ne l'aurait pas ?

M. Claude CELLARIO.- L'avantage, je ne le sais pas, mais je dis qu'il faut avoir un discours cohérent. Aujourd'hui, le Gouvernement n'incite pas les entreprises à obtenir ces normes.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- On incite financièrement puisque le Gouvernement aide les entreprises à le faire, donc il a une politique très claire dans ce domaine-là.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Tout le monde a raison dans cette affaire. Il faut avoir des périodes transitoires dans ces cas-là, sinon nous éliminerions les entreprises monégasques indûment. Je pense que rien n'interdirait – il faut y réfléchir – de dire : « dans cinq ans, on exigera que » et, à ce moment-là, pour inciter encore plus, aider financièrement les entreprises à toutes se mettre en conformité avec ces normes. Il faut un délai, il faut donner le temps à tout un chacun de se mettre aux normes et, notamment, aux entreprises monégasques.

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président, Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Je voulais remercier le Ministre d'Etat. Je pense que votre réflexion va dans le bon sens parce qu'il ne faut pas oublier que les efforts que font ces entreprises quant aux normes, la société y trouve aussi son compte : par exemple, pouvoir imprimer recto verso, utiliser moins de papier, pour l'environnement, ça a un impact important.

Dans quelques années, il pourrait être envisagé, en effet, soit que le Gouvernement ne souhaite travailler qu'avec des entreprises certifiées – pourquoi pas, ça peut être un choix politique de la Principauté – soit accepter que certaines entreprises décident de ne pas se mettre à niveau tout en continuant à travailler ; alors, pour l'application du *vade-mecum* pour les moins-disants, les entreprises ayant fait des efforts financiers pour se mettre aux normes obtiendraient un petit bonus, pourquoi pas...

M. le Président.- A présent, nous écoutons Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Dans le domaine de l'environnement, j'aimerais que l'on s'intéresse – ça ne vous surprendra pas, puisque j'en ai déjà parlé à d'autres occasions – aux pollutions par ondes électromagnétiques ; je vise en particulier un rapport qui est paru « le rapport Bio-Initiative », produit par des scientifiques, qui relève un certain nombre d'effets négatifs des ondes électromagnétiques sur la santé humaine. Les ondes électromagnétiques,

ce ne sont pas seulement les téléphones portables, ce sont les relais, le wifi, ce sont toutes les autres sources de rayonnement électromagnétique. En France, des Collègues parlementaires se sont intéressés au sujet – d'ailleurs, nous avons un article de Monaco-Matin, du 12 octobre 2009, où l'un de nos Collègues du Sénat français s'est penché sur la question et dit « quand j'ai auditionné les scientifiques, tous m'ont dit qu'il n'y avait en effet pas de preuve que le portable conduit à un cancer, mais tous ont aussi jugé le recul insuffisant ». Il en conclut donc qu'il faut appliquer le principe de précaution, ce qui débouche en France, notamment sur une interdiction des portables dans les écoles. Alors, il est bien évident que l'on se place dans un domaine qui est peu exploré à ce jour mais qui mérite toute notre attention, notamment en ce qui concerne les portables. Là, on parlera sans doute des seuils, en ce qui concerne aussi bien les antennes que les portables puisque nous nous basons actuellement sur des normes européennes alors que bon nombre de pays, voire de villes – je pense à Paris en particulier – font référence à des taux beaucoup plus bas que ceux prévus par la norme européenne, notamment à Paris où l'on parle de 2 volts par mètre. Il n'y a pas, à Monaco, aujourd'hui, de prise en compte de la problématique des ondes électromagnétiques dans son ensemble. Je souhaite appeler l'attention du Gouvernement sur cette problématique. Je souhaiterais que l'on s'en préoccupe, je souhaiterais que l'on applique le principe de précaution. Par exemple, que l'on n'installe pas d'antenne sur les immeubles d'habitation, les écoles et les hôpitaux et que l'on s'assure effectivement qu'il n'y ait pas de portables dans les écoles en attendant de savoir où on va dans ces domaines qui sont assez peu explorés à ce stade.

D'une manière générale, je n'ai pas noté – et là, je rejoins les Collègues qui se sont exprimés avant moi – beaucoup d'évolutions que ce soit au niveau du Code de l'environnement, en ce qui concerne le problème de la circulation – M. CLERISSI le faisait remarquer – et je rajouterai personnellement, en ce qui concerne le bruit en ville.

Donc, Monsieur le Président, je ne voterai pas cet article.

M. le Président.- Nous écoutons le Conseiller Gilles TONELLI pour la réponse sur les ondes électromagnétiques.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Quand M. GARDETTO dit qu'il n'y a pas de prise en

compte de la problématique des ondes électromagnétiques, je m'inscris en faux contre cela et il le sait bien d'ailleurs. Nous avons reçu dernièrement Monaco Telecom qui a fait état de la campagne annuelle réalisée, depuis plusieurs années maintenant, par un organisme indépendant, bien évidemment, qui procède à une mesure de manière très précise des émissions des antennes qui existent en Principauté et donc les taux de radiation sont relevés. Il y a environ une soixantaine de points de mesure en Principauté et, d'une année sur l'autre, l'ensemble des résultats sont évalués.

Je voudrais dire aussi que la Principauté va très prochainement décider de normes qui seront prises en matière d'émission d'antennes ; ces normes seront largement inférieures à celles qui sont prévues au niveau européen et ces normes seront parmi les plus drastiques et les plus sévères qu'on puisse trouver au niveau européen, aujourd'hui, qui sont les pays les plus avancés dans ce domaine-là.

Par ailleurs, il faut savoir que lorsqu'on parle, par exemple, de 2 volts par mètre à Paris, le mode de calcul de cette ville n'est pas le même que celui qui est pris en compte dans les instances européennes ou même françaises en général, qui est à 28 volts par mètre. Il y a aussi ces questions qu'il faut voir de près, c'est-à-dire quel est le mode de calcul ? Quel est le mode de calcul selon qu'on prend une pointe maximale ou selon qu'on prend une moyenne sur la journée ? Cela étant, en Principauté de Monaco, il faut savoir que 95 % des points qui sont mesurés présentent des champs qui sont inférieurs à 4 volts par mètre et lorsque je parle de champs, je parle non seulement du champ dû au réseau mobile, mais de l'ensemble des réseaux électriques existants, donc y compris la FM, les ondes longues, etc... on a quatre échantillons qui sont au-dessus de 4 volts par mètre. Bien évidemment, notre volonté et la démarche qui est retenue auprès de l'opérateur sont de faire en sorte de faire baisser ces quatre points pour revenir à des niveaux admissibles.

Pour ce qui concerne la partie scolaire et la partie hospitalière, nous prenons des mesures très spécifiques sur les établissements scolaires et leur proximité et nous nous rendons compte que les taux qui sont mesurés à ces endroits sont largement inférieurs à ce que je viens d'indiquer ici.

En conclusion, il est fait des mesures annuellement pour vérifier l'évolution de ces émissions par les antennes et de manière générale par tous les réseaux électriques magnétiques en Principauté. Monaco va, j'ose espérer à la fin du premier trimestre 2010, par

Arrêté Ministériel, définir des normes précises qui seront celles que nous imposerons de respecter en Principauté et qui seront, encore une fois, largement inférieures à celles que nous pouvons rencontrer dans des pays voisins.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je voudrais répondre à M. le Conseiller.

Je ne dis pas que rien n'est fait, je dis qu'il n'y a pas d'approche d'ensemble de la problématique des ondes électromagnétiques. Il y a une approche partielle qui consiste à s'intéresser vaguement aux émissions des antennes relais. Vous nous dites que les mesures sont faites par un organisme indépendant. Non ! Parce que l'organisme en question est payé par l'opérateur. Il y a un conflit d'intérêts, on ne peut pas être juge et partie. En plus de cela, je n'ai pas vu de dispositions sur les ondes électromagnétiques dans le Code de l'environnement. J'aimerais bien que la pollution par ondes électromagnétiques soit intégrée au Code de l'environnement. Peut-être le Gouvernement pourrait-il apporter des modifications à cet égard ? Ce que je souhaite c'est que, d'une part, on établisse des textes qui aillent au-delà des normes européennes puisqu'on s'aperçoit déjà que de nombreux pays et villes vont au-delà. Je souhaite, d'autre part, qu'on s'intéresse aux travaux faits dans ce domaine-là au plan international ; je citais tout à l'heure le rapport « Bio-Initiative » qui est assez conséquent et qui met en lumière des points troublants. Enfin, je souhaite qu'on applique, bien sûr, le principe de précaution, ce qui, pour le moment, ne semble pas être le cas. Je souhaiterais qu'on se mobilise davantage sur ce sujet.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Nous n'allons pas prolonger cette discussion. Nous ne nous intéressons pas « légèrement » aux antennes-relais, puisqu'encore une fois, Monsieur GARDETTO, on fait 60 mesures chaque année sur la Principauté. Je vous mets au défi de trouver une autre cité qui fasse, sur 2 km², 60 mesures de relevés.

Deuxièmement, le raisonnement selon lequel on ne peut pas faire confiance à un rapport d'un organisme indépendant parce qu'il est payé par l'opérateur me paraît un peu contestable. C'est une appréciation. C'est

une notion qui s'appelle la déontologie qui fait que, quelle que soit la personne qui paie, si je suis un organisme vraiment indépendant, je vais donner un rapport qui sera indépendant.

En matière de textes, j'ai dû mal m'exprimer, mais j'ai dit que l'Etat allait prendre des Arrêtés Ministériels à ce sujet. Bien évidemment, dans le Code de l'environnement, il y a – contrairement à ce que vous pensez – des volets qui concernent ce point-là et qui nécessiteront des textes d'application, une fois que le Code sur l'environnement, qui est un code très général, sera étudié. On aura des Ordonnances Souveraines d'application qui seront déclinées également en Arrêtés Ministériels d'application. Encore une fois, je conteste vivement le fait qu'on s'intéresse « légèrement » aux antennes-relais.

Pour ce qui concerne l'intérêt que la Principauté doit porter aux études existantes, vous l'avez dit, Monsieur GARDETTO, il n'y a pas une étude aujourd'hui qui conclut à un danger quelconque de ce genre d'émissions. Cela étant, cela ne nous empêche pas – je l'ai dit – de regarder de près ce qui se passe, mais il est certain que pour ce qui concerne les appareils, et là pour ce qui concerne les gens qui utilisent leur téléphone portable, c'est un problème dont chacun est maître et la Principauté en ce domaine a très peu de moyens d'agir puisque nous ne sommes pas constructeurs de téléphones portables en Principauté. Ce qu'on pourrait regretter.

M. le Président.- Un dernier mot, Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, pour conclure, Monsieur le Président.

Nous ne partageons pas tout à fait la même vision des choses, mais au-delà des antennes-relais, il y a aussi le wifi et d'autres sources d'émissions. Quand je dis une prise en compte globale, je considère que la prise en compte dépasse le simple cadre des antennes-relais. C'est une situation plus complexe.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Je l'ai dit au début, j'ai bien dit que 93 % des mesures en-dessous de 4 volts par mètre, c'est l'ensemble des réseaux électromagnétiques existants en Principauté. Si l'on ne regarde que les antennes de téléphones, on est à un peu moins que cela.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Bon, en tous les cas, je ne suis pas convaincu sur l'histoire des mesures indépendantes parce qu'il y a manifestement un conflit d'intérêts. A suivre, Monsieur le Président...

M. le Président.- Chaque point de vue a pu être exprimé et c'est une bonne chose.

Nous écoutons à présent Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Monsieur le Conseiller, je voulais vous poser une question sur une mesure qui a récemment été prise en matière de circulation concernant l'accès au Rocher en venant de la Rue Grimaldi.

Je voulais savoir quels étaient vos premiers résultats ? Etes-vous satisfait de la mesure qui a été prise qui consiste à bloquer la voie de gauche ? En fonction de vos réponses, je vous donnerai mes sentiments et les remontées que j'ai eues sur ce sujet, y compris de la part des membres de la Sûreté Publique qui sont sur le terrain.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Je vais sans doute vous décevoir, mais la mesure a été prise le 8 décembre, au matin et nous sommes aujourd'hui le 14 décembre. Ça fait donc six jours. Je suis désolé, mais c'est un peu court pour tirer des conclusions et apprécier l'impact réel. Il faut, à mon avis, une bonne quinzaine de jours pour que les gens se rendent compte de la mesure et la respectent normalement. Il faut ensuite laisser quelques temps pour qu'on puisse apprécier les conséquences de cette mesure. Aujourd'hui, nous n'avons pas tiré de conclusion de cette expérience qui n'a que six jours.

M. le Président.- Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Je comprends bien votre réponse et je vous remercie de votre franchise. Les premières remontées que l'on a, c'est que les membres de la Sûreté Publique qui sont sur place sont très étonnés. Sur le plan esthétique, les trois barrières... sans commentaires ! il est étonnant que vous n'ayez pas mis en place une signalétique un peu plus précise. Il se forme des embouteillages au niveau de la deuxième partie de la rue Grimaldi parce que les automobilistes ne savent plus très bien où ils doivent aller. Pour aller sur le Rocher, c'était à peu près la

seule chose qui fonctionnait bien, on partait à gauche sur le Port ou vers le Parking des Pêcheurs pour les étrangers, il n'y avait pas de blocage. Peut-être avez-vous un plan beaucoup plus global ? Je pense que vous avez des idées en tête.

M. le Président.- J'avais quelques questions à vous poser, Monsieur le Conseiller, sur la circulation et sur les nuisances sonores, ce point en faisait partie, je me permets donc d'intervenir. Je voudrais comprendre la motivation. Quel est l'objectif de ce blocage ? Qu'est-ce qu'on recherche en bloquant cet accès à Monaco-Ville, en obligeant les véhicules à se déporter sur la droite et manifestement en entraînant quelques retards dans la Rue Grimaldi, comme nous avons pu le constater ? Quel est l'objectif de cette mesure ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- L'objectif de cette mesure, c'est le constat que le fait d'avoir une voie dédiée à gauche aux gens qui vont sur le Rocher et à ceux qui descendent sur l'avenue du Port avait pour conséquence de créer une queue qui remontait jusqu'au milieu de la Rue Grimaldi de manière régulière, parce qu'il y avait des gens qui voulaient monter sur le Rocher, qui étaient bloqués. Donc, il suffisait qu'il y ait deux voitures qui soient en stockage pour qu'on ne puisse plus tourner à gauche et aller vers Fontvieille. C'était l'idée qui avait été, à l'origine, prévue pour ce carrefour. L'idée est : exploitons à fond les trois voies de circulation que nous avons à notre disposition. Donc dédions la voie de circulation de gauche aux gens qui vont sur l'avenue du Port, comme cela on aura un débit beaucoup plus régulier ; utilisons la voie centrale pour aller sur le Rocher et pour continuer vers Nice et la voie de droite, pour aller vers le Jardin Exotique. Ce qu'il faut dire aussi, encore une fois, c'est expérimental, ce qui peut expliquer le manque d'esthétisme – que je reconnais bien volontiers – de l'aménagement, mais il faut se donner le temps, au-delà de six jours d'expérimentation, pour savoir si c'est vraiment valable ou pas.

Je n'ai pas d'idée derrière la tête, comme le pense M. NOUVION, à chaque fois, mais ce que je sais, c'est qu'à partir du début de l'année prochaine, on va donner aux usagers un autre mode d'accès à Fontvieille. Ceux qui viennent de l'Est, seront obligés de sortir de la Dorsale, sur la Rue Grimaldi, emprunter ce cheminement et descendre vers l'avenue du Port ; ou bien ils pourront continuer sur la Dorsale et traverser simplement au niveau du carrefour du Canton. Donc, on aura une charge de ce carrefour-là qui sera nettement

moins importante que ce qu'elle est aujourd'hui et dans cette perspective, ce n'est pas une idée de ma part, c'est une application des principes et des simulations qu'on peut faire en matière de circulation qui nous conduisent à penser – mais on peut se tromper – que ce mode de répartition des voies sera plus performant en termes de débit que ce qu'il est aujourd'hui.

M. le Président.- Quelques mots de Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- A titre anecdotique, en science populaire : « Le mieux est l'ennemi du bien ». Là, nous avons un système qui fonctionnait bien, tout le monde était habitué et il faut le changer. Je ne comprends pas.

M. le Président.- Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Sur la circulation. Je voudrais confirmer ce qu'a dit M. CLERISSI tout à l'heure. Il est vrai que lorsqu'on a des arrêts de bus où le bus s'arrête en plein milieu de la route, ça pose quelques problèmes. Notamment au niveau de l'échangeur du Pont Sainte Dévote ; vu les embouteillages qui se créent, quand vous arrivez au niveau du rond-point, vous priez Sainte-Dévote pour qu'il n'y ait pas un automobiliste qui arrive trop vite, parce que sinon, vous risquez de le prendre dans l'arrière-train, sans malice aucune ! Il faudrait peut-être faire quelque chose à ce niveau-là.

La deuxième chose, ce sont les nouveaux piquets qui poussent un peu partout, notamment au boulevard de Suisse. Il y a une séparation de voies qui a été faite par des piquets et pour les deux-roues c'est assez dangereux parce qu'il suffit qu'il y en ait un qui glisse et que la personne aille taper sur le piquet. J'ai perdu il y a quelques années un ami comme cela. Il y a donc un risque. Il faudrait réfléchir, soit à ce que ces piquets aient un socle mobile ou soient dans une autre matière que du fer.

En ce qui concerne le bruit, Monsieur le Ministre, je suis désolé, mais je reviens sur le bruit des chantiers. L'autre jour, je me promenais sur le parcours Vita et à cet endroit, on a l'impression de se trouver à Beyrouth en 1975. Vous avez le staccato permanent des différents chantiers de la Principauté, c'est infernal. Entre les opérations privées, les opérations publiques,

il y a beaucoup de bruit. Et pourtant, il y a des textes qui ont été édictés ; je suis allé sur le site « Légimonaco » pour recenser : Arrêtés Ministériels, Arrêtés Municipaux et textes de loi sur le bruit et on s'aperçoit que les textes sont là et maintes fois, ils ne sont pas appliqués. Il suffit de prendre l'Arrêté Ministériel... je vais le retrouver...

M. le Président.- Pendant que vous cherchez, on va aller au bout du sujet. Des Collègues veulent encore s'exprimer sur le problème de la montée à Monaco-Ville, ensuite on écouterait le Ministre d'Etat et après, si vous voulez bien, on parlera du bruit, mais terminez, Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Voilà. C'est l'Arrêté Ministériel n° 75.53 du 14 février 1975 réglementant les périodes d'exécution de travaux immobiliers et l'approvisionnement de chantiers. L'article premier énonce, je cite :

- « Les travaux de démolition d'immeubles sont interdits durant les périodes ci-après (...) », il y a toute une liste de dates, certaines ne sont pas respectées !

- Article 4 : « Les travaux de terrassement sont interdits durant les périodes ci-après : du 1^{er} au 3 janvier, du jeudi saint au mardi de Pâques, du 1^{er} au 31 août ». Je peux vous dire que du 1^{er} au 31 août, ce n'est pas respecté non plus !

- « Les chantiers de construction au stade de gros œuvre ne devront comporter aucun travail bruyant ou salissant pendant les périodes visées à l'article précédent ». Ce n'est pas respecté !

- « Les mouvements de camions destinés à l'enlèvement des déblais de démolition ou de terrassement et à l'approvisionnement en matériel de chantier ou de construction sont interdits tous les jours de 8 heures à 9 heures. » Ce n'est pas respecté !

Alors, ce que je ne comprends pas, c'est que vous avez émis, lors des débats du Budget Rectificatif, des souhaits concernant les chantiers publics. A l'époque, je vous avais demandé, d'une part, que ces règles s'appliquent également pour les chantiers privés et, d'autre part, le Gouvernement a dit qu'il souhaitait également s'engager contre le bruit, la pollution sonore et on s'aperçoit qu'à chaque fois, les textes ne sont pas respectés parce qu'il y a des dérogations qui sont fournies par le Gouvernement.

M. le Président.- Si vous voulez bien, on finit le problème du changement actuel pour la montée à Monaco-Ville. Ont demandé la parole Monsieur CELLARIO puis Mme DITLOT. Ensuite, nous écouterons le Ministre d'Etat.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Le Gouvernement a donc fait une étude, il y a quelques temps, et a barré, sur la voie de gauche, l'accès à Monaco-Ville. Je suis d'accord avec lui. En effet, lorsque vous prenez la rue Grimaldi, le couloir de l'autobus est à droite, quand vous arrivez au rond-point Auréglià, suivi du virage sur la gauche, le bus se trouve au milieu. Or, pour monter à Monaco-Ville, le bus prenait la voie de gauche avec tous les inconvénients que cela entraîne.

Les automobilistes désireux de monter à Monaco-Ville, sur la voie de gauche, s'ils tardent ou s'ils s'arrêtent, bloquent complètement la circulation. Par conséquent, le fait de disposer un nouvel aménagement avec un rond-point est une idée intéressante. Laissons le temps au Gouvernement d'étudier ce concept et de voir s'il est véritablement fiable.

M. le Président.- Madame DITLOT.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je reviendrai également sur ce point. C'est en effet une idée intéressante à tester, Monsieur le Conseiller. Je souhaiterais ajouter qu'il serait regrettable que cette expérience vous amène à supprimer les quelques places de stationnement, à des heures très précises de la journée, que vous permettez le long de la partie haute de la rue Grimaldi parce que je pense que ce serait très préjudiciable aux commerces du quartier. Je ne sais pas si cela est dans vos intentions.

M. le Président.- Sur ce point de la montée à Monaco-Ville, je dirais, en tant que simple usager, que pour le moins, ce n'est pas évident. Il serait intéressant que vous ayez un bilan statistique, mais cela ne semble pas évident, parce qu'à droite, il y a un feu tricolore qui bloque, alors qu'à gauche, il y a un feu clignotant qui permet de monter. Je passe tous les jours par cette voie pour monter au Conseil National. J'ai l'impression que, pour le moment, cela crée plutôt plus d'embouteillages que cela en résout. Mais je veux bien me tromper. Parfois, il y a des

changements qui sont lumineux ; lorsqu'ils sont mis en place, on dit : « Evidemment, c'est ce qu'il fallait faire ! ». Je vous dis ce soir, comme M. NOUVION et d'autres Collègues vous l'ont dit, cela ne me saute pas aux yeux et je demande que vous nous teniez au courant, s'il vous plaît, en janvier, lorsque vous aurez des statistiques. Car après tout, vous pouvez vous tromper.

Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, à l'appui de ce que vous dites, il y a également un effort de signalisation à mettre en place, parce que ce qui se passe, c'est que l'automobiliste qui arrive en haut de la rue Grimaldi est pris au piège, il se retrouve face à la barrière. Peut-être que si des panneaux indiquaient une spécialisation des voies un peu plus tôt dans la rue Grimaldi, on éviterait la surprise du conducteur qui s'attend à pouvoir, comme d'habitude, passer par la voie de gauche avec le feu orange clignotant. C'est un point à ajouter à cette problématique.

M. le Président.- C'est certain. Si cette mesure était définitivement adoptée après essai, il faudrait bien évidemment une signalisation appropriée.

Monsieur le Ministre, sur ce point.

M. le Ministre d'Etat.- Sur ce point, les avis, d'ailleurs quelquefois divergents qui se sont exprimés, montrent que l'affaire n'est pas simple et que c'est difficile d'en débattre longuement en Séance Publique. On n'arrivera pas à définir des aménagements de circulation autour de la table en Séance Publique. Ceci dit, vous avez raison de l'évoquer, parce que ça pose problème, mais Gilles TONELLI a volé mon idée, en disant que le caractère complètement inesthétique des barrières montre bien le caractère expérimental et provisoire de ce dispositif.

Monsieur GARDETTO, je vais vous donner raison, il y a un problème de signalisation ; il faut proposer une signalisation pour les usagers mais également et surtout pour les étrangers et les touristes qui, arrivés dans ce secteur, sont définitivement perdus. C'est dangereux parce que lorsqu'ils sont dans la mauvaise file, ils sont obligés au dernier moment d'en changer.

Effectivement, il y a un problème de signalisation, je vous l'accorde, qu'il faut régler en même temps.

M. le Président.- Merci de nous tenir au courant, Monsieur le Conseiller, compte tenu que cela a fait débat, en janvier, avec quelques statistiques.

Sur le sujet du bruit, Madame POYARD-VATRICAN, Mme BOCCONE-PAGES puis M. CELLARIO.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Sans jeu de mots j'aimerais bien que le bruit que l'on fait soit entendu, parce que l'année dernière, exactement dans le même cadre du Budget Primitif, nous nous étions déjà « émus » – et le mot est faible – du bruit en Principauté, bruit qui est absolument insupportable. Votre prédécesseur nous avait indiqué qu'il allait y avoir très rapidement une réunion, puis une réglementation. Nous sommes un an plus tard exactement et qu'est-ce qu'on nous promet ? Qu'il va y avoir une réunion et une réglementation ! Donc, comprenez que j'ai un peu de mal à vous croire ! Je voudrais m'assurer que vous n'attendiez pas que le Code soit voté pour sortir la réglementation. En réalité ce que je souhaiterais, que ce soit sur le bruit ou sur d'autres sujets, c'est que nous nous projetions dans l'avenir et que nous essayions d'anticiper les problèmes.

Ne me dites pas qu'il faut attendre les résultats de l'enquête sur la qualité de vie en Principauté pour prendre des actions concernant le bruit ! On n'a pas besoin d'experts extérieurs pour constater tous les dépassements et toutes les infractions à la réglementation quand elle existe et la nécessité d'en mettre une autre en place plus en phase avec les réalités de 2010. Maintenant, si vous n'êtes pas à même de faire une réglementation, si c'est si compliqué, nous allons faire une proposition de loi sur le sujet ! Pour autant il me semble tout de même que c'est du ressort du Gouvernement d'agir dans ce domaine. Faites-le donc !

M. le Président.- Concernant le bruit également, Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, dans la lignée de Mme POYARD-VATRICAN, je voudrais des réponses plus simples, plus directes sur le type de vérification qui a été mené, sur le nombre de chantiers sur lesquels il a été constaté des nuisances sonores, mais aussi le prix de l'infraction. En effet, la réprimande ne sera utile et efficace que si le prix payé est à la mesure de l'infraction constatée.

M. le Président.- Encore une intervention sur le bruit de Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- On a parlé de bruit, en particulier, lors d'une séance privée. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que quelques jours après cette séance privée, sur le chantier de l'îlot Rainier III, j'ai vu « fleurir » sur « sucre » – dans le jargon des spécialistes, la casemate où les ouvriers vont pour se changer – des micros. Je me suis dit : « Ils vont enregistrer le bruit afin de prendre des mesures. » Manque de chance, Monsieur le Ministre, quelques jours après, les sucres ont été enlevés parce que le chantier s'est agrandi et il n'y a plus de micros. Je considère qu'en ce qui concerne le bruit, le Gouvernement a mal traité ce problème. Les riverains de l'îlot Rainier III ont reçu une lettre du Service des Travaux Publics leur demandant de venir, la semaine dernière, à une réunion. C'est très bien, on a demandé de l'information. Le drame, c'est que cette réunion vient un peu tard.

Pour ce qui est du Lycée Technique, on arrive pratiquement à la fin du trou et donc le bruit de la construction ne sera pas du même type que celui des marteaux-piqueurs.

Vous avez dit : « On prendra des mesures pour qu'à l'avenir... », mais actuellement, j'ai l'impression que rien n'a changé. Il faut trouver des solutions, il faut prendre des mesures, il faut demander aux entrepreneurs de travailler différemment, mais tout cela, il faut le faire maintenant.

Je rappelle que les deux chantiers : l'îlot Rainier III et le Lycée Technique, il y a encore pour deux ans et demi de travaux, si ce n'est trois, et les riverains sont exténués.

M. le Président.- Sur la lutte contre les nuisances sonores, je vous rappelle que nous en avons beaucoup parlé au Budget Rectificatif, que nous avons beaucoup travaillé là-dessus, mais les Monégasques et les résidents ne le savent pas encore, en séance privée, pour préparer ce Budget Primitif, que le Ministre d'Etat, dans sa déclaration de politique générale, a fait quelques annonces, mais c'est vrai que dans une déclaration de politique générale, ça passe inaperçu, donc c'est important, pour l'information des Monégasques et des résidents, que vous repreniez ce soir un certain nombre d'engagements et que vous apportiez des informations que nous, nous pouvons avoir eues en séance privée, mais pas les habitants de la Principauté. Je souhaiterais donc, Monsieur le

Ministre, que vous réaffirmiez solennellement, ce soir, les mesures que vous comptez prendre rapidement pour améliorer ce qui devient quelque chose de difficilement, vous le savez, supportable. Vous êtes vous-même un résident et vous le savez bien pour le subir parfois vous-même.

Nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, j'ai évoqué cette question dans la réponse que j'ai faite l'autre soir au rapport du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, M. BORDERO, et j'y reviendrai parce que, comme vous le dites, dans la déclaration générale qui porte sur tout le Budget, quelques points peuvent passer inaperçus.

Je voudrais tout d'abord vous dire, Monsieur CELLARIO, que le Gouvernement est fortement déterminé. Il ne néglige pas ce problème de bruit, il le prend très à cœur et je peux vous dire que ce n'est pas un moindre sujet.

Il y a deux choses. Premièrement : la réglementation. Il faut moderniser notre réglementation, mais elle existe déjà. Monsieur STEINER a raison de souligner qu'il y a déjà des textes en la matière qui réglementent le bruit, mais c'est vrai qu'il faut les moderniser et qu'il n'y a pas besoin d'attendre le Code de l'environnement. Ça peut être un texte spécifique sur les nuisances sonores qui peut être préparé. Je suis tout à fait d'accord.

Deuxièmement, j'ai dit aussi que l'essentiel – on l'a dit déjà dans nos séances privées – était, dès maintenant, Monsieur CELLARIO, de faire appliquer la réglementation. Aujourd'hui, la réglementation, vous l'avez rappelé, elle est ce qu'elle est, nous la moderniserons, mais dès maintenant, on peut faire appliquer déjà celle qui existe.

Vous demandez quelles sont les sanctions, mais ce ne sont pas des mesures nulles, je vous ai indiqué l'autre fois, et je l'indique en Séance Publique : ce qui est prévu maintenant, pour ce qui est des travaux publics – je distingue bien entendu les chantiers publics des chantiers privés – figurent dans le cahier des charges, des clauses qui fixent des pénalités pour non respect des règles sur le bruit. Ces pénalités, que nous n'avons pas l'intention d'oublier au moment des liquidations, vont jusqu'à 10 % du prix du marché, ce qui, je vous le signale, est tout de même plus que significatif et d'ailleurs, il y a une entreprise qui perd déjà 10 % sur son marché pour cette raison-là. Ce ne

sont pas que des mots. Peut-être que toutes les entreprises ne le savent pas encore, mais celle qui a perdu 10 %, elle va s'en souvenir quelques temps et les autres vont peut-être le savoir. C'est la vertu de l'exemple.

En ce qui concerne les chantiers privés, je le répète, la principale des sanctions – outre celle que vous pourriez, dans le cadre d'un texte nouveau, prévoir au niveau légal – c'est la possibilité, pour des raisons d'ordre public, que garde le Ministre d'Etat, d'interrompre un chantier, dès lors qu'il ne respecte pas les règles d'environnement nécessaires, notamment en matière de nuisances sonores. Je n'hésiterai pas à la faire. C'est une sanction d'une gravité extrême puisque évidemment, il peut s'en suivre des pertes considérables pour l'entreprise. Je l'ai dit aux chefs d'entreprise, je le répéterai. Le Gouvernement a une très grande détermination pour la lutte contre ces nuisances sonores qui font, dans le cadre de la qualité de vie, sans doute partie des points les plus négatifs de la Principauté.

Je tenais à vous le dire et j'ai bien entendu la préoccupation unanime des Conseillers Nationaux sur ce sujet important.

M. le Président.- Il y a un autre volet, avant de donner la parole à M. STEINER : c'est l'évolution de la réglementation.

Nous avons aussi constaté, au Budget Rectificatif, qu'effectivement, il y a des Arrêtés Ministériels ou des Arrêtés Municipaux qui sont très anciens et sans doute qu'il faut actualiser pour s'adapter aux évolutions des matériels et des instruments de chantier, Monsieur le Conseiller.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Quant à la réglementation, pour répondre à ce qui a été dit jusque-là, effectivement, il y a des textes qui existent que M. STEINER a relevés. Il faut savoir quand même que quand les travaux de démolition et de terrassement ont lieu pendant les périodes qui sont interdites, c'est par dérogation au règlement. Ce n'est pas quelque chose qui est fait de manière arbitraire par l'entrepreneur. Lorsque c'est fait, c'est parce qu'il a l'autorisation de le faire. On peut jouer là-dessus et réduire ou pas les dérogations éventuelles que l'on donne selon le chantier.

Pour ce qui concerne les chantiers publics, c'est le fait, contrairement à ce que pense M. CELLARIO, pour le chantier de l'îlot Rainier III, il y a bien des capteurs

sonores sur les immeubles d'en face, donc qui permettent de mesurer le bruit, comme on le fait sur le chantier de la Visitation, qui est situé en face du Ministère d'Etat.

Pour répondre à Mme BOCCONE-PAGES, le montant de la sanction est effectivement assez limité, mais il est répétitif et il est surtout automatique. C'est-à-dire que ce n'est pas quelqu'un qui vient sur les chantiers épisodiquement et qui, de manière aléatoire, a relevé ce dépassement, ce sont des systèmes qui enregistrent constamment le bruit et qui, à chaque fois que ce bruit est dépassé, vont faire payer l'amende correspondante à l'entrepreneur, ce qui va être cumulatif et aura un effet, au bout d'un an, assez délicat.

Pour ce qui concerne l'immédiat et l'amélioration qui peut être apportée, hormis le respect des textes existants que le Ministre d'Etat a répété et auquel nous nous attacherons de manière précise, tout ce qui concerne aussi la circulation des véhicules de chantier, en ville, entre 8 heures et 9 heures du matin, la démarche qui est pratiquée aujourd'hui, c'est que le 17 décembre prochain, c'est-à-dire jeudi, en Comité Consultatif pour la Construction, vont être présentées des Ordonnances Souveraines qui vont imposer, entre autres, aux chantiers privés de déposer, dans le cadre des instructions de permis de construire, un dossier spécifique concernant l'environnement et, plus particulièrement, la question des nuisances de chantiers. C'est à partir de cet élément, où des engagements seront pris par les promoteurs sur ces opérations privées, que nous pourrions envisager une notion similaire à celle que nous pratiquons sur les chantiers publics, qui est le fait d'avoir des règles appliquées, des seuils définis et donc de constater des écarts par rapport à une norme qui a été admise et, par conséquent, nous pourrions sanctionner.

Aujourd'hui, c'est vrai que nous avons des normes générales, notamment dans l'Ordonnance du 29 décembre 1970, qui fixe des limites maximales d'intensité du bruit selon les engins, mais qui ne sont pas tellement applicables parce que ce texte est très général. Il vaut mieux avoir quelque chose qui soit propre à chaque opération et à chaque chantier. Donc, c'est vers cela que nous nous dirigeons, très rapidement, puisqu'une fois que ces textes auront été vus par le Comité Consultatif pour la Construction, s'ils sont validés, ils seront aussi présentés en Conseil de Gouvernement et nous pouvons espérer que dans le courant du premier trimestre 2010, ces nouvelles dispositions seront intégrées dans le Règlement Général de Voirie, donc applicables pour l'ensemble des chantiers privés de la Principauté. Cela ne nous

empêche pas, parallèlement, bien évidemment, de faire avancer le dossier du Code de l'environnement, avec les conséquences qu'il aura, des applications que nous prendrons à ce sujet, mais dans un premier temps, la première mesure sera celle-là, c'est-à-dire de modifier le Règlement Général de Voirie, pour imposer le dépôt d'un dossier spécifique environnemental, dans lequel figureront ces questions de suivi de chantier et de tenue de chantier.

M. le Président.- Je redonne la parole à notre Collègue Christophe STEINER qui avait soulevé ce problème.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Conseiller, pour vos explications, mais c'est tout à fait ce que je disais. Je n'attaquais pas les chantiers, en disant qu'ils ne respectent pas la réglementation. Ce que je constate, c'est que le Gouvernement, bien qu'il dise vouloir lutter contre les bruits générés par les chantiers, n'arrête pas de donner des dérogations. Là, j'en ai encore une dans les mains, qui était affichée dans un ascenseur et dans laquelle il est dit – je lis : « Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, suite à l'obtention des autorisations administratives, nous vous informons que le chantier sera en activité le lundi 2 novembre ».

Or, le lundi 2 novembre était un jour férié. Ça a été la même chose le 8 décembre. Ce qui fait qu'en réalité, on a des textes réglementaires, on a des textes législatifs qui ne sont pas appliqués. Pourquoi ? Parce que les autorisations que vous donnez ne sont plus une exception, mais deviennent la règle ! Excusez-moi, mais il y a une certaine hypocrisie dans le discours tenu par le Gouvernement. Ça c'est le premier point.

Le deuxième point. Monsieur le Ministre, vous parlez de mettre des sanctions sur les chantiers publics. Je suis d'accord pour mettre des sanctions pour tous ceux qui ne respectent pas la règle, les chantiers publics et les chantiers privés....

M. le Président.- Monsieur le Ministre, vous voulez dire un mot sur les chantiers privés ?

M. le Ministre d'Etat.- Vous avez parlé des chantiers publics, c'est vrai qu'on ne peut pas faire payer des pénalités aux chantiers privés, mais aux chantiers publics, c'est ce que j'ai indiqué. Quant aux chantiers privés, j'ai dit, outre des textes qui permettraient des

sanctions de nature judiciaire plus élevée, que je n'hésiterais pas à aller jusqu'à l'interruption pour des raisons d'ordre public d'un chantier privé. Je le dis et je souhaite que toutes nos entreprises le sachent.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Monsieur le Ministre, si vous permettez, il y a une chose qu'il faut rajouter : pour ne serait-ce qu'un chantier privé de la Principauté, nous avons imposé aux promoteurs, aux constructeurs, de limiter l'usage du brise-roche thermique à deux fois 2 heures par jour parce qu'on avait des nuisances qui étaient totalement insupportables pour le voisinage. Donc, dès à présent, on prend des mesures et là, c'est une mesure objective qui a été prise, de réduction du temps d'usage de certains outils pour justement amoindrir les bruits du chantier. Quitte à eux de faire en sorte de pouvoir continuer le chantier dans les mêmes dispositions.

Je ne crois pas, Monsieur STEINER, que l'on puisse considérer que les dérogations soient automatiques et régulières. Ce n'est pas vrai. On pourra prendre la liste de tous les chantiers et voir les dérogations qu'ils auront eues et nous essaierons de nous en tenir à des choses objectives et mesurables. Je vous assure qu'il n'y a pas de dérogations de manière aussi régulière que ce que vous semblez le dire.

M. le Président.- Sur ce sujet très important, parler et prendre des engagements, c'est bien. C'est d'ailleurs l'étape nécessaire pour agir. Mais agir, c'est mieux. C'est un sujet où la population se fait son opinion par elle-même parce qu'elle y est confrontée, très régulièrement. Donc, nous demandons, dans les prochaines semaines et les prochains mois, à avoir des résultats. Si ce n'était que des paroles ou des engagements qui n'aient pas d'efficacité, c'est bien un sujet où le Gouvernement n'échappera pas à la critique de l'opinion publique qui se rendra compte par elle-même, si les choses changent ou ne changent pas.

Voilà, nous, au Conseil National, nous avons fait ce que nous devons faire. Grâce à nous, le Gouvernement est conscient du problème, il l'a redit longuement ce soir, il est en train de prendre les mesures nécessaires, mais Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller, ce qu'attendent les Monégasques et les résidents de la Principauté, c'est que vous appliquiez ces mesures. Donc, rendez-vous le plus tôt possible, dès les prochaines semaines j'espère.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je souhaiterais ajouter que nous allons aussi développer le système des capteurs.

Monsieur CELLARIO, le capteur est au bruit ce que le radar est à la vitesse. C'est automatique !

M. le Président.- Nous arrivons à un autre sujet sur la qualité de vie, très important aussi. Nous avons vu dans le rapport Monaco 2029 qu'une des conclusions majeures, c'est que l'attractivité de Monaco dépend aussi de la qualité de vie en Principauté de Monaco.

Sur cet important sujet, Monsieur NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais parler d'un autre chantier public, ce soir. Mon Collègue STEINER a fait tout à l'heure une allusion à Beyrouth, que dire des rues de Monaco-Ville ? C'est pire que Beyrouth. J'ai noté tout à l'heure que les barrières sont là à titre expérimental à Monaco. Cela fait déjà deux saisons que des barrières sont dans les rues de Monaco-Ville. L'année dernière, on a ouvert complètement toutes les rues, elles ont été vidées, des ponts en bois ont été faits, sur lesquelles on peut glisser à cause du revêtement en bois mouillé, les fameuses barrières qui restent plus ou moins ouvertes le soir, qui sont mal signalées.

Cette année, de nouveau, on a rouvert aux mêmes endroits, pour mettre deux canalisations de plus par rapport à celles qui avaient été implantées l'an dernier. Toutes les chaussées ont été complètement rouvertes. Par exemple, ce week-end, la rue Basse est restée avec simplement un peu de grave, qui est une sorte de gravier collant. Les gens marchent dessus, ils ne savent pas où ils vont. Excusez-moi, c'est vraiment n'importe quoi ! Il y avait en plus toutes les bouches des canalisations qui dépassaient d'environ 15 centimètres, elles ne sont pas signalées, le soir, elles sont des obstacles dangereux. Je ne sais pas s'il y a eu des blessés ce week-end.

J'espère que nous ne verrons plus cela, parce que c'est une très mauvaise image, surtout dans un endroit aussi touristique qu'est Monaco-Ville, d'avoir un « no man's land » mal géré, les barrières sont ouvertes, elles sont repoussées, déplacées, avec des trous béants. Tout cela est géré depuis des mois et des mois, sans que l'on comprenne tellement pourquoi ni comment.

M. le Président.- Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Je souscris totalement aux propos de M. NOTARI. L'année dernière, j'ai posé la même question à votre prédécesseur, M. CALCAGNO.

Le problème, c'est que non seulement, c'est dangereux, mais c'est absolument honteux ! Je ne sais qui est responsable de ces chantiers, mais c'est honteux. Les commerçants n'en peuvent plus, cela fait la deuxième saison. Je ne comprends pas, bloquez trois mois, avec la main d'œuvre qu'il faut, mais terminez tout. Parce que cela fait la deuxième saison, et je crois qu'ils en ont encore pour une troisième saison, si j'ai bien compris. Cela est mal géré, c'est dangereux, les commerçants perdent énormément de leur chiffre d'affaires, je sais que ce n'est pas simple. Vous allez me répondre qu'il y a les trois réseaux : l'eau, l'électricité, le gaz. Votre réponse sera très courtoise, mais il y a des gens qui sont en train de perdre 30 à 40 % de leur chiffre d'affaires pendant l'hiver. Certains sont au bord de fermer.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Je ne peux pas laisser dire cela. Ils sont aidés...

Pour ces opérations du Rocher, je comprends que les riverains soient gênés ou soient choqués, mais quand on parle des commerçants, là, je m'élève en faux contre ce que dit M. NOUVION. Pourquoi ? Parce que je tiens, personnellement, tous les six mois, une réunion avec l'ensemble des commerçants du Rocher et j'ai eu une réunion le 2 décembre dernier, lors de laquelle tous les commerçants ont pu s'exprimer. Nous avons convenu avec eux des modalités de travail que nous allons faire pour le premier semestre 2010, nous les reverrons au mois de mai. C'est vraiment avec eux que nous le faisons. On se met d'accord avec eux. Je vous assure que l'ensemble des commerçants a reconnu que la méthode de travail qui se déroulait actuellement était bien plus satisfaisante que ce qu'elle pouvait se dérouler au début de l'opération, parce que des mesures ont été prises et déjà ont été largement améliorées. Je vous invite à aller voir les commerçants. Je vous donnerai le procès-verbal de cette réunion avec l'ensemble des commerçants qui étaient présents ou représentés à cette réunion. Je ne peux pas comprendre que vous parliez au nom des commerçants que j'ai personnellement vus il y a six jours.

Encore une fois, les riverains, nous ne les voyons pas, on se limite à rencontrer les commerçants, mais ce que nous faisons, c'est en bonne intelligence. Nous

ne faisons pas d'omelette sans casser des œufs et bien évidemment, nous créons des nuisances. La base de ces nuisances, c'est un point simple : c'est le fait que sur le Rocher était, depuis toujours, un réseau de gaz totalement obsolète qui faisait courir aux riverains un risque considérable. Il fallait prendre le taureau par les cornes. Il y en a pour trois ans de travaux. Ils ont débuté il y a deux ans, ils sont poursuivis cette année et ils seront finis l'année prochaine. Contrairement à ce que pense M. NOTARI, on ne fait pas, on ne refait pas. On fait les travaux de réseaux une fois, on remblaie de façon provisoire, ensuite on remblaie définitivement, et on fait le revêtement nouveau, c'est le cas de la rue la plus au Sud du Rocher qui est maintenant totalement libérée. Au fur et à mesure, on avance les réfections de tranchées de manière à donner le résultat définitif le plus rapidement possible. Ce n'est pas parfait mais encore une fois, c'est fait en coordination avec l'ensemble des commerçants. Et j'irai même jusqu'à dire que les commerçants qui ne seraient pas satisfaits de ce qui se passe ont le numéro du portable de la personne qui s'occupe du chantier ; ils peuvent l'appeler n'importe quand pour qu'il intervienne si nécessaire. Et je vous assure que les commerçants apprécient cette démarche et ont reconnu une amélioration des modalités par rapport à ce qui a été fait au début.

M. le Président.- Monsieur NOTARI qui a, sur le sujet, une légitimité certaine pour s'exprimer.

M. Fabrice NOTARI.- Je sais que vous avez pris contact avec tous les commerçants et qu'en terme de planning, vous avez organisé les choses. Ce qui m'inquiète plutôt, c'est le problème de la sécurité. C'est la tenue même du chantier. Il y a des personnes âgées qui doivent accéder à leur immeuble, elles ont une petite passerelle, sans protection sur le côté, un trou béant à côté. C'est sur ce point précisément que j'insiste.

Vous nous dites qu'effectivement, ils doivent remblayer. Ce sont des problèmes de planning, on comprend que l'été, les tranchées ne devaient pas rester ouvertes, vous vous êtes mis d'accord avec les commerçants. Mais, pourquoi ne pas mettre, par petites tranches, les tuyaux et ensuite, ne pas être obligés de rouvrir au même endroit ? Ce n'est pas compréhensible.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-

On ne rouvre pas au même endroit, on fait un revêtement ensuite...

M. Fabrice NOTARI.- Pas du tout ! La rue Basse a été complètement rouverte !

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Ah si ! Je peux vous montrer les plannings. Soyons objectifs et faisons les choses de manière régulière. Allons sur place...

M. le Président.- Si vous permettez, comme tout à l'heure pour l'arrêt de bus, je vous propose, Monsieur NOTARI, que vous fassiez une visite sur le terrain avec M. le Conseiller.

Vous êtes d'accord, Monsieur le Conseiller ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Absolument.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller est d'accord. Monsieur NOTARI, vous irez sur le terrain ensemble et vous constaterez ce qu'il s'y passe vraiment.

Madame DITTLLOT.

Mme Michèle DITTLLOT.- Je voudrais intervenir sur les nuisances, Monsieur le Président, plusieurs sortes de nuisances causées par les multiples chantiers de la Principauté viennent d'être évoquées, mais à un degré moindre, je voudrais savoir si on peut admettre que la vue de trous béants de chantiers ne constituent pas une nuisance. Vous allez comprendre où je veux en venir. Figurez-vous qu'il peut y avoir souvent des palissades qui masquent justement ces laideurs momentanées, mais cela n'est pas toujours le cas. Ainsi, depuis peu, la façade Ouest de l'hôtel Hermitage est drapée par un gigantesque écran blanc qui n'est pas spécialement bien intégré dans le paysage, loin s'en faut. Aussi, je suggérerais au Gouvernement, puisque je pense que le chantier va durer encore de longs mois et puisqu'il est actionnaire majoritaire de la Société des Bains de Mer, de persuader celle-ci d'utiliser justement cet écran pour y projeter en boucle, par exemple, un diaporama sur l'historique de Monaco, des photos qui mettraient en valeur notre Principauté

mieux que ne le fait cet écran blanc horrible qui masque la façade. J'ai vu cela en particulier au Québec, l'année dernière, et je vous assure que ça peut être du meilleur effet.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- C'est un chantier privé, mais sur lequel on peut dire quand même quelque chose. Je vous écoute avec attention. Nous allons regarder ce point, voir si nous ne pouvons pas arranger les choses. Je suis complètement d'accord avec vous. De chez moi, je ne vois que cela : ce grand écran blanc. Et vous avez raison de dire qu'on peut faire des choses beaucoup plus jolies. Je vous l'accorde.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Ministre.

Je vous disais que j'ai vu cela au Québec en 2008. C'est facile, je pense, à réaliser. En tout cas, merci de votre ouverture d'esprit.

M. le Président.- Le moment du débat budgétaire, c'est le moment du débat sur la politique générale du pays entre le Gouvernement Princier et le Conseil National. C'est le moment où on soumet à notre vote l'ensemble des crédits qui sont nécessaires pour mettre en œuvre les politiques publiques, mais c'est aussi le moment privilégié pour informer les Monégasques et les résidents, puisque ces débats sont couverts par la presse, notamment, et sur le site du Conseil National, par internet. Monsieur le Ministre, je suis heureux que nous ayons beaucoup parlé, pour l'information des Monégasques et des résidents, des problèmes de bruit. Il y a un autre sujet où il n'y a pas un jour sans que nous ne recevions des courriers, des appels, des questionnements. Même si ce sujet aussi, bien sûr, nous l'avons abordé au Budget Rectificatif et dans les séances préparatoires du Budget Primitif, je voudrais vous poser un certain nombre de questions pour que vous puissiez informer les Monégasques et les résidents qui nous écoutent ou qui liront les comptes rendus de la presse présente ou le Journal officiel.

Il s'agit de l'autre sujet majeur, pour la qualité de vie, avec la lutte contre les nuisances sonores, je veux parler du trafic automobile, de la circulation. Vous nous avez dit une ou deux choses, dans votre déclaration de politique générale, mais qui ont été noyées dans un flot d'informations.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'amélioration des transports en commun, cela fait plusieurs années que le Conseil National demande une mesure simple, qui n'a pas encore pu être appliquée, vous vous êtes engagé à le faire, j'aimerais que vous le disiez à nouveau très clairement, avec des délais précis, c'est l'amélioration de la fréquence des bus à travers la possibilité d'acheter des tickets de manière automatique, sans bloquer le chauffeur. Il y a un certain nombre d'appareils à installer. Nous les attendons depuis trop longtemps. Vous l'avez d'ailleurs reconnu très honnêtement et très objectivement, Monsieur le Conseiller pour l'Équipement, dans votre déclaration de l'autre soir. Rappelez-nous, s'il vous plaît : quand ? Combien ? Et où nous pourrions disposer de ces distributeurs de tickets.

J'aimerais m'arrêter sur la circulation automobile plus particulièrement. Il y a des mesures à court et moyen termes et d'autres, à long terme, qui ont été programmées pour améliorer la circulation. Il est bon qu'on les rappelle en les regroupant dans une Séance Publique budgétaire. Je veux parler du problème de la saturation de la rue Grimaldi, par rapport à la dorsale. Donc, dans les tout prochains jours – merci de nous rappeler la date précise – on pourra sortir jusque sur la Place du Canton par la Dorsale, mais surtout l'année prochaine – ce serait bien de nous redonner la date – on pourra enfin aller jusqu'à Fontvieille et cela, incontestablement, va améliorer la saturation de la rue Grimaldi et du Rond-point Aurégli.

Ensuite, le désenclavement de Fontvieille. Ça fait je crois 20 ans au moins qu'on parle d'une deuxième sortie de Fontvieille par Cap d'Ail, plutôt que uniquement par la sortie aujourd'hui par les tunnels. La Z.A.C. Saint Antoine est en cours, donc quand, très concrètement, pourra-t-on bénéficier d'une route qui permettra de désenclaver le trafic de Fontvieille ? C'est un point noir, incontestablement, notamment à la sortie des bureaux. Donc, si on peut diviser par deux le flux de circulation, une moitié sortant sur Cap d'Ail, ce sera extrêmement positif.

On vote, avec ce Budget, le plan triennal d'équipement. Il y a pour la première fois des crédits pour la création du tunnel descendant qui va permettre d'éviter la saturation, le matin, notamment du boulevard du Jardin Exotique. Merci aussi de nous donner des précisions sur la date de livraison possible de ce tunnel descendant.

Il y a enfin un sujet important qui concerne les parkings de dissuasion. Nous le disons tous depuis des années. Le Gouvernement est d'accord avec nous. A un certain moment, avec 100.000 voitures par jour

dans Monaco, on ne peut pas en mettre davantage. C'est comme un fluide, qui rentre dans un tuyau, quand le tuyau est plein, on n'y arrive plus. Donc, à un moment, il faut qu'on arrête le flux entrant. Vous avez lancé les travaux d'un parking de dissuasion sur les délaissés S.N.C.F. par l'entrée de Cap d'Ail. Merci de nous faire un point sur son avancée et sa livraison.

Si on veut être efficace, il faudra arrêter le trafic sur les trois entrées majeures du pays, donc ça en est une – l'entrée par la Basse Corniche à Cap d'Ail – mais il y a de l'autre côté, à l'Est, Roquebrune Cap-Martin. Donc, où en est-on ? Comment va-t-on faire pour ce parking de dissuasion ?

Enfin, il y a un sujet sur lequel nous n'avons malheureusement pas encore de garanties pour le long terme, c'est le Jardin Exotique parce que là aussi, c'est un flux important d'entrées de véhicules. Je vous rappelle que le but serait un jour de pouvoir arrêter le flot de véhicules extérieurs et de relier ces parkings de dissuasion par des bus, entre les parkings et le centre ville, de manière à ne pas bloquer pour autant l'accès à Monaco.

Autant de questions que l'on nous pose régulièrement. S'il y avait un « top 5 » des sujets auxquels les Elus sont confrontés régulièrement par les habitants de Monaco, la circulation en ferait partie.

Merci, Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller, d'apporter des précisions sur tous ces points.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais bien sûr donner la parole à M. Gilles TONELLI pour qu'il fasse un exposé sur ce qui est prévu et les dates auxquelles seront livrés les grands travaux qui ont été engagés – vous le savez bien, vous, au Conseil National, car ils représentent des crédits extrêmement importants – pour l'amélioration de la circulation.

Pour le transport en commun, M. TONELLI va vous donner la date d'arrivée des machines de vente automatique de billets. Il y a déjà, depuis plusieurs années, une politique très volontariste qui a été engagée, là aussi d'ailleurs avec la participation budgétaire et donc le vote du Conseil National, et il faut noter d'ores et déjà qu'il y a une amélioration importante à la fois des fréquences et de la tarification.

Ceci étant dit, je souhaiterais que M. TONELLI vous donne une réponse un peu plus longue sur ces problèmes de circulation. Ils sont difficiles. D'ailleurs, les enquêtes d'opinion que nous avons faites démontrent que le seul sujet où il y a une majorité d'avis négatifs – dans le cadre de la qualité de vie – c'est celui de la circulation. Là, il y a de grands

projets en cours qui devront améliorer les choses et je vous propose que M. TONELLI vous fasse un exposé.

M. le Président.- Si vous permettez, Monsieur le Ministre, avant d'écouter votre spécialiste de ces questions au sein du Gouvernement, le Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme, je vais donner la parole à deux Collègues qui souhaitent intervenir sur ces questions de circulation, comme cela M. le Conseiller fera une réponse globale. Il y a la Présidente de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie, puis M. CLERISSI, qui ont souhaité prendre la parole.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je voulais parler des transports en commun et effectivement du principe de la billettique. Le concept d'achat de billets à quai a fait l'objet de nombreuses discussions en séance privée et nous pensons que c'est un moyen d'améliorer le trafic. Pour autant, notre position n'est pas non plus de demander un distributeur de tickets à tous les arrêts, évidemment. Nous avons toujours prôné le pragmatisme et le réalisme. Il s'agit de mettre, aux endroits cruciaux, des appareils distributeurs de tickets, comme à la Gare, à l'Office du Tourisme, sur le Quai... Toute personne qui vit à Monaco comprend très bien qu'il y a quelques points névralgiques et d'autres qui le sont moins. Ceci explique d'autant plus notre étonnement en constatant que ce n'est toujours pas fait.

Je voulais apporter cette précision sur ce point précis, important. Nous avons pu constater les améliorations au niveau des fréquences de bus et le dynamisme de la C.A.M. et nous voulons souligner leur travail. Il est important de continuer d'aller de l'avant.

M. le Président.- A présent, Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Deux choses : les transports en commun, mais aussi les camionnettes des livreurs, les camions d'entreprise, de chantiers. Il ne faut pas les oublier. Il faut absolument les consulter car ils ont peut-être aussi un semblant de solution et quelques éléments de réponse.

En deuxième lieu, je voulais vous parler du transport en commun en site propre. Vous nous avez dit qu'il fallait que les travaux, notamment sur l'îlot Rainier III, soient menés à terme pour le mettre en service. Mais n'y aurait-il pas une possibilité, puisque la loi déclarant d'utilité publique la démolition de cet immeuble,

faisant angle, qui empêche justement la circulation du transport en commun en site propre, a été votée ? L'immeuble n'est toujours pas démoli ; le jour où il sera démoli, ne pourrait-on pas élaborer une sorte de test pour faire passer le transport en commun en site propre depuis l'entrée de la nouvelle Gare – avec un système électrique ou un carburant dit « propre » – puis en débrayable jusqu'aux tennis, à l'entrée Est de Monaco ? Est-ce que cela serait réalisable avant que les travaux sur l'îlot Rainier III ne soient terminés ?

M. le Président.- Une dernière intervention, avant d'écouter le Conseiller. Le Vice-Président Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Concernant la qualité de vie, plus particulièrement les transports, votre prédécesseur nous avait parlé d'un projet de relier Monaco à la région voisine pour qu'il y ait le bus à 1 € pour circuler dans la région. Je souhaiterais savoir où en est le projet. Au niveau des pendulaires, ce serait une bonne solution.

Aussi, avait été évoquée l'idée du transport par voie de mer à certaines périodes de l'année. Où en est la réflexion du Gouvernement ?

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur TONELLI.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Merci, Monsieur le Président.

Pour la question des distributeurs de billets, le Ministre d'Etat l'a dit dans sa réponse, ce n'est pas une mauvaise volonté de la part du Gouvernement que de ne pas mettre en place les distributeurs de billets, mais c'est le fait que le concessionnaire du service de transport public a lancé deux très grosses opérations en 2009 qui sont, d'une part, la nouvelle billettique et, d'autre part, le nouveau système d'exploitation et d'aide à l'information des gens. Ces deux systèmes sont aujourd'hui en train d'être perfectionnés – puisqu'ils ont été lancés cette année – et il était difficile de demander à la fois au concédant de mener à bien ces deux opérations et en plus, une autre opération qui est celle de mettre des distributeurs sur la voie publique, même en se limitant aux endroits stratégiques.

Pour répondre à la question : « Quand ces distributeurs seront-ils mis en place ? », je peux

répondre qu'ils seront mis en place à l'automne prochain, c'est-à-dire avant le vote du Budget Rectificatif 2010.

Cela étant, si l'objectif de ces distributeurs à l'extérieur des bus est de faire en sorte de faciliter la montée dans les bus, le fait qu'à partir du 1^{er} janvier, toutes les cartes d'abonnement soient avec des lecteurs sans contact, entraîne qu'on va autoriser, à compter du début de l'année prochaine, les clients à monter dans les bus par n'importe quelle porte, ailleurs que par l'avant. Par conséquent, naturellement, même si nous n'avons pas encore ces distributeurs en ville, nous aurons beaucoup moins de pression ou de queue au niveau de l'entrée du bus, à l'avant où il y a le chauffeur car seuls passeront par là ceux qui n'ont pas de carte d'abonnement pour prendre leur ticket indépendant. Tous les utilisateurs qui ont leur carte d'abonnement – et il y en a beaucoup en Principauté – pourront monter par une autre porte.

Pour passer tous les matins vers 7 heures 45, Place d'Armes, j'ai pu constater que c'est ce qui se passe avec les scolaires. Je peux vous assurer que le gain de temps, au niveau de la montée, donc le temps d'arrêt de l'autobus, lorsque les gens peuvent accéder au bus par différents endroits, est largement inférieur.

Double réponse. D'une part, dès le début de l'année prochaine, on devrait constater une amélioration de ces questions de temps de montée dans l'autobus, parce que la billettique nouvelle a été mise en place et, d'autre part, la réponse précise à la question : « quand aurons-nous des distributeurs ? », lorsque la C.A.M. – pour ne pas la nommer – aura « digéré » les deux grandes opérations qu'elle a faites, la billettique nouvelle et le nouveau système d'exploitation – on voit les bus se déplacer entre les arrêts – la C.A.M. se penchera ensuite et approfondira ces questions de distributeurs aux endroits stratégiques, ce à quoi nous nous sommes engagés.

Pour répondre à M. MARQUET sur la question de la billettique, justement : cette nouvelle billettique installée en Principauté dans nos autobus, est compatible avec la billettique que vont installer les réseaux des autres instances de transport voisines, donc cela permettra à l'avenir de faciliter les connexions et de faire en sorte de pouvoir proposer des produits qui seront communs ; c'est le cas aussi avec les parkings, avec la S.N.C.F., cette billettique nouvelle permettra d'élargir énormément les possibilités de rapprochement du système.

Voilà pour ce qui concerne la question du transport en commun.

Pour répondre à Monsieur CLERISSI, non, ce que vous proposez n'est pas réalisable car un transport en site propre (T.S.P.) est un engin qui va être nouveau, qui va nécessiter des hangars spécifiques pour être entretenu, avec des zones de départ et des zones d'arrivée. Ça ne pourra être que quand on aura un endroit précis où installer cette nouvelle structure. Pour cela, il faut qu'il y ait la dernière tranche de l'opération Charles III sur les terrains des délaissés S.N.C.F., dans laquelle est prévu un vaste volume qui servira d'atelier et de zone de régulation pour l'ensemble de ces transports en commun.

J'en arrive à la question générale de la circulation en ville. Pour ce qui concerne l'amélioration apportée par la dorsale, première échéance, ça va être dans le courant du mois de janvier prochain où effectivement, on pourra sortir du Rond-point Canton, accéder à la Place du Canton pour descendre à Fontvieille. Donc, ceci est pour le début de l'année. Et à l'automne 2010, nous aurons les liaisons, depuis Fontvieille et vers Fontvieille, depuis cette dorsale qui seront mises en place.

Pour ce qui concerne la sortie Ouest du quartier de Fontvieille, elle est contractuellement prévue avec l'entrepreneur pour l'année 2012, mais nous faisons en sorte d'avoir des résultats dans les semaines qui viennent. En effet, jusqu'à maintenant, ces entrepreneurs n'étaient pas en mesure de nous donner des délais précis de réalisation dans la mesure où ils ont dû procéder à une dépollution très importante des terrains correspondants, qui a pris un temps qui n'était pas estimable au début. Donc, maintenant, on arrive à la fin de ce travail de dépollution et ils peuvent ainsi recalculer leur planning en nous donnant bon espoir d'anticiper la livraison, en tout cas aux heures de pointe, de cette sortie ou entrée du côté Ouest du quartier pour 2011. Encore une fois, pas à temps plein, pas dans les deux sens toute la journée, mais sans doute une facilité pour entrer le matin, à l'heure de pointe, et pour sortir le soir, à l'heure de pointe aussi, sur ce nouveau bigoudi qui sera installé à l'Ouest du quartier.

Pour ce qui concerne le tunnel descendant qui, effectivement, est essentiel à la logique de notre schéma de circulation, le schéma de circulation est que les voitures qui arrivent par l'autoroute, par la Moyenne Corniche, par la Basse Corniche, se retrouvent à l'entrée Ouest du territoire où seront prévus des parkings de dissuasion. Un parking, là, est bien prévu et devrait être terminé en 2014, sans doute. Puisque les usagers sortiront depuis ce parking-là directement sur le quartier de Fontvieille, ils auront accès à d'autres parkings, qui seront aussi libres afin qu'ils puissent garer leur voiture. Donc, ce parking réalisé en principe

en 2014, sur la dorsale, permettra de desservir les différentes parties de Monaco sans que ces voitures pénètrent dans le quartier ; elles auront accès au quartier par la dorsale et elles iront dans les parkings à proximité de cette dorsale sans créer une circulation de transit au sein de chacun des quartiers.

Donc un parking de dissuasion côté Ouest, au niveau de l'îlot Charles III, réalisé, encore une fois, en cascade avec le parking de Fontvieille qui existe.

Côté Est du pays, dans l'opération Testimonio, il est prévu un parking de plusieurs centaines de places qui aura cette vocation d'être déjà une première étape sur le parking de dissuasion ; ce ne sera pas suffisant, il est question d'en faire un sur le territoire français mais pour lequel nous avons encore des discussions non encore arrêtées aujourd'hui, mais c'est bien la perspective que nous avons.

Pour le Jardin Exotique, en revanche, ça nous paraît beaucoup moins important puisque l'objectif est bien d'éviter aux gens de se garer là, de descendre sur la dorsale, de se garer dans les parkings de dissuasion qui sont autour de cette dorsale et donc de ne pas nécessairement susciter la création, dès l'origine, d'un parking au niveau du Jardin Exotique, puisque l'objectif est que ces voitures arrivent jusqu'à Fontvieille, endroit visé en général par les pendulaires.

La mer : sera créé, en 2010, dans le port de Fontvieille, un quai qui permettra d'accueillir ce type de navettes. Bien évidemment, ce n'est pas l'Etat monégasque qui va susciter des navettes ; en revanche, il est tout à fait ouvert à ce type de démarche. Il l'a prouvé à plusieurs reprises : mes collaborateurs sont allés à Rome rencontrer un entrepreneur qui avait une telle idée d'instaurer des navettes entre les villes de la côte. Bien évidemment, nous suivons cela de près. Il faut se souvenir que le Conseil Général des Alpes-Maritimes avait, il y a deux ans, lancé un appel à candidatures pour ce projet, auquel Monaco était bien évidemment associé, mais qu'il n'y avait pas eu de réponse qui soit satisfaisante et qui ait permis de lancer ce service dès à présent. C'est un sujet que l'on suit. Nous nous mettons en mesure d'accueillir en Principauté, sans nuire à l'activité de plaisance, ces nouvelles navettes. Maintenant, il reste à trouver l'opérateur qui le mettra en service et qui nous permettra de lancer ce sujet-là.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller, pour ces explications.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Quelques mots de conclusion. Je voudrais bien, d'ailleurs vous aviez posé la question en termes généraux, qu'on mesure l'ampleur – je sais que ces problèmes de circulation, on les vit mal quotidiennement – des travaux engagés qui devraient permettre, dans les deux ans, de séparer complètement la grande circulation de transit et la circulation de proximité, si je puis dire. Il y a vraiment une situation souterraine pour toutes les grandes liaisons et la circulation de surface devrait être limitée, dans tous les quartiers sensibles, à la desserte de proximité. Ce qui me conduit à dire qu'il est important d'engager maintenant – puisque c'est pour dans deux ans, c'est demain ! – une réflexion sur ces circulations de surface parce que je pense qu'il y aura des aménagements de surface à faire, mais je suis convaincu que la vie au quotidien sera changée à Monaco par cette séparation complète des circulations de grande distance des circulations de proximité. C'est un travail de longue haleine qui a été engagé depuis de nombreuses années, mais on en voit le bout maintenant. Bien entendu, le tunnel descendant fait partie de ce schéma, bien entendu, les parkings de dissuasion font partie aussi de ce schéma, mais maintenant, on ne parle plus de perspective de 5 à 10 ans, mais de 2, 3 ou 4 ans pour les parkings de dissuasion, il y aura de considérables améliorations avec le calendrier qu'a annoncé M. Gilles TONELLI.

Je suis désolé de dire : « Encore un peu de patience », mais nous allons voir – j'allais dire – la « fin du tunnel ».

M. le Président.- Vous êtes encore deux Collègues à avoir redemandé la parole sur cet important sujet qu'est la circulation.

Madame la Présidente de la Commission de l'Environnement et M. CLERISSI.

Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais revenir sur un sujet un peu plus terre à terre et pragmatique, si vous me le permettez, qui est les transports alternatifs et l'expérimentation qui a été faite avec les vélos électriques.

Même si tout le monde ne troquera pas sa voiture contre un vélo électrique, il ne faut négliger aucune piste pour améliorer la circulation et l'environnement en Principauté. Il faut vraiment que nous changions de « braquet » sur le sujet et que nos vélos électriques

sortent du fin fond des parkings pour pouvoir être accessibles pour les habitants.

Il faudrait à la fois avoir plus de vélos accessibles et qu'ils soient gérés par des professionnels de transport en commun, afin de pouvoir juger si l'expérience est concluante.

De plus, je souhaiterais savoir comment le Gouvernement envisage l'avenir au-delà des vélos électriques, concernant d'autres alternatives, concernant d'autres types de véhicules électriques en libre service, pour que réellement on explore différentes pistes pour trouver des solutions aux problèmes de la circulation.

M. le Président.- C'est un sujet qui tient particulièrement à cœur à un autre Collègue, qui l'a abordé également en séance privée, parce que justement, il est usager de vélo électrique. Il nous faisait remarquer que, pour le moment, le système n'est pas suffisamment efficace.

Monsieur LORENZI.

M. Pierre LORENZI.- Oui, effectivement, comme le disait ma Collègue, il n'y a pas assez de possibilités de déposer les vélos dans les différents parkings, il n'y a pas assez de mobilité et il n'y a pas assez de vélos en nombre. Il faudrait que ce soit vraiment développé pour une meilleure utilisation.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Pour répondre à cette question plus précisément, j'ai envoyé cet après-midi – mais elle ne le sait pas encore – à ma Collègue du Département des Finances et de l'Économie, un projet de marché à passer avec la Compagnie des Autobus de Monaco, à présenter à la Commission des Marchés, qui a pour objet précisément, Madame POYARD-VATRICAN, de confier à la C.A.M., sur l'année 2010, la gestion de ce service.

Dans un premier temps, cela ne répondra pas tout de suite aux demandes de M. LORENZI. Bien évidemment ce n'est que la première étape. Dans le contrat que j'ai lu, il est prévu que l'opération soit sur trois sites différents, sur lesquels il faudra que la C.A.M. installe 30 emplacements pour les vélos. Dans un premier temps, cela concernera 17 vélos électriques qui seront donc loués, qui pourront aller d'un endroit

à un autre, puisqu'il y aura trois sites en ville – on parle des vélos électriques avec les contrats que cela suppose, en matière d'alimentation, ainsi qu'avec un certain nombre de considérations à prendre en compte. Ce qui est sûr, c'est que l'Etat participe financièrement – ça a un coût pour l'Etat en 2010 – pour confier à la C.A.M., qui nous paraît être l'entité la mieux adaptée pour ce service, la gestion de ces vélos électriques : 3 sites, 30 places, 17 vélos qui seront mis en service dans le courant de l'année 2010. C'est une première étape qui, quand elle sera bien en place, sans doute à la fin de l'année 2010, nous permettra, pour 2011, d'agrandir le service et de prévoir beaucoup plus de stations, beaucoup plus de vélos et beaucoup plus de facilités. C'est le premier moyen de lancer l'opération en la confiant à notre entité spécialiste en transport en commun.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je vous remercie.

M. Pierre LORENZI.- 17 par sites ? Est-ce que c'est 3 fois 17 vélos ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- 17 vélos en tout, 3 sites et 30 places en tout.

M. Pierre LORENZI.- Je trouve que ce n'est pas très ambitieux.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Encore une fois, il y a une question de mise au point. La réussite vient en fonction aussi de l'efficacité du service que l'on rendra. Si on commande 150 vélos aujourd'hui et qu'ensuite on en casse la moitié, parce que nous ne saurons pas les gérer, les recharger comme il faut, dans des conditions qui soient économiquement viables, ce ne sera pas non plus une bonne solution. Je pense qu'il vaut mieux partir, certes, de manière assez « légère », je le reconnais, mais c'est l'occasion de regarder comment se déroule vraiment l'opération et ensuite de l'agrandir dans de bonnes conditions.

M. Pierre LORENZI.- J'avais pris un engagement moral de venir à chaque Séance Publique en vélo électrique, j'ai tenté de le faire la première année, après les élections, mais j'ai dû très vite abandonner. Et pourtant, je fais environ une dizaine de milliers de

kilomètres en vélo traditionnel par an. Avec 17 vélos pour Monaco, il faut bien se rendre compte que ce ne sera même pas de l'expérimentation.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Nous verrons si l'année prochaine, vous arriverez à venir aux Séances Publiques en vélo électrique.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Philippe CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Si je vous demandais tout à l'heure s'il y avait une possibilité de mettre le T.C.S.P. en test avant l'achèvement de l'îlot Rainier III, c'est parce que nous n'avons aucune idée de l'apparence qu'il pourra prendre. J'avais demandé à votre prédécesseur s'il prendrait l'apparence d'un tramway. Il m'avait répondu par la négative en précisant que ce serait quelque chose de beaucoup plus léger et pouvant rouler sur route sans rails. Visiblement, vous nous dites qu'il va falloir envisager une gare. Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus ? Parce que c'est fondamental pour désengorger la circulation dans Monaco, cet axe Est / Ouest, avec les liaisons verticales, c'est véritablement une solution et peut-être la solution pour vraiment régler le problème de la circulation.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Je ne voudrais pas que vous pensiez que je connaisse déjà l'engin que nous allons utiliser et que je me refuse obstinément à vous le dire. Ce n'est pas du tout l'état de la question à laquelle ce projet est arrivé.

Actuellement, nous avons passé un contrat avec EGIS, qui est un des grands bureaux d'études français qui s'occupe de ce genre de choses, à qui nous avons, d'une part, demandé de définir le tracé exact le plus opportun qu'il faudra prendre pour cet engin et, d'autre part, de définir le cahier des charges de l'objet que nous allons pouvoir avoir. Un cahier des charges qui définit en question de capacité, en notion de fréquence, en notion d'encombrement, en notion de caractéristiques techniques qui existent à Monaco pour, par exemple, prendre le virage à la sortie de Monaco. Voilà, nous en sommes là. Une fois que nous aurons le résultat de cette étude, qui est en cours actuellement avec ce cabinet – c'est pour le courant du début de

l'année prochaine – nous pourrions, à ce moment-là, définir un cahier des charges précis de ce que sera cet objet et, bien évidemment, du tracé qu'il pourra emprunter. C'est à ce moment-là où nous commencerons à rechercher sur le marché des engins qui correspondent ou que nous pourrions faire évoluer vers ce type de caractéristiques. Mais aujourd'hui, nous n'avons pas du tout choisi un engin et nous ne nous demandons pas comment nous allons le faire passer. Nous sommes en train de définir ce que nous voulons exactement comme projet et ensuite, nous choisirons l'engin qui correspond.

M. Philippe CLERISSI.- Je suis d'accord. Mais est-ce qu'il ressemblera plus à un autobus ou à un tramway ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Je n'en sais rien, je n'en sais absolument rien.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, vous souhaitez à nouveau intervenir.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- C'est un sujet un peu différent. Il y a plusieurs années que j'interviens sur l'énergie renouvelable afin que la S.M.E.G. soit capable de racheter cette électricité produite par des particuliers ou les sociétés ayant installé par exemple des panneaux solaires. Je souhaiterais que vous puissiez nous faire un point sur le sujet puisque, *a priori*, les réponses sont positives, afin que l'information soit partagée avec la population.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Je vous remercie de votre question, effectivement, cela me permet de faire un point.

Jeudi ou vendredi, le Ministre d'Etat va signer la nouvelle concession S.M.E.G. avec le Président MESTRALLET de G.D.F. Suez, qui est donc l'actionnaire majoritaire de la S.M.E.G.. A cette occasion, nous ferons une communication sur l'ensemble de cette nouvelle concession qui, effectivement, amène beaucoup de novations tant en matière d'environnement – je pensais plus particulièrement à la notion d'implantation de compteurs intelligents en Principauté – et aussi sur la question que vous évoquiez, qui sera celle du rachat, par la S.M.E.G., de l'électricité qui serait produite par des gens en Principauté. Cette

nouvelle concession, qui sera donc signée avant la fin de la semaine et sur laquelle nous communiquerons, obligera la S.M.E.G. à donner l'occasion à des personnes de Monaco d'installer un système dont le courant sera racheté par l'opérateur monégasque.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- A des tarifs intéressants, dans la même optique que ce qui est fait en France, n'est-ce pas ? Il faut qu'il y ait un intérêt, pour les particuliers, les entreprises ou les syndicats d'immeuble, etc... à entrer dans cette démarche soit pour des raisons philosophiques, environnementales, ou économiques.

M. le Président.- La parole est à Jean-François ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- A ce propos, pour connaître l'état de votre réflexion, est-ce que vous pensez que les bâtiments de l'Etat, les bâtiments domaniaux, les bâtiments officiels de l'Etat, pourront eux aussi produire de l'électricité et en vendre ? Avez-vous mené une réflexion en ce sens ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Oui, il commence à y avoir des immeubles – je pense à l'opération A Qietüdine – qui disposent de panneaux solaires sur le toit, même si ceux-là sont à vocation eau chaude et non photovoltaïques. Oui, dans une perspective à quelques années sûrement. Mais dans un premier temps, ce à quoi nous nous attachons, c'est de nous assurer que la consommation en électricité d'un bâtiment chute le plus possible, c'est remplacer toutes les lampes par des lampes basse consommation, c'est faire des bilans thermiques des bâtiments et je rappelle d'ailleurs que cette semaine, je ne sais pas encore quel sera le jour précis, un avion va survoler la Principauté pour mesurer, justement, la déperdition calorifique des différents immeubles et principalement des immeubles de l'Etat, des immeubles publics, pour pouvoir ensuite apprécier les mesures à prendre et les isolations qu'il faut faire pour justement réduire ces déperditions. Donc, la volonté dans un premier temps, c'est surtout de réduire nos consommations par immeuble. Ensuite, évidemment, la volonté d'avoir des immeubles à énergie positive, c'est-à-dire qu'ils produisent plutôt qu'ils ne consomment, c'est bien évidemment dans cette même perspective que nous travaillons. Sur les immeubles neufs, nous faisons en sorte, je pense au Lycée Technique qui aura aussi des

panneaux photovoltaïques et des panneaux solaires, ce sont des perspectives sur lesquelles nous travaillons, on va dire, sur le court terme maintenant.

M. le Ministre d'Etat.- Je dois dire, Docteur ROBILLON, qu'il y a un bâtiment public d'une très grande importance qui va être construit où c'est pris en considération parce que c'est sans doute le plus gros consommateur d'énergie de la Principauté, c'est l'hôpital. Un hôpital est un très gros consommateur d'énergie et cela fait partie des éléments en cours de discussion, d'ailleurs, avec la maîtrise d'œuvre pour qu'une grande partie très significative de l'énergie dont a besoin l'hôpital soit une énergie renouvelable.

M. le Président.- Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Je ne vais pas monopoliser la parole, mais il est vrai que pour l'hôpital, cela va être très intéressant parce que c'est un gros consommateur. Moi, il y a quelque chose qui me frappe et c'est vrai, j'ai discuté avec des gens qui produisent les panneaux et la recherche actuellement fait des panneaux solaires qui sont des surfaces qui vont se déformer et qui vont pouvoir être collées ou placées sur des toitures. Il y a quelque chose dont je m'étais déjà entretenu avec les prédécesseurs de M. TONELLI : par exemple, la couverture du stade, à une surface qui est énorme et si on pouvait rentabiliser cette surface de toits avec des panneaux solaires qui s'adaptent aux toits, tant que c'est joli parce que si c'est noir et moche comme c'est actuellement, c'est impossible. Mais, actuellement, la recherche fait des choses très très intéressantes avec des couvertures qui peuvent se rapprocher des toits et c'est vrai que cela ferait des surfaces énormes. Il y a d'autres bâtiments d'Etat qui pourraient en bénéficier également.

M. le Ministre d'Etat.- Docteur, vous avez complètement raison mais je dirai simplement que nous avons été ralentis dans ce domaine jusqu'à

maintenant, mais il y a une grosse amélioration en cours, l'inesthétique de ces panneaux, mais les constructeurs font de gros efforts dans ce domaine, comme vous le savez, comme vous le dites, et je pense que viendra assez vite le temps où il y aura des panneaux « montrables ».

M. le Président.- Nous savons qu'il y a trois principales sources d'émission de CO₂ à Monaco, l'usine d'incinération, le trafic automobile et le chauffage des immeubles. Je trouve que c'est une excellente initiative, même si cela doit prendre du temps, bien sûr, pour qu'on puisse prendre des mesures efficaces, mais d'évaluer les pertes d'énergie des bâtiments grâce à cet avion spécialisé, c'est incontestablement à moyen terme, un moyen de faire des économies considérables de déperdition de chaleur et donc d'émission de CO₂.

Nous avons passé plus de deux heures, mais je pense que cela en valait la peine, sur ces sujets qui sont relatifs au Département de l'Équipement et de l'Environnement. Nous avons eu largement le temps de pouvoir nous exprimer. Je vais donc vous proposer à présent de mettre au vote le chapitre 75.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 75 - Département de l'Équipement et de l'Environnement - Conseiller de Gouvernement.

Avis contraires ? Deux avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 75 est adopté.

(Adopté ;

*MM. Jean-Charles GARDETTO et
Christophe SPILLOTIS-SAQUET votent contre).*

Mme le Chef de Cabinet.-

Chap. 76 - TRAVAUX PUBLICS

376.010 - Frais de personnel.....	2.331.400
376.030 - Frais de fonctionnement.....	53.000
376.040 - Achat & entretien matériel.....	6.700
376.050 - Entretien & Amélioration	1.092.000
	<u>3.483.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ? Nous avons déjà parlé de travaux au chapitre précédent. D'ailleurs sur le plan strictement formel, on peut débattre de tout au niveau des chapitres « Conseillers de Gouvernement ». On l'a fait, mais il y a aussi une façon d'aborder le débat de manière plus sérieuse, vous allez le voir maintenant, ce sont les lignes, chapitre par chapitre, plus spécialisées.

Beaucoup de sujets ont déjà été abordés, je mets donc aux voix le chapitre 76 - Travaux Publics.

Avis contraires ? Deux avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 76 est adopté.

(Adopté ;

*MM. Jean-Charles GARDETTO et
Christophe SPILLOTIS-SAQUET votent contre).*

Mme le Chef de Cabinet.-

Chap. 78 - AMENAGEMENT URBAIN - VOIRIE

378.010 - Frais de personnel.....	1.573.700
378.030 - Frais de fonctionnement.....	59.000
378.040 - Achat & entretien matériel.....	116.900
378.050 - Entretien & Amélioration.....	4.738.700
378.060 - Frais propres activité service.....	64.000
	<u>6.552.300</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 78 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

Chap. 79 - AMENAGEMENT URBAIN - JARDINS

379.010 - Frais de personnel.....	3.753.600
379.030 - Frais de fonctionnement.....	52.800
379.040 - Achat & entretien.....	418.000
379.050 - Entretien & Amélioration.....	148.400
379.060 - Frais propres activité service.....	393.000
	<u>4.765.800</u>

M. le Président.- Alors, sur les jardins, nous écoutons le Vice-Président, Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

C'est juste pour parler de l'incivisme des gens par rapport aux jardins que nous avons. On m'a signalé et j'ai pu le constater par moi-même, effectivement, l'endroit est particulier, il s'agit des jardins de l'UNESCO. Il y a le Centre Commercial en dessous, il y a un fastfood et les jeunes et les moins jeunes viennent manger là, à midi et le soir, et vraiment,

d'après ce qu'on m'a dit cela fait plus d'un an, cela ne ressemble plus à rien. Il y a des surveillants qui passent, il y a des caméras et là aussi, nous aimerions bien que les amendes qui sont prévues soient appliquées parce qu'il y a un certain laxisme, me semble-t-il, de ne pas poursuivre ces gens-là. Donc je pense qu'il est nécessaire de faire payer à ces personnes les amendes qui sont prévues par la loi. Des riverains se sont plaints, il y a de la nourriture, des moisissures, des bouteilles qui traînent et cela ne ressemble plus à rien.

M. le Président.- Vous êtes trois à vouloir intervenir. Tout d'abord Monsieur NOUVION, ensuite M. BERTRAND et Mme POYARD-VATRICAN.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Un message qui s'adresse à Monsieur le Conseiller pour l'Urbanisme, concernant un certain nombre de jardins et notamment de jardins d'enfants. Vous avez reçu mes courriers et je sais que vous vous en occupez, mais vous nous confirmez ce soir, Monsieur le Conseiller, que dans la mesure du possible, notamment, celui de la Place des Moulins, va être rénové, parce qu'un certain nombre de riverains se sont plaints et, je crois, à juste titre.

Je vous remercie par avance pour ce que vous pourrez faire, même si ce sera dans le cadre d'un budget serré pour 2010. Merci.

M. le Président.- Sur le même sujet, Monsieur BERTRAND, et ensuite nous donnerons la parole à M. TONELLI.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur NOUVION a parlé avant moi des jardins d'enfants, c'était le but de mon intervention mais moi c'est plutôt au niveau du quartier de la Condamine où plusieurs immeubles ont quand même été livrés, ce qui représente plusieurs centaines de familles qui habitent dans ces immeubles et donc plusieurs dizaines d'enfants.

Je trouve qu'il est quand même dommage que vous n'ayez pas pensé à quelques dizaines de mètres carrés pour créer soit une aire de jeux, soit un jardin d'enfants pour les plus petits.

Alors, je sais que le mètre carré coûte cher en Principauté, mais à une époque il y avait le Jardin Princesse Stéphanie qui était très fréquenté, qui a été supprimé et qui n'a jamais été remplacé. Je vous demande donc aussi de réfléchir au niveau du quartier de la Condamine, pour créer une aire de jeux ou un jardin d'enfants. Je vous remercie.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

C'est un peu normal, je vais parler du jardin de l'Ane, un jardin situé à côté de l'Ecole de Fontvieille. Il y a eu une discussion en séance privée sur un projet gouvernemental d'aménagement de ce jardin, sur lequel nous n'étions pas d'accord. Le souhait de la majorité du Conseil National a toujours été qu'il y ait un jardin pour les enfants, par grand quartier. Or, sur Fontvieille il existe déjà un jardin pour les enfants à côté du chapiteau et il était question d'en aménager un autre à quelques dizaines de mètres au grand dam des riverains. Une discussion s'est engagée entre le Gouvernement et les riverains du jardin de l'Ane, et je voulais vous remercier, Monsieur TONELLI, de cette négociation qui a eu lieu et qui a permis de trouver un accord avec les riverains. Il y a donc un jardin d'enfants à Fontvieille, le jardin de l'Ane qui permet d'accueillir des enfants mais aussi toutes les générations, qui va être réaménagé pour le plus grand plaisir de tous.

Pour autant, je vous rappelle tout de même qu'il va toujours manquer un jardin dans le quartier de la Condamine.

M. le Président.- Après ces interventions, nous allons écouter Monsieur TONELLI.

M. GILLES TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Pour répondre dans l'ordre, en ce qui concerne le jardin du Trocadéro, effectivement, nous allons apporter des améliorations qui s'imposent et je peux dire aussi à ce sujet que nous réfléchissons à une réorganisation de la Place des Moulins, à la transformer et à lui donner peut-être plus d'animation que ce qu'elle connaît aujourd'hui, c'est un projet qui est toujours en étude.

Pour ce qui concerne la Condamine et les jardins. Dans un premier temps, aujourd'hui nous n'avons pas

de solution immédiate. Cela dit lorsqu'on aura avancé l'urbanisation des terrains S.N.C.F. vers l'Ouest, on aura au niveau de la médiathèque et juste après, un espace vert qui permettra de trouver, peut-être, un endroit qui pourra être utilisé en jardin d'enfants.

Pour finir sur le jardin de l'Ane : effectivement, ce que nous avons convenu avec les riverains, ce que j'ai fait valoir auprès des riverains, c'est qu'il était impératif que nous ayons à Fontvieille des jardins pour les enfants. Nous voulions faire à cet endroit-là un jardin pour les petits entre trois et huit ou neuf ans, nous avons vu les riverains qui ont préféré que cet espace pour les petits soit confiné autour du cirque. Donc ce que nous allons faire, c'est élargir le jardin d'enfants qui est au cirque et nous allons donc consacrer cette partie-là, qui est donc plus vers les immeubles, à des aménagements qui permettront d'être utilisés par les enfants un peu plus grands.

Donc, nous aurons une répartition entre les enfants petits qui iront dans les jardins de Fontvieille et les enfants plus grands qui utiliseront ce secteur du jardin de l'Ane et les aménagements qui seront réalisés là.

Oui, nous sommes attentifs pour développer les jardins d'enfants, Monsieur BERTRAND, dès qu'on pourra, on fera quelque chose, mais à l'heure actuelle, effectivement, je ne vois pas, à très court terme, de solution pour faire un jardin à la Condamine.

M. le Président.- Monsieur BERTRAND.

M. Gérard BERTRAND.- Dans le cadre de la restructuration de la Place d'Armes, cela ne sera pas fait donc. Par exemple, il y a une surface qui sert à quelques soirées en été, c'est le Square GASTAUD. Peut-être qu'on aurait pu penser à l'aménager en jardin d'enfants ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Le souci que j'ai rencontré auprès des riverains du jardin de l'Ane, c'est que les gens nous disent que si on fait un jardin d'enfants proprement dit, c'est un jardin qui sera donc avec des engins qui sont mis en place et c'est un jardin qui est fermé la nuit. Donc, en fait, on réduit pour les riverains l'usage du jardin. C'est finalement cela qui posait problème, je n'avais pas bien compris avant de rencontrer les riverains. C'est cela qui pose problème et donc je crains que dans un espace aussi – nous allons le regarder quand même – mais aussi limité que ce qu'est aujourd'hui

le Square GASTAUD, si on en stérilise une partie pour en faire vraiment un jardin d'enfants, je pense que je n'aurais pas une réponse très positive de l'ensemble des riverains. Il faut arriver à équilibrer les besoins et les envies des uns et des autres.

M. le Président.- La Doyenne Madame Nicole MANZONE-SAQUET a demandé la parole.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Je souhaiterais ce soir demander à Monsieur MASSERON si vous êtes parvenu à trouver un petit morceau de jardin. Le 14 septembre, je vous avais fait part de mon affliction de voir les vestiges de notre Cathédrale – cela va vous faire sourire, vous savez très bien que je reviens toujours là-dessus – mais c'est vraiment désolant, maintenant entre ces vestiges, il y a les conteneurs à poubelles. Déjà, il faudrait les enlever parce que sinon, c'est moi qui vais le faire ! Je voulais vous demander si vous avez pu obtenir un petit jardin afin qu'on puisse déposer ces vestiges. J'avais pensé à la petite pelouse qui longe la Cathédrale, c'est très joli, on pourrait les disséminer là et en plus, ils pourraient être protégés par une grille. Mais je vous en supplie, faites quelque chose, il ne faut pas laisser perdre cela parce que, vraiment, ce n'est pas beau pour Monaco, ce n'est pas beau pour les Monégasques. Merci.

M. le Président.- Madame la Doyenne vous a d'ailleurs adressé un courrier, il y a quelques mois, pour sensibiliser le Gouvernement à cette question qui lui tient particulièrement à cœur.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Alors, oui, c'est un sujet qui n'a pas été négligé ou même méprisé par le Gouvernement. Mes Services – parce qu'évidemment, cela m'est revenu parce que tout ce qui concerne l'aménagement retombe dans mon escarcelle – donc ce projet est revenu au sein du Département de l'Équipement. Le Service de l'Aménagement Urbain a réalisé un projet qui est donc un projet d'aménagement, là où vous nous dites, derrière la grille qui longe la Cathédrale ; il se trouve qu'aujourd'hui, ce projet a été envoyé, bien évidemment au Comité des Traditions Monégasques et j'ai reçu

aujourd'hui une réponse de ce Comité, réponse très épaisse que je dois examiner de près, mais évidemment, on ne pourra faire un transfert éventuel qui si on est en phase avec eux.

De toute façon, ce qui est sûr, c'est qu'on s'occupe du problème. On va faire en sorte que dans le courant de l'année 2010, une amélioration soit apportée à cette situation et qu'on n'ait plus les vestiges avec les poubelles autour. Soit on déplace les vestiges, soit on déplace les poubelles, mais nous allons faire quelque chose qui permettra de mettre fin à la situation actuelle.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Simplement pour dire qu'effectivement, M. TONELLI s'en occupe, mais vous avez raison, je passe souvent par là et j'y suis allé spécialement pour le voir et c'est vrai que la situation actuelle n'est pas digne. Ce sont vraiment des vestiges importants qui doivent être mis en valeur dans un endroit mieux respecté. Donc, je suis complètement d'accord avec vous et je vous promets que le Gouvernement s'en occupe et que nous allons faire quelque chose dans le sens où vous l'avez souhaité.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre 79 - Aménagement Urbain - Jardins ?

Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Vous nous avez annoncé que la Place d'Armes allait être réaménagée et justement comme le disait M. BERTRAND, n'y a-t-il pas matière puisqu'il y existe déjà un tout petit jardin d'enfants, à l'agrandir et avoir un vrai jardin à la Place d'Armes. Cela aurait vraiment du sens parce que la Place d'Armes ? c'est un peu le cœur de la Principauté pour tous les Monégasques et les résidents. Les gens viennent faire leur marché, viennent boire un café, viennent acheter le journal. L'après-midi les enfants viennent y jouer après l'école. Il y a là matière

à faire un espace réfléchi et bien organisé, qui pourrait plaire à tout le monde même aux riverains puisque c'est déjà un espace de vie fréquenté.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Pour répondre à cette question, l'aménagement de la Place d'Armes, effectivement, c'est un projet qui est à l'examen aujourd'hui. La première étape de cette opération va être de faire un giratoire sur la Place d'Armes. De cela, nous en parlerons en Commission de Circulation et c'est un sujet qui va avancer. Deuxième étape, c'est effectivement, de réorganiser complètement la Place du Marché. Donc, dans ce cadre-là, on pourra examiner ce qu'on pourra faire ou pas, mais la Place du Marché, sa vocation première c'est quand même d'être Place du Marché et donc il est important qu'on la consacre, la majeure partie, dans tous les cas, à ...

M. le Président.- ... Alors, profitons-en, Monsieur le Conseiller, parce que voilà un autre sujet pour lequel les Monégasques et les résidents nous posent souvent des questions. Pouvez-vous nous faire un point, sur l'aménagement du marché de la Place d'Armes ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Alors, le marché de la Place d'Armes : en 2010, nous allons nous intéresser à la circulation sur la Place d'Armes, aux conditions de circulation des voitures et des piétons, parce que dans ce réaménagement de la place, au niveau de la circulation, nous allons élargir la surface octroyée à la Place d'Armes piétonne.

Dans un second temps, c'est-à-dire à l'automne, nous allons, en principe, sortir les échoppes qui sont à l'intérieur du marché pour une période transitoire qui sera une partie de l'année 2011, pendant laquelle les travaux seront faits à l'intérieur du marché et ensuite, bien évidemment, au second semestre 2011, nous pourrions replacer à l'intérieur les commerçants qui auront été provisoirement implantés sur la Place telle qu'elle est aujourd'hui.

On travaille en trois étapes. La première, c'est la question de circulation, donc le giratoire, l'élargissement de la place. Deuxième étape, on sort les commerçants qui sont à l'intérieur de la Halle pour les mettre provisoirement sur l'extérieur et on travaille à l'intérieur. Et troisième étape, on ramène les

commerçants à l'intérieur et on refait complètement l'aspect et les fonctions de la Place définitive.

M. le Président.- Tout ceci, Monsieur le Conseiller, est fait en concertation et maintenant avec l'accord de la Mairie de Monaco ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Tout à fait, c'est en lien avec la Mairie de Monaco, on voit tout avec eux. Par exemple, nous avons beaucoup réfléchi au module qui devra accueillir les commerçants sur le parvis lorsqu'il y aura l'installation provisoire, donc pour cela nous sommes arrivés à un accord sur le modèle de « roulottes » que nous mettrons en place.

M. le Président.- Et pour aller dans le sens de mes deux Collègues Gérard BERTRAND et Anne POYARD-VATRICAN, si vous augmentez cette zone piétonne autour du marché, il est peut-être possible d'implanter un jardin pour les enfants ? On pourrait faire d'une pierre deux coups.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Monsieur le Président, nous allons regarder et de toute façon, on reparlera de cette affaire lorsqu'on aura avancé dans les études et donc on pourra à ce moment-là voir les possibilités qui existent, pourquoi pas.

M. le Ministre d'Etat.- Moi, je vous dis simplement, pourquoi pas, mais tous les mètres carrés étant très précieux, surtout dans ce secteur, là aussi il y a plusieurs intérêts qui peuvent être confrontés et ce secteur-là, c'est vraiment une priorité pour l'animation commerciale et piétonnière. Alors, si on peut faire un jardin, on le fera, mais je veux dire que la grande priorité de cet espace, c'est pour de l'animation commerciale. Je crois qu'il ne faut pas le gâcher parce qu'un jardin, cela prend quand même de la place, mais si c'est possible, nous le ferons.

Non, ce n'est pas une réponse négative, mais c'est pour dire qu'à chaque endroit, il y a des priorités et là, c'est quand même l'animation commerciale.

M. le Président.- Alors, en matière d'animation commerciale notre Collègue Philippe CLERISSI est

toujours très motivé et compétent, donc on vous écoute, Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais demander à Monsieur TONELLI si le choix du Maire est toujours le même en ce qui concerne l'aménagement intérieur du marché, autrement dit, deux niveaux. Au niveau supérieur, il devrait y avoir une brasserie, un supermarché bio – c'est ce qui avait été prévu – et au niveau inférieur, des échoppes et ensuite, refonte totale du parvis avec un repositionnement des kiosques. Est-ce que c'est toujours ce choix qui est validé ? Peut-être n'en savez-vous rien ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je ne peux vous parler que du choix technique. Effectivement, l'objectif des travaux que nous ferons à l'intérieur de la halle, c'est d'augmenter les surfaces de la mezzanine, pour y mettre des commerces, c'est bien clair. Maintenant, quels commerces, je ne sais pas trop, mais cela relève de la responsabilité du Maire. Le deuxième volet, c'est bien de réaménager complètement la Place dans la mesure où justement, nous allons complètement changer le mode de circulation des voitures. Bien évidemment, nous allons repositionner les kiosques à différents endroits, donc ma réponse est oui aussi là-dessus, mais je ne peux pas vous garantir la nature des commerces qui seront installés au premier étage, c'est cela que je voulais vous dire.

M. Philippe CLERISSI.- Alors, il est important de prévoir un certain nombre de commerces de bouche, parce que c'est ce qui manque dans le quartier et c'est ce dont on manquera dans le quartier futur, puisqu'il y aura effectivement, je me répète, à la fois le Lycée Technique et le Collège, donc énormément de flux entre douze et quatorze heures. Je voulais avoir aussi confirmation : à savoir qu'il était question d'augmenter considérablement des plages horaires d'ouverture de ce marché, voire de prolonger les ouvertures jusqu'à seize, dix-sept ou dix-neuf heures.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, vous souhaitez intervenir peut-être ?

M. le Ministre d'Etat.- Juste pour dire que là, il y a une compétence du Maire et on ne peut pas répondre à sa place. Donc, je crois qu'il faut poser ces questions au Maire...

M. Philippe CLERISSI.- ... On peut émettre des vœux !

M. le Ministre d'Etat.- En ce qui concerne aussi bien la nature des commerces qu'il souhaitera voir s'installer que du fonctionnement même du marché. Je crois que là c'est une question qui doit être vue par le Maire avec les commerçants bien sûr, mais nous

ne pouvons pas répondre à sa place et même on s'interdit de le faire parce qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre 79, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 79 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

Chap. 84 - POSTES ET TELEGRAPHES

384.000 - Postes et Télégraphes.....	12.021.000
--------------------------------------	------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention sur la Poste, je mets donc aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

Chap. 85 - SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION

385.010 - Frais de personnel.....	1.557.900
385.030 - Frais de fonctionnement	153.300
385.040 - Achat & entretien matériel.....	286.100
385.050 - Entretien & Amélioration	154.300
	<u>2.153.600</u>

M. le Président.- Madame Catherine FAUTRIER a la parole.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai une question toute simple et un peu idiote mais la plupart des Services sont maintenant dotés de l'internet pour pouvoir réserver en ligne, payer en carte de crédit, je voulais savoir quand le Service des

Titres de Circulation va s'équiper de façon à ce qu'on puisse payer nos vignettes annuellement à l'aide d'une carte bleue et non pas d'un chèque ou d'espèces ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Écoutez, vous me voyez sans voix, je ne sais pas, je vais regarder et je vous donnerai une réponse sur ce sujet-là, mais en tout cas, il est certain que le Service

y viendra, comme les autres, bien évidemment, mais je ne sais pas ce soir à quelle échéance.

Mme Catherine FAUTRIER.- En tout cas, c'est une demande apparemment récurrente.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est noté.

M. le Ministre d'Etat.- ... Et légitime.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix le chapitre 85.

Avis contraires ? Pas d'avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

Chap. 86 - SERVICE DES PARKINGS PUBLICS

386.000 - Parkings Publics	16.078.800
----------------------------------	------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur les Parkings Publics ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 86 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

Chap. 87 - AVIATION CIVILE

387.010 - Frais de personnel.....	808.900
387.030 - Frais de fonctionnement	12.000
387.040 - Achat & entretien matériel.....	1.112.300
387.060 - Frais propres activité service	682.400
	<u>2.615.600</u>

M. le Président.- Juste une remarque importante par rapport à l'attractivité de la Principauté. On en a parlé, on va en parler, on en parlera, je pense, jusqu'à la fin de ces débats budgétaires. C'est un des atouts capital pour l'avenir de Monaco, tel que l'a identifié le groupe Monaco 2029 : vous avez une réflexion en cours qui dure depuis un certain nombre d'années, pour améliorer une des entrées importantes pour les visiteurs à haut pouvoir d'achat de la Principauté, qui est l'Héliport de Monaco. Nous en avons beaucoup parlé depuis des années, nous en avons reparlé en séance privée et je souhaite simplement vous redire

que l'ensemble des Elus du Conseil National serait sensible à ce que les délais soient les plus courts possible, même si cela pose un certain nombre de problèmes d'études. Mais cela fait longtemps que nous vous demandons de doter la Principauté d'un Héliport qui soit plus digne de son image. C'est la porte d'entrée à Monaco, notamment d'une clientèle d'élite *a priori*, tous les sondages le prouvent, c'est évidemment par là qu'entrent les touristes les plus fortunés ou les hommes d'affaires importants, donc il est essentiel – et nous sommes d'ailleurs d'accord sur le constat – qu'on ait un accueil à cet Héliport qui

soit d'une autre qualité, parce que ce hangar n'est pas digne de ce qu'on peut faire et de ce qu'on veut faire à Monaco.

Peut-être un mot pour l'information des Monégasques et des résidents sur l'évolution des travaux et des futurs travaux pour améliorer l'Héliport.

Je prends tout d'abord, sur le même sujet, une remarque de mon Collègue GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, c'est le même sujet, Monsieur le Président, je me joins à votre réflexion mais j'y ajoute un élément qui est la non-évolution, le non-progrès en ce qui concerne « Monaco destination finale ». Cela fait aussi plusieurs années que nous en parlons et les différents protagonistes n'ont toujours pas fait avancer la solution à ce problème.

M. le Président.- Vous pouvez expliquer pour ceux qui ne sont pas des spécialistes, Monsieur GARDETTO...

M. Jean-Charles GARDETTO.- L'enregistrement des passagers à destination finale en ayant Monaco comme héliport de destination, de sorte que les bagages soient remis une fois pour toutes lorsque l'on part de l'Héliport de Monaco ou reçus en fin de voyage à l'Héliport de Monaco, sans être contraint de faire un réenregistrement à l'aéroport de Nice. Ce qui aurait évidemment pour avantage de simplifier la vie des passagers.

M. le Président.- Cela semble plus simple et plus rapide à mettre en place que la transformation de l'Héliport ou la construction d'un nouvel héliport, mais je peux témoigner : voilà un sujet que, au début des années 1990, le Conseil National abordait chaque année en Séance Publique budgétaire. Je dis bien au début des années 1990, c'était le Conseiller José BADIA, mais version un, qui était Conseiller pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales, et je vous promets qu'au début des années 90, le Gouvernement à l'époque promettait au Conseil National de tout faire pour que très rapidement, on puisse bénéficier en Principauté de l'enregistrement à destination finale, qui est un plus incontestablement pour tous les passagers au départ et à l'arrivée de la Principauté de Monaco.

Donc, nous sommes en 2009, ce Gouvernement n'est évidemment pas responsable des promesses qui ont été faites en 1990, mais je pense que c'est quand même moins compliqué que toutes les études de structures pour changer l'héliport. Donc, peut-être pourrait-on espérer en 2010, que grâce à l'intervention très active du Gouvernement Princier, on arrive à avoir cet enregistrement à destination finale.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais laisser M. Gilles TONELLI répondre d'abord sur cette question, mais également sur les travaux qui sont prévus à l'Héliport.

Je voudrais simplement, s'agissant de l'Héliport, dire que je suis bien d'accord avec vous qu'il faut l'améliorer et considérablement. Ceci étant dit, je dois dire qu'il faut aussi relier cela à la réflexion que nous sommes tout juste en train d'engager, puisque le Souverain en a parlé au moment de la Fête Nationale. Donc, c'est vraiment un élément nouveau de notre réflexion et nous allons l'engager dans le cadre de la réflexion sur une extension éventuelle de Fontvieille, parce qu'il est bien évident que si l'héliport on doit refaire, il faut le faire le plus loin possible du rivage, car là aussi, nous n'allons pas reparler des nuisances et des nuisances sonores, mais pour les gens qui sont dans ce coin, il faut, si on peut trouver une solution permettant de mettre plus au large l'héliport, eh bien, je crois que l'on fera plaisir à beaucoup d'habitants de ce quartier.

Je dis cela simplement pour dire qu'on ne fera dans l'héliport actuel tant que cette réflexion n'aura pas été conduite à ses termes, que des travaux relativement légers, car l'idéal serait de faire un bel héliport un peu plus au large, très accessible, mais un peu plus au large.

Voilà ce que je voulais dire mais ma réponse va être complétée par l'intervention de Monsieur Gilles TONELLI.

M. le Président.- Nous écoutons tout d'abord Monsieur Laurent NOUVION, sur ce même sujet.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, d'ailleurs, c'est une réflexion que vient de me faire Christophe STEINER et je lui ai dit de la faire lui-même. Vous savez qu'en face de la grande plage de Pampelonne dans le Var, la commune de

Ramatuelle/Saint-Tropez a décidé de louer pour cet été un navire désaffecté de très grande taille, qui sert de piste d'atterrissage pour les hélicoptères, parce que les riverains se plaignent dans cette région-là, l'été, parce qu'il y a énormément de nuisances. Alors, cela fait sourire mais pour nous, c'est peut-être une idée sur laquelle nous pourrions réfléchir. Il y a, effectivement, à l'heure actuelle un certain nombre de navires qui sont inutilisés, notamment en Asie, et qui pourraient peut-être correspondre à une solution.

M. le Président.- Oui, c'est la première fois qu'on entend cette proposition, mais pourquoi pas...

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... Qui n'a pas encore été mise en place, qui serait mis en place l'an prochain, Monsieur NOUVION ?

M. Laurent NOUVION.- Pour cet été, c'est une idée qui était sortie, mais je ne sais pas s'ils auront les moyens de le faire...

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Ce n'est pas tellement les moyens, c'est la sécurité aussi, parce que quelque chose qui flotte et qui bouge avec la houle, ce n'est pas particulièrement adapté.

M. Laurent NOUVION.- Non, mais ce sont de gros bâtiments.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est ce que les gens de la...

M. Laurent NOUVION.- ... C'est un porte-hélicoptères désaffecté, en fait.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* D'accord, mais c'est inesthétique, en plus devant la plage de Pampelonne, je ne sais pas si c'est très agréable.

Pour répondre aux questions posées, Monsieur le Président...

(Brouhaha).

M. le Président.- S'il vous plaît, un peu de silence !

Nous écoutons Monsieur le Conseiller TONELLI.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Pour revenir aux travaux dans l'héliport et dans le hangar, oui des études sont poursuivies, nous avons fait une programmation des travaux à faire, donc nous allons avancer en 2010 et certainement établir un projet pour améliorer la situation.

Pour ce qui concerne l'enregistrement à destination finale, oui c'est un vrai problème et oui, c'est un problème qui dure depuis longtemps, je ne peux pas dire le contraire. Ce que je peux dire aujourd'hui, mais cela ne vous rassurera pas pour autant, c'est que j'ai vu passer récemment des courriers entre notre principale compagnie aérienne et l'aéroport de Nice pour relancer de manière efficace le projet, sachant que ce sur quoi on butait jusqu'à présent, c'était que, lorsque les passagers arrivent à Nice, ils sont obligés de repasser par l'ensemble des circuits de sécurité, ils ne peuvent pas être injectés directement dans la salle d'embarquement. C'est le cas partout ailleurs aussi, c'est-à-dire que lorsque vous allez dans un aéroport, on est obligé, pas vos bagages mais vous, vous êtes obligés de repasser par les circuits de sécurité. Ce que nous recherchons aujourd'hui, c'est une solution qui, sans dispenser complètement le gens de ce contrôle secondaire, fasse qu'ils ne soient pas obligés de le faire avec tout le monde donc en faisant la queue pour repasser ce contrôle. Voilà sur quoi nous travaillons aujourd'hui, nous avons peut-être des chances d'arriver à quelque chose dans les mois qui viennent. Ce qui est sûr, dans tous les cas, c'est que cette problématique est bien relancée et que l'opérateur monégasque a bien l'intention d'avancer sur ce sujet-là, c'est tout ce que je peux dire aujourd'hui.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Avec un élément de complexité et je crois que ça suppose des accords particuliers avec chacune des compagnies.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* De ce côté, il est beaucoup plus avancé qu'avant, il a des choses déjà bien ... mais en fait, c'est surtout cette question, car il ne voulait pas lancer l'opération si ses clients, en arrivant à Nice sont obligés de repartir

à zéro, on va dire, en se mettant à la queue avec tout le monde qui doit passer le contrôle de sécurité.

M. le Président.- Bien. Monsieur NOTARI sur ce chapitre.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Il y a un point qui est assez important pour le service de la clientèle, c'est la possibilité de gagner du temps dans le trafic et entre autres, vous avez fait une expérience sur les couloirs de bus autorisés à Héli Air. Je pense que les trois mois arrivent à échéance et je voulais savoir si vous avez un bilan sur ce sujet.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-*

Mme le Chef de Cabinet.-

Chap. 88 - BATIMENTS DOMANIAUX

388.010 - Frais de personnel.....	1.564.200
388.030 - Frais de fonctionnement.....	20.500
388.040 - Achat & entretien matériel.....	86.700
	<u>1.671.400</u>

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur Gérard BERTRAND.

M. Gérard BERTRAND.- Quelques bâtiments domaniaux auraient besoin d'un rafraichissement des façades ou de leurs parties communes, je pense notamment à l'Herculis, au Mistral, aux Magnolias. Y a-t-il des opérations prévues à cet effet ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Il y a régulièrement des opérations de rafraichissement de façades des immeubles domaniaux, maintenant savoir si ces trois-là font partie de ceux qui seront traités... Le Mistral a été fait, me dit ma voisine de droite...

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie.-* Il y

Pas encore parce que nous ne sommes pas au terme de notre période d'essai, c'est un peu plus long effectivement que la Place d'Armes, mais nous ne sommes quand même pas encore au terme, c'est quelque chose qui doit se voir sur plusieurs mois pour apprécier le comportement à la fois des autobus et à la fois des piétons sur ce type de situation.

M. le Président.- Merci. S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre 87 est adopté.

(Adopté ;
M. Jean-Charles GARDETTO s'abstient).

avait sur la façade du Mistral des ... je ne sais pas comment on peut appeler cela techniquement, mais enfin la façade était nettement endommagée et cela a été repris.

M. Gérard BERTRAND.- Par exemple, les parties communes de l'Herculis, où je suis allé plusieurs fois, sont vraiment dans un état désastreux.

M. le Président.- Alors pour cela on avait eu des promesses et des engagements, Monsieur le Conseiller.

(Brouhaha et rires).

Monsieur le Conseiller, rassurez-nous.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, oui c'est vrai, je me souviens de cela très bien, c'est traité par les Domaines et c'est quelque chose

qui est fait au fur et à mesure de l'avancement. Chaque année, un montant est consacré à cette amélioration qui n'est sans doute pas arrivée au terme de sa réalisation.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Effectivement, il y a un montant qui est chaque année dans le budget consacré aux rénovations et à l'entretien des bâtiments domaniaux et des immeubles domaniaux, ce sont des montants et des crédits qui augmentent énormément parce qu'effectivement, nous avons de plus en plus de bâtiment domaniaux et c'est un peu difficile de suivre le planning. Sur l'Herculis, nous avons pris des engagements, je ne sais pas où cela en est mais cela devrait être bientôt fait. C'est encore une des raisons pour lesquelles il est très difficile de maintenir les crédits de fonctionnement, on parlait du maintien des crédits de fonctionnement, ça c'est typiquement le type de crédits qui augmentent énormément et sur lesquels il faut absolument qu'on ait des crédits qui soient en augmentation parce que notre parc augmente et qu'il vieillit aussi. Cela demande donc des crédits de plus en plus importants, nous les mettons tout en faisant attention aussi de ne pas faire exploser les crédits, mais pour répondre sur l'Herculis, c'est prévu et pour répondre sur le Mistral, ça a été fait.

M. Gérard BERTRAND.- Je vous comprends très bien, question de crédits, mais lorsqu'un immeuble vieillit et qu'il n'est pas entretenu, il s'abîme de plus en plus. Donc, cela va vous coûter de plus en plus cher.

Ensuite, je voudrais aussi parler de l'ascenseur des Magnolias, au parking, qui est dans un état vraiment lamentable, c'est l'entrée de l'ascenseur public et là je pense qu'il faut vraiment faire quelque chose, un coup de peinture au moins, ainsi que les cages d'ascenseurs.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* L'entrée côté du Jardin Exotique ?

M. Gérard BERTRAND.- Oui, côté du Jardin Exotique, le petit couloir.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-*

Ecoutez Monsieur Bertrand, moi ça ne me gêne pas trop mais je vais regarder de plus près la prochaine fois que j'y passe, et j'y passe quatre fois par jour.

M. Gérard BERTRAND.- Regardez bien, parce que nous n'avons peut-être pas les mêmes idées d'esthétique, je ne sais pas moi.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Philippe CLERISSI qui désire intervenir sur ce chapitre.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Moi je vais vous parler d'un problème qui est gravissime et qu'il va falloir régler peut-être dans l'année qui vient, c'est le problème du troisième sous-sol du Centre Commercial de Fontvieille.

En effet, dans le troisième sous-sol qui est une zone de stockage pour certaines entreprises, l'atelier du Garage Mercedes se trouve aussi au troisième sous-sol, un certain nombre de camions, de semi-remorques circulent tous les jours dans un espace hyper réduit et rien n'est climatisé. Il faut savoir qu'il y a un certain nombre de personnels qui vivent en permanence, sans voir le jour, à cet endroit. Je sais, parce que je l'ai vu avec le Directeur du poste principal de sécurité du Centre Commercial de Fontvieille, qu'on a la possibilité de climatiser en boucle, au moins l'ensemble des locaux qui sont dans ce sous-sol, et ça c'est une chose qui me semble impérative à réaliser dans l'année. Plus tard, revoir effectivement l'ensemble du fonctionnement de cet espace, parce qu'on risque un jour un gros, un sérieux problème.

M. le Président.- Madame le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ecoutez, je crois qu'il faut faire un point général sur ce troisième sous-sol, sur les gens qui apparemment y travaillent, ou n'y travaillent pas, dans quelles conditions, pour voir comment on peut faire évoluer les choses.

M. Philippe CLERISSI.- Il y a énormément de personnes qui travaillent là et je vous rappelle que le sous-sol n'est pas climatisé.

M. le Président.- Monsieur NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

On a déjà parlé en fait des accès à la gare et des sorties, toutes les facilitations qu'on devrait faire pour les voyageurs. En fait, il y a un endroit qui est la sortie sous les Bougainvilliers où il n'y a pas de sas pour l'immeuble. Donc, les gens de l'immeuble, les gens de la gare sont mélangés. En fait, il suffirait de mettre une porte parce qu'il y a de gros problèmes de sécurité et d'accès, à ce niveau-là. Si vous pouviez juste penser à cela, c'est très bien.

Mme le Chef de Cabinet.-

Chap. 89 - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

389.010 - Frais de personnel.....	768.300
389.020 - Frais d'études & formation.....	333.000
389.030 - Frais de fonctionnement.....	124.900
389.040 - Achat & entretien matériel.....	207.200
389.060 - Frais propres activité service.....	318.500
	1.751.900

M. le Président.- Si vous avez oublié tout à l'heure quelque chose sur ce sujet au niveau du chapitre Conseiller de Gouvernement, c'est la dernière chance de vous rattraper.

Madame la Présidente de la Commission de l'Environnement.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Je saisis cette occasion effectivement pour mettre l'accent sur le tri sélectif. Tout d'abord sur le fait que dans certains immeubles domaniaux, il n'y a pas de différenciation dans les poubelles alors même que, *a priori*, aux dires des habitants, il serait possible de le faire. Donc, ma demande est que vous puissiez vérifier que le tri sélectif est bien mis en place dans tous les bâtiments domaniaux où c'est faisable. Ensuite il me semble intéressant d'inciter les bâtiments privés à avoir aussi cette démarche environnementale, parce que j'ai aussi des retours de gens qui habitent, par exemple, les Tours de Saint Roman, qui seraient tout à fait prêts à faire du tri mais qui n'ont pas cette facilité dans leur immeuble.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* On va regarder.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre 88 aux voix

Avis contraires ? Pas d'avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 88 est adopté.

(Adopté).

Ensuite, sur le tri sélectif, je pense qu'il pourrait être utile de faire un petit rappel sur la façon de trier, quelles sont les filières, etc... parce que cela motive ou remotive ceux qui le font déjà et il est important d'améliorer la qualité du tri pour que le résultat soit à la hauteur des efforts effectués.

Enfin, sur le moyen et long termes, je voudrais connaître les résultats des études en cours pour prévoir l'après 2020. En effet, l'usine d'incinération doit nous permettre de tenir jusqu'à cette date. Pour autant, ce n'est pas en 2019 qu'il va falloir se préoccuper de l'avenir. Il est déjà temps de faire des études prospectives et de faire de la veille technologique dans ce domaine.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Sur les trois points. Tout d'abord, sur le tri sélectif, la démarche auprès des immeubles domaniaux ou privés, c'est effectivement la troisième étape de ce que doit faire la S.M.A.. La S.M.A. s'est occupée de le faire de manière générale, ensuite a installé dans certains endroits de Monaco des sites sur lequel le tri sélectif est fait, et troisième mouvement, c'est effectivement d'aller voir les immeubles et de voir

comment on peut organiser ou pas, le tri sélectif. C'est en cours. Moi, je sais que dans l'immeuble où j'habite qui est domanial, il y a le tri sélectif, mais je reconnais que ce n'est pas le cas partout ; c'est quelque chose qui est en cours aujourd'hui.

Sur le second point, la motivation des gens. Oui, on va voir avec la S.M.A. de manière à relancer peut-être un peu la communication là-dessus. Ce qu'il faut dire déjà aujourd'hui, c'est ce que nous disent les gens de la S.M.A., c'est qu'il y a quand même malgré tout un certain civisme des Monégasques qui fait que le taux d'utilisation de ce tri sélectif est, en Principauté, largement supérieur à ce qu'on peut rencontrer dans les pays autour de nous et même dans les communes limitrophes. Donc, il y a quand même un comportement, dès l'origine, des gens de Monaco, que ce soient les résidents ou les gens qui utilisent Monaco, qui est quand même assez positif à ce sujet.

Sur le troisième point, concernant l'usine d'incinération, bien évidemment, nous n'allons pas attendre les années 2020 ou 2025 pour choisir le nouveau mode de traitement des déchets. Dans le cadre de la concession de la S.M.A. qu'on a présentée au Conseil National, il y a quelque temps et qui prend effet à partir de maintenant, il est bien prévu, dans les sept ans qui viennent, de faire une veille technologique et surtout d'avancer sur une appréciation réelle du potentiel de notre usine, pour savoir exactement jusqu'à quelle époque elle pourra être utilisée en l'état et bien évidemment de rechercher, dès à présent, des moyens qui remplaceront à terme le système que nous connaissons aujourd'hui. Donc, c'est bien prévu dans le cadre de la concession et les Services administratifs veilleront à ce que ces points soient traités et que nous ayons rapidement des éléments à ce sujet.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je vous invite à les partager avec nous, dès qu'il y aura quelque chose de partageable.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Bien volontiers.

M. le Président.- C'est un sujet très important et très délicat, l'usine d'incinération, nous en avons beaucoup parlé lors du mandat précédent, 2003/2008, pour la mettre aux normes, c'est fait. C'est vrai qu'il y a une réticence naturelle de la population d'avoir en ville une usine d'incinération. Ce n'est sans doute

pas d'ailleurs une tendance qui demeurera pendant des décennies car on va en Europe vers la suppression progressive des usines d'incinération en ville. Mais pour autant, il faut se garder de déclarations un peu démagogiques, dans le style « il faut fermer l'usine d'incinération », parce qu'il y a un autre problème qui est très important et qui est tout aussi important, à mon avis, que le premier, c'est qu'il s'agit de l'indépendance de la Principauté de Monaco en matière de traitement des déchets. Aujourd'hui, c'est très compliqué de faire traiter ses déchets par d'autres pays, la tendance là aussi lourde, c'est de ne plus traiter les déchets de pays tiers et même si demain, on dépendait à 100 % par exemple d'un voisin comme l'Italie ou la France et qu'il y ait un grave problème, une grève générale dans un de ces pays, on se retrouverait avec des camions et des tonnes de détritiques chez nous dont on ne saurait quoi faire.

Donc, il y a là deux objectifs importants. Bien sûr, si on peut avoir un jour d'autres technologies qui supprime l'incinération, nous en serons tous satisfaits parce que c'est mieux, malgré tous les filtres, malgré tout ce que l'on peut faire, ça ne restera pas le but à Monaco, en plein centre ville, d'avoir une usine d'incinération. Mais il faut aussi qu'on se dote des moyens d'être indépendant et de trouver des solutions alternatives avant de s'engager dans une voie qui nous rendrait totalement dépendants dans un domaine stratégique et important pour la Principauté.

Je pense que c'est d'ailleurs la position du Ministre et du Gouvernement Princier.

Monsieur LORENZI.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

Sur le même sujet, Monsieur TONELLI, avenue de la Madone, il y a un ensemble de poubelles de tri sélectif également, donc en plein Carré d'Or, qu'il serait peut-être bon de masquer et de faire en souterrain à moins que ce soit impossible techniquement, d'autant que le carrefour a été modifié avec les travaux dont on peut voir les incidences en ce moment devant le Montaigne. Est-ce que c'est possible techniquement, est-ce que cela a déjà été envisagé d'enterrer le tri sélectif ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Il y a des crédits chaque année prévus pour enterrer certains sites de tri sélectif en Principauté, je ne sais pas vous répondre sur le siège pour celui de la Madone,

mais nous allons regarder s'il fait partie de ceux qui sont susceptibles d'être changés ou pas.

M. le Président.- Madame Nicole MANZONE-SAQUET souhaite s'exprimer sur ce chapitre.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Vous excuserez mon ignorance mais je souhaiterais savoir ce que sont les biocénoses, article 389.393 - « Protection des Biocénoses ».

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est dans le cadre de la biodiversité de la Principauté, ce qu'on souhaite, c'est conserver les milieux, les habitats de certaines espèces en Principauté, pour faire en sorte que ces habitats continuent à accueillir certaines espèces végétales ou animales. Vous savez que nous avons, à Monaco, une démarche de conservation, de préservation de la biodiversité et notamment, nous avons eu récemment une satisfaction certes très technique mais nous avons retrouvé à Monaco des charançons aveugles que nous pensions disparus de la Côte d'Azur depuis de longues années et il se trouve qu'en Principauté, on a encore cette espèce-là qui n'a pas disparu.

Je sais que cela peut faire sourire, cela nous a beaucoup fait rire également, mais je voulais

simplement vous montrer le caractère très général de notre démarche environnementale qui consiste à conserver une biodiversité la plus riche possible à Monaco.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Merci, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre 89 - Direction de l'Environnement aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Un avis contraire.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Un avis contraire pour les mêmes raisons qui ont été développées avant, c'est-à-dire l'absence de progrès dans les domaines qui ont été évoqués par mes Collègues et par moi-même.

M. le Président.- Donc, un avis contraire M. GARDETTO.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 89 est adopté.

*(Adopté ;
M. Jean-Charles GARDETTO vote contre).*

Mme le Chef de Cabinet.-

Chap. 90 - DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES

390.010 - Frais de personnel.....	417.600
390.030 - Frais de fonctionnement.....	17.000
390.040 - Achat & entretien matériel.....	170.000
390.050 - Entretien - Amélioration locaux.....	232.000
390.060 - Frais propres activité service.....	1.500
390.080 - Taxes et dotations.....	1.500
	839.600

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 90 aux voix

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 90 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

Chap. 91 - AMENAGEMENT URBAIN - ASSAINISSEMENT

391.010 - Frais de personnel.....	1.610.200
391.030 - Frais de fonctionnement.....	20.000
391.040 - Achat & entretien matériel.....	126,200
391.050 - Entretien & Amélioration.....	994.500
391.060 - Frais propres activité service.....	1.627.500
	<u>4.378.400</u>

M. le Président.- Monsieur Jean-François ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Puisque l'autre jour, on a fait des citations latines, je vais en citer une, c'est *cave canem*. Je me fais ici le porte-parole de plusieurs personnes qui se plaignent. J'en parle au niveau de la ligne « assainissement », mais j'aurais pu en parler à d'autres endroits. Il y a beaucoup de gens en Principauté qui se plaignent des déjections canines de toutes sortes. Alors, ça fait un peu conseil municipal mais on est là aussi pour faire avancer les choses. C'est vrai que je pense qu'on a atteint un point important et je pense que la qualité de nos rues est mise en péril. Je crois qu'il y a un vrai problème. On a aussi un attrait touristique à maintenir pour les gens qui viennent nous visiter et c'est vrai que ce n'est pas le meilleur service à rendre à la Principauté que d'avoir tout le long des trottoirs des déjections canines. Ce n'est pas un problème simple, c'est un problème d'éducation des chiens mais surtout des maîtres. Je crois qu'il faut aussi proposer aux gens des endroits, parce que l'attitude simple serait de dire « appliquez les règlements et mettez des procès-verbaux à tous les gens que nous trouvons en train de ne pas respecter la loi ». Mais je pense qu'il faut essayer de trouver des solutions pour développer des endroits pour que les chiens puissent satisfaire leurs besoins. C'est vraiment un gros problème et j'engage les Membres du Gouvernement à se promener dans les rues, de manière nocturne comme je le fais régulièrement, par exemple au boulevard de Belgique, et dès que la nuit tombe, vous aurez beaucoup de mal à garder vos chaussures propres longtemps.

M. le Président.- Pas de réaction particulière, Monsieur le Conseiller ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-*

Je sais que c'est un vrai problème, Monsieur ROBILLON a raison. Je sais qu'il existe des jardins réservés aux chiens que nous rappelons régulièrement aux propriétaires d'animaux, mais ils ne sont pas toujours utilisés à cet effet. Il y en a un notamment à côté du Casino, il y en a un à côté du Cimetière, je ne sais pas exactement combien il y en a. Il y a quand même aussi quelque chose que je vois pratiquer par beaucoup de propriétaires de chiens, ce sont les petits sacs en plastique. Il ne reste plus que la dernière étape, qui n'est pas toujours réalisée, c'est qu'on prenne la peine de garder le sac dans la main jusqu'à une poubelle pour le mettre dedans, parce que les gens jettent les sacs sur la route. Il y a quand même une prise de conscience. Certes c'est loin d'être parfait, mais c'est un problème qui avance.

M. le Président.- Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- On ne va pas passer des heures sur le sujet, mais tout en demandant qu'il y ait beaucoup de civisme sur ce sujet, je crois que la Mairie de Paris, à l'époque de M. CHIRAC, avait trouvé une solution qui était une solution technique qui s'appelait les « motocrottes ». Pourquoi à Monaco, ne se doterait-on pas d'une ou deux ou trois par quartier, qui pourraient régler le problème ? C'est vrai que Paris avait réglé ce problème à un moment où cela était dramatique.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Mais à Paris, ils avaient ajouté ensuite des distributeurs de petites poches en plastique, surtout à proximité d'où les gens aiment bien promener leurs animaux. Je crois que les gens aiment bien avoir quelques petits distributeurs, en plus c'est quelque chose de gratuit parce que ceux qui les installent peuvent s'en occuper...

M. Laurent NOUVION.- Et des poubelles partout. A Paris, ils ont mis des poubelles tous les quinze mètres, il y en a partout. Ce week-end, j'étais autour des jardins du Casino, autour du Métropole, il y a très peu de poubelles...

(Brouhaha).

... Non, non il y en a très peu. Enfin, on ne va pas parler des poubelles pendant des heures, mais à Paris, ils ont mis ce système à cause des attentats, de ces sacs transparents et il y en a tous les quinze mètres.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je pense que Monsieur NOUVION a raison, je crois qu'il faut mettre beaucoup

de poubelles et à certains endroits des distributeurs de petits sachets, parce qu'on le veuille ou non, vous ne demandez pas à la dame de faire quatre cents mètres avec à la main ce joli cadeau. Donc, je pense que vous avez parfaitement raison, il faut du civisme mais il faut aider les gens à devenir civiques. Je crois d'ailleurs, Docteur, que vous partagez aussi ce sentiment.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce chapitre 91 - Aménagement Urbain - Assainissement.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 91 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

Chap. 92 - CONTROLE CONCESSIONS ET TELECOMMUNICATIONS

392.010 - Frais de personnel.....	570.800
392.020 - Frais d'études & formation.....	30.000
392.030 - Frais de fonctionnement.....	15.500
392.040 - Achat & entretien matériel.....	1.500
392.060 - Frais propres activité service.....	40.100
	657.900

M. le Président.- Monsieur Jean-Charles GARDETTO, sur un sujet qu'il connaît bien.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Ma première question, c'est que dans le cadre des réponses qui ont été données au cours des travaux préparatoires du Budget, en séance privée, le Gouvernement nous a dit que la loi sur les télécommunications pourrait être envisagée dès que le Service serait réorganisé. Où en sommes-nous ? Est-ce que nous avons finalisé cette réorganisation et est-ce que nous pouvons espérer rapidement une loi sur les télécommunications ? Première question.

M. le Président.- Bien, on vous écoute après pour la deuxième question, si j'entends bien. Monsieur le Conseiller.

M. GILLES TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* La Direction des Communications Electroniques a fait l'objet d'une lettre au Conseil National et à ma connaissance, la réponse n'a pas été, pour l'instant, positive...

M. le Président.- ... Je vais donner la parole à Monsieur BORDERO, Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, parce qu'il y a eu un débat en Commission des Finances et nous avons signé un courrier, Monsieur le Président BORDERO ?

M. Alexandre BORDERO.- Effectivement, Monsieur le Président, nous avons répondu il y a une bonne semaine.

M. le Président.- Vous pouvez peut-être expliquer pour l'information de ceux qui nous écoutent ?

M. Alexandre BORDERO.- C'était une consultation de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, suite à des modifications d'organigramme, avec notamment le redéploiement des personnels qui contrôlaient les concessions de la S.M.E.G., de la S.M.A., vers des Services Techniques du Département de M. TONELLI, et ensuite la création d'une nouvelle Direction des Télécommunications, qui se consacre uniquement aux télécommunications. Nous avons répondu il y a quelque temps déjà, une bonne dizaine de jours au moins. Pour vous résumer la réponse, nous sommes d'accord sur le fond, nous avons pensé qu'il fallait un Administrateur supplémentaire pour se consacrer, entre autres, aux problèmes législatifs. Ensuite aussi, si je me souviens bien, le Gouvernement proposait que le Directeur s'occupe aussi de la veille technologique, notamment de tout ce qui était nouvelles technologies, et on a trouvé cela peu adapté ; on a demandé entre autres, qu'un poste prévu à l'organigramme soit pourvu plus rapidement. Cela résume en quelques mots notre réponse. La réponse a été faite et le principe en est acté.

M. le Président.- Par contre, nous sommes dans l'attente de la réponse, je pense que le Gouvernement est en train d'étudier la position du Conseil National pour préparer sa réponse.

Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Alors cela veut dire que pour l'instant le Service n'est pas réorganisé ?

M. le Président.- Nous sommes dans l'attente de la réponse du Gouvernement sur les remarques pour améliorer l'organigramme.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Pour améliorer l'organigramme de la Direction des Télécommunications ?

M. le Président.- Oui, Monsieur BORDERO vient d'expliquer de quelle manière et notamment avec un spécialiste des nouvelles technologies, pour aller vite mais ça revient à peu près à cela...

M. Alexandre BORDERO.- De toute façon, ce que l'on a demandé va un peu plus loin que ce qui a été proposé par le Gouvernement. Le Gouvernement pourrait dès aujourd'hui appliquer sa proposition et ensuite réfléchir aux suppléments auxquels nous avons pensé.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Si c'est ça, Monsieur le Président, c'est bien volontiers. Dans notre esprit on attendait de répondre avant de lancer la chose mais si c'est....

M. le Président.- ... Mais nous avons déjà accepté ce que vous proposiez, donc ça on peut le faire.

M. le Ministre d'Etat.- ... Etant entendu que vous demandez un plus, mais par les temps qui courent, il y a des problèmes budgétaires, donc nous ne sommes pas contre du tout votre proposition, bien au contraire, mais nous pouvons faire les choses en plusieurs temps.

M. le Président.- Voilà, ça c'est une bonne proposition, Monsieur GARDETTO, nous pourrions déjà faire ce qui était prévu avant d'aller plus loin, éventuellement.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Alors, justement, si l'accord existe sur ce qui est prévu, est-ce que le Gouvernement peut maintenant nous annoncer une loi sur les télécommunications ?

M. le Ministre d'Etat.- Un projet de loi, d'accord, mais quand, je ne peux pas vous le dire, si vous voulez une date, je ne peux pas vous la donner aujourd'hui.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, mais c'est cela ma question, une fourchette...

M. le Ministre d'Etat.- ... Je ne peux même pas vous donner de fourchette.

M. le Président.- ... Dans un avenir proche, Monsieur GARDETTO.

(Rires).

Je comptais suspendre la séance pour avoir les fourchettes et les couteaux...

(Rires).

Monsieur le Secrétaire Général, vous vouliez intervenir sur ce sujet ?

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Je voulais simplement dire, pour avoir travaillé dans le passé sur ce sujet, qu'il faut d'abord la création mais que par la suite, un délai minimum d'un an est un délai qui, à mon avis, est tout à fait incompressible parce que c'est un domaine extrêmement complexe. Je crois que vous dire ce soir « oui, ce sera à telle date », ce serait vous faire une promesse que nous ne sommes pas certains de tenir, mais à partir du moment où la création sera faite, je crois qu'il y a là la possibilité de lancer vraiment l'étude.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Ma deuxième question porte sur les positions satellitaires de la Principauté, au sujet desquelles le Gouvernement nous a répondu qu'il était actuellement assisté par un cabinet-conseil, SATEL-CONSEIL, dans la perspective de faire modifier trois positions satellitaires et dans la perspective de négocier avec des clients potentiels. Je voulais savoir quel était l'état d'avancement de ces négociations et de ces modifications.

M. le Président.- C'est Madame le Conseiller pour les Finances et l'Economie qui va vous répondre.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Nous travaillons effectivement avec un cabinet-conseil qui nous a aidés à renégocier nos positions satellitaires et qui maintenant nous aide à les exploiter, c'est-à-dire qu'il nous aide à faire toutes les vérifications pour savoir si d'autres pays sont gênés par ces positions, il nous aide à négocier avec ces pays et il nous aide aussi à trouver des personnes qui exploiteraient ces positions satellitaires.

Alors, à ce jour, nous avons signé un accord non engageant avec un premier groupement qui serait intéressé par une des positions et nous avons deux autres groupements éventuellement intéressés, mais avec qui nous avons à peine commencé les négociations. Donc, c'est une aide de ce cabinet qui nous est utile et qui est en cours actuellement mais sans rien de définitif.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, c'est bon pour vous, encore un mot ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Non, je reste sur ma faim, donc je m'abstiendrai, Monsieur le Président.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 92.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Ce chapitre 92 est adopté.

(Adopté ;

M. Jean-Charles GARDETTO s'abstient).

Mme le Chef de Cabinet.-

Chap. 93 - DIRECTION DE L'URBANISME, LA PROSPECTIVE ET LA MOBILITE

393.010 - Frais de personnel.....	1.532.800
393.030 - Frais de fonctionnement.....	53.200
393.040 - Achat & entretien matériel.....	2.800
	<u>1.588.800</u>

M. le Président.- Nous écoutons le Vice-Président Bernard MARQUET et ensuite M. CELLARIO.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je regrette que M. TONELLI ne soit pas là, donc je vais faire durer le plaisir. Avant que M. TONELLI arrive, Monsieur le Secrétaire Général, pouvez-vous nous dire quel est le champ d'application de la Direction de la Prospective, quelle est sa mission, comment est-elle définie ?

(Rires et brouhaha).

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Ecoutez, ce que je peux vous dire, c'est qu'il existait il y a quelques années, deux Directions différentes. Une Direction dite de l'Urbanisme et de la Construction, qui avait pour mission de traiter et de régler les problèmes d'autorisation de permis de construire et, d'un autre côté, une Direction dite de la Prospective qui, elle, avait pour vocation de réfléchir aux règles de l'urbanisme en général et à l'évolution, donc, des règlementations.

Il y a maintenant deux ans, je crois, à l'initiative de M. CALCAGNO, ces deux Directions ont été fondues et parallèlement, a été créée d'un autre côté, puisque cela dépendait de l'Urbanisme, la Direction de l'Environnement.

Donc, aujourd'hui les missions de cette Direction sont tout à la fois de concevoir et de faire évoluer les règles d'urbanisme et, en même temps, par la suite donc, de régler les problèmes concernant les autorisations de construire.

M. Bernard MARQUET.- Arrêtez-moi si je me trompe, mais les règles d'urbanisme sont définies quartier par quartier. On a vu que, récemment, on a changé l'ordonnancement de plusieurs quartiers, donc cela permet, je crois, d'avoir une vision plus globale. Mais ne faudrait-il pas avoir plus d'ambition ? Par exemple, les dernières discussions que nous avons eues, notamment pour le quartier de l'Annonciade qui va beaucoup se modifier ; ou bien encore aujourd'hui, on est en train de faire les Délaissés S.N.C.F., et nous n'en connaissons toujours pas le final. Lors des derniers Budgets, il y a un an, j'avais posé une question pour savoir si avec le Lycée Technique plus le Collège dans cette zone, plus des habitations, on avait prévu un Poste de Police. Il paraît, aujourd'hui, que la Prospective ne va pas jusque-là.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- D'abord, si, la Prospective va jusque-là. Deuxièmement, je comprends ce que vous voulez dire et cela, dans le gel intelligent et sans doute aussi des personnes sous contrat, il faudra qu'on apporte des moyens supplémentaires en matière grise dans cette Direction pour ce travail de réflexion. Cela a été le cas, pendant un certain nombre de mois – ce qui nous a bien aidés, tant le prédécesseur de M. TONELLI que M. TONELLI ensuite – c'était, vous le savez, ce polytechnicien M. N'GUYEN que nous avons embauché sous contrat et qui était directement placé auprès du Conseiller pour l'Equipement, mais qui, hélas, nous a quittés, il était sans doute trop brillant et il était appelé dans beaucoup d'endroits. Il nous a, hélas, quittés et en plus, il avait été plus particulièrement affecté au problème de l'extension du Larvotto, ce qui n'était plus d'actualité. Mais si vous voulez, je garde de cette expérience le souvenir de la nécessité de doter le Conseiller pour l'Equipement, oh ! pas de trente-six personnes, mais d'une cellule de haut niveau. Cela va être nécessaire aussi, puisque nous allons étudier une extension de Fontvieille et c'est aussi nécessaire sur des quartiers sensibles comme l'étude de la deuxième tranche de l'Annonciade. Si vous voulez, je crois que pour ces grands projets, le Service risque d'être trop pris, il est aujourd'hui trop pris pour avoir ce temps et ce recul nécessaires pour réfléchir sur ces très grandes opérations et les coordonner.

Donc, moi je souhaite que nous venions un jour devant vous pour cela et je souhaite recréer, à très haut niveau, ce poste sous contrat afin que le Conseiller pour l'Equipement soit mieux armé pour faire face à une sollicitation considérable qui va du quotidien, comme on l'a vu tout à l'heure, jusqu'à la conception de grands ensembles beaucoup plus complexes et je crois qu'il a besoin qu'on l'aide en matière grise et je ferai des propositions pour renforcer son équipe le moment venu.

M. Bernard MARQUET.- Ecoutez, Monsieur le Ministre d'Etat, je suis heureux de vous entendre parler comme cela parce qu'effectivement, il va y avoir l'étude pour l'extension en mer à Fontvieille II. On a maintenant ces préoccupations environnementales et je félicite le Gouvernement de faire voler un petit avion pour regarder les déperditions techniques. Aujourd'hui, je pense que la conception urbanistique d'un quartier doit faire appel à toutes ces compétences et, comme vous le dites, il faut qu'il y ait quelqu'un qui puisse réfléchir en amont parce qu'il va se poser des problèmes d'adduction d'eau, il va y avoir les problèmes d'élimination des déchets, ça va être un

problème de pouvoir faire au maximum des bâtiments à émission positive d'énergie et non de CO₂. A Fontvieille – et peu de gens le savent – lorsque le terre-plein avait été fait, il avait été conçu avec un peu de réflexion et de hauteur, avec l'installation de la pompe à chaleur. La plupart de la population de Monaco ignore que plus de 11 % de l'électricité est produite par les pompes à chaleur à Monaco. Avant que l'environnement soit à la mode, il y avait déjà eu ce genre de réflexion. Donc, j'encourage vivement le Gouvernement à réfléchir sur les futurs quartiers ou pourquoi pas les remembrements d'anciens quartiers justement à se doter d'une cellule telle que celle-là.

M. le Président.- Merci, Monsieur MARQUET.

Je vais passer la parole à présent à Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller, je vais vous parler d'un problème que, sans doute, vous connaissez mais qui malheureusement revient à la surface, je veux parler du *vade-mecum*.

Nous avons reçu en audience la Chambre Patronale du Bâtiment. Tout d'abord, précisons ce qu'est le *vade-mecum*. Il comporte deux volets, un droit préférentiel, donc il y a un classement des entreprises qui, d'ailleurs, est fait par une Commission mixte dans laquelle il y a le Gouvernement, les architectes et la Chambre Patronale du Bâtiment et puis, il y a un droit de préemption qui se traduit par ce qu'on appelle le principe des plafonds.

Alors, à écouter les représentants de la Chambre Patronale du Bâtiment, eh bien, ils le disent clairement, il n'est plus respecté. Je vais donner plusieurs exemples pour illustrer cela.

Tout d'abord, il y a un problème concernant les plafonds. En effet, comment peut-on comprendre qu'une entreprise monégasque, employant cent salariés, ait un plafond inférieur à une entreprise qui est « monégasque », qui emploie sept salariés mais qui est une filiale d'une entreprise française ? Comment se fait-il que dans le programme de la Z.A.C. Saint Antoine, opération entièrement financée par l'Etat, c'est une société française qui construit et l'Etat n'a pas exigé qu'elle consulte des sociétés monégasques ?

Voilà deux exemples, je pourrais en donner d'autres qui montrent qu'il y a quelque chose qui ne va pas.

Si on interroge le Gouvernement, il va dire que tout va bien, soit ! Mais Monsieur le Ministre, vous aviez dit : « nous faisons appel à la concurrence » et cela m'a interpellé, car vous faites appel à la concurrence d'une manière effrénée. A moment donné, les entreprises monégasques qui font quand même partie du tissu économique vont se retrouver complètement étouffées.

Alors, dans la mesure où vous allez sans doute dire que tout va bien et qu'à écouter les entreprises, elles répondent que tout va mal, je considère qu'il faut de nouveau se remettre autour d'une table pour reconsidérer ces problèmes, parce qu'un de ces jours, nous allons traverser une zone de grosses turbulences.

M. le Ministre d'Etat.- Vous permettez que je vous réponde, Monsieur CELLARIO – ensuite M. Gilles TONELLI vous donnera des précisions sur le *vade-mecum*, puisqu'il a beaucoup travaillé là-dessus justement avec des professionnels tous ces temps derniers, donc ce n'est pas un sujet qui nous est étranger – je voudrais simplement vous dire que je peux difficilement accepter que vous affirmiez qu'on ne pense qu'à faire appel à une concurrence effrénée. Notre problème est de trouver un équilibre judicieux entre la nécessité de conserver une compétition, une concurrence, et la nécessité d'aider les entreprises monégasques. Alors, je crois que c'est cet équilibre, mais on n'a pas fait le choix d'une compétition effrénée, je le dis parce que toutes nos recherches, c'est l'équilibre entre les deux.

Maintenant, je vais demander à Monsieur TONELLI de nous dire comment, justement, il recherche l'équilibre.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je crois que ce qu'on peut répondre à Monsieur CELLARIO, c'est qu'effectivement, si j'ai bien compris son intervention, la conclusion c'est qu'il faut se rapprocher de la Chambre du Bâtiment et avancer avec eux, ce à quoi je réponds...

M. Claude CELLARIO.-... Non, je n'ai pas dit tout à fait cela, excusez-moi de vous interrompre, j'ai simplement dit qu'il y avait un problème, c'est tout. Si quelqu'un n'en parle pas ce soir, on aura l'impression que tout est parfait, ce qui n'est pas le cas car, lorsqu'on écoute les gens du terrain, on est dans un autre monde. Je dis simplement qu'il y a un souci : en êtes-vous conscients et allez-vous essayer de trouver

des solutions acceptables, raisonnables et équilibrées ? Je parlais de compétition effrénée, peut-être que le mot n'a pas plu à Monsieur le Ministre, mais dans les faits, on peut montrer par beaucoup d'exemples la justification de cette question.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Oui et non, parce que c'est un sujet qui est compliqué et on peut aussi prouver, par exemple, qu'il y a de moins en moins d'entreprises qui répondent aux appels d'offres, si elles considèrent qu'elles ont très peu de chances d'aboutir. Cela étant, ce que je veux dire sur ce sujet-là, c'est que ce qu'il faut pour pouvoir arriver à une solution, c'est discuter avec la Chambre du Bâtiment et avancer avec eux. J'ai une réunion avec eux, le 7 janvier prochain, dans laquelle nous reviendrons sur ces sujets et nous recommencerons à traiter la chose.

Pour reprendre les deux exemples que vous avez donnés, non, il n'est pas normal qu'une entreprise qui a cent salariés ne soit pas mieux traitée qu'une entreprise qui n'a que sept ou huit employés, nous sommes bien d'accord là-dessus et à cela, on y veillera.

Le second point, c'est la Z.A.C. Saint Antoine et elle a quand même une caractéristique très importante, elle est située en France, donc s'appliquent les lois françaises. Autant, on peut avoir des règles de préemption spécifiques à Monaco, autant ce sont des choses beaucoup plus difficiles à appliquer dans un pays qui appartient à l'Organisation Mondiale du Commerce. Ce sont des règles quand même très spécifiques que nous appliquons à Monaco.

M. Claude CELLARIO.- Je vous remercie, Monsieur TONELLI, je vois que les choses progressent puisqu'en janvier, il y a une réunion. Sur le problème de la Z.A.C. Saint Antoine, je voulais quand même rappeler que c'est l'Etat qui finance. Je peux vous donner un exemple où en France, lorsqu'il y a une Mairie qui finance, il y a aussi des tractations qui se font. Je ne demande pas que cela se fasse par derrière, mais je désire simplement que l'on fasse appel à des entreprises monégasques.

Enfin, Monsieur le Ministre, lorsqu'on demande à des entreprises Monégasques quelles qu'elles soient, mais en particulier à des entreprises du bâtiment, d'entreprendre, vous ne pouvez pas, d'un côté, demander à des gens de s'investir et d'un autre côté, leur laisser peu de chance d'emblée ! Il faut y penser à ce problème, il faut trouver un équilibre, il faut

quand même défendre ces petites entreprises qui emploient des gens à Monaco. De plus, si vous utilisez des entreprises qui emploient des gens à Monaco, il y a des recettes de T.V.A.. Attention également aux entreprises qui ont un petit siège à Monaco et qui emploient des gens extérieurs, cela pose aussi des problèmes en terme de T.V.A.. Donc, je demande au Gouvernement de bien y prendre garde mais vous venez de me dire que le 7 janvier, il y aura une réunion, j'en suis très heureux et nous verrons ce qu'il en ressortira.

M. le Ministre d'Etat.- Mais j'ai reçu récemment, avec M. TONELLI, comme nous le faisons régulièrement, la Chambre du Bâtiment, pour évoquer ces questions et nous avons convenu, effectivement, qu'il y avait un certain nombre d'améliorations à apporter pour répondre à votre souci. Mais le Gouvernement est bien décidé à aider, je n'aime pas employer le terme de « protéger », cela fait protectionniste, mais à aider les entreprises monégasques à travailler.

M. le Président.- Merci. S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre 93 de la Direction de l'Urbanisme, la Prospective et la Mobilité, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 93 est adopté.

(Adopté).

Ceci termine les chapitres consacrés au Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ; il est 20 heures 30, je vous propose de suspendre la séance afin que nous puissions aller nous restaurer.

Nous reprendrons dans environ trois quarts d'heure, à la Section 7, consacrée aux Dépenses d'Équipement et d'Investissements, Chapitre 1 « Grands Travaux Urbanisme ».

Je vous remercie, la séance est suspendue.

—
(La séance est suspendue à 20 heures 30).

—
(La séance est reprise à 21 heures 25).

M. le Président.- Le quorum est atteint, nous allons reprendre la séance.

La séance est reprise. Nous passons comme convenu à la Section 7, page 60, nous écoutons Madame le Chef de Cabinet.

Mme le Chef de Cabinet.-

SECT. 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS

Chap. 1 - GRANDS TRAVAUX - URBANISME

701.902	- Frais études urbanisme & grands travaux	2.721.000
701.906	- Galerie sécurité tunnel Rainier III	500.000
701.907	- Amélioration sécurité tunnels routiers.....	1.000.000
701.908	- Tunnel descendant.....	10.000.000
701.911	- Urbanisation S.N.C.F. - Voirie & Réseaux.....	8.000.000
701.9131	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Auréglija / Grimaldi	30.000
701.9133	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Canton.....	2.000.000
701.9134	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Rainier III.....	19.000.000
701.9135	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Casteleretto	30.000
701.9136	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Prince Pierre.....	14.000.000
701.9137	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Pasteur	1.000.000
701.914	- Transport collectif & Funiculaire.....	100.000
701.976	- Tunnel montant / RN7 Est	100.000
		58.481.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

Chap. 2 - EQUIPEMENT ROUTIER

702.903	- Mobilité durable.....	285.000
702.912	- Amélioration voies circulations ouvrages génie.....	110.000
702.921	- Amélioration parking - garages publics.....	2.970.000
702.943	- Remise en état & surveillance ouvrages d'art.....	590.000
702.974	- Gestion du trafic - Amélioration de la circulation	330.000
702.9741	- Réfection de trottoirs.....	560.000
		4.845.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

Chap. 3 - EQUIPEMENT PORTUAIRE

703.901	- Bassin Hercule Réparation Ouvrages existants	1.950.000
703.902	- Elargissement Quai Etats-Unis Epi Central.....	1.000.000
703.903	- Superstructures Digue nord et sud	100.000
703.904	- Superstructures Digue flottante	4.200.000
703.905	- Elargissement Darse Nord.....	300.000
703.906	- Aménagement Avant-port	1.800.000
703.907	- Aménagement Bassin Hercule	200.000
703.934	- Réaménagement Port Fontvieille	20.000
703.935	- Construction sur terre plein digue.....	3.100.000
703.940	- Ouvrages maritimes et portuaires.....	65.000
703.9405	- Urbanisation en mer - Etudes	800.000
		13.535.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement, concernant le Port, nous en avons beaucoup parlé en séance privée, pouvez-vous nous confirmer que les délais sur les différentes parties du Port Hercule seront bien respectés cette fois-ci pour le triennal, que nous sommes amenés à voter en même temps que le Budget, de façon à rassurer les riverains et les acteurs du Port qui se désespèrent de voir presque dix années de travaux discontinus.

Merci.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Les travaux du Port sont faits de manière séquentielle parce qu'il est délicat d'entreprendre en même temps des opérations simultanées dans différents endroits du Port. Cela étant, je ne contesterai pas qu'il y a effectivement des opérations qui ont pris du temps, je pense, notamment, à « l'habillage » et à l'aménagement

des locaux de la Digue qui accueille les paquebots de croisière. Donc, ça c'est quelque chose qui va être lancé.

Pour la suite, nous avons présenté en Commission des Grands Travaux, les différentes échéances des projets et, bien évidemment, les Services Techniques s'attacheront à faire en sorte de respecter ces échéanciers.

M. le Président.- Monsieur Eric GUAZZONNE a demandé la parole, ensuite M. MARQUET.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci, Monsieur le Président.

C'est par rapport à la Darse Nord : dans les travaux, est-il prévu pour le Grand Prix, de mettre en plus une tribune ? Ensuite, concernant le Yacht Club, est-ce qu'à l'ouverture du Yacht Club, il y a déjà des pistes pour la restructuration de l'ancien ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Pour la première question, non il n'est pas question de mettre des tribunes en plus *a priori* à la Darse.

Pour le second point, nous avons effectivement des idées pour la restructuration de l'ancien Yacht Club dont on parlera dans le courant du premier trimestre au Conseil National. Nous avons avancé là-dessus,

nous avons un projet de réaménagement qui englobe à la fois ce bâtiment-là et le bâtiment que nous devons créer à l'enracinement de la nouvelle jetée des paquebots, c'est un projet commun entre les deux endroits.

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président.

M. Bernard MARQUET.- Lors du précédent mandat, nous avons eu quelques inquiétudes pour la rotule de la Digue flottante et de sa protection, nous n'en avons plus parlé, je voulais savoir si les problèmes ont été réglés.

Mme le Chef de Cabinet.-

Chap. 4 - EQUIPEMENT URBAIN

704.902	- Energie électrique 3 ^e Poste source	3.500.000
704.906	- Extension Réseaux urbains	2.500.000
704.919	- Eclairage public - Extension Modification	1.000.000
704.9281	- Héliport extension (Rénovation)	500.000
704.939	- Serres d'Eze	82.000
704.950	- Signalisation routière	416.000
704.954	- Transf. Electr. / App. Pression	90.000
704.957	- Marché Condamine & rénovation Place d'Armes	600.000
704.983	- Télésurveillance extension	371.000
704.985	- Aménagements jardins	650.000
704.993	- U.I.R.U.I. - Epuration fumées	800.000
704.994	- Développement durable & énergies renouvelables	1.382.000
704.997	- Equipement des galeries techniques	116.000
704.999	- Ascenseur Avenue Crovetto	100.000
		12.107.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Madame la Présidente de la Commission de l'Environnement souhaite intervenir.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai une question, je ne sais pas si c'est exactement dans ce chapitre-là, c'est un point de détail : concernant le tunnel descendant et les serres du Jardin Exotique,

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Ecoutez, depuis que je suis revenu, je n'en ai plus entendu parler non plus. Je pense que c'est un sujet qui a été réglé en son temps, il y avait une question d'enveloppe et de protection qui a été manifestement réglée.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 3.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

je voulais savoir ce qui avait été envisagé pour ces serres.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Il est envisagé des les déplacer en accord avec le Jardin Exotique, bien évidemment.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Et où ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Là où le Jardin Exotique a trouvé qu'elles étaient bien, je ne sais pas exactement vous dire, mais je crois que c'est en contrebas du bâtiment, de l'autre côté de la route, il me semble, mais à proximité immédiate.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Dans cet environnement, à proximité.

M. le Président.- Merci. S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

Chap. 5 - EQUIPEMENT SANITAIRE & SOCIAL

705.902	- Extension Crèche Monte-Carlo	1.350.000
705.915	- Opération la Cachette	150.000
705.920	- Opération du Devens	260.000
705.9301	- Centre Gérontologie - Centrale d'énergie.....	43.000.000
705.9304	- Centre Hospitalier Princesse Grace - Solution 5	14.700.000
705.931	- Résidence "A Qietüdine"	1.000.000
705.932	- Réhabilitation Cap Fleuri	200.000
705.936	- Opération Industria/Minerve.....	800.000
705.946	- Opération Testimonio.....	6.000.000
705.950	- Relogement du Foyer de l'Enfance	4.150.000
705.954	- Opération 21-25 rue de la Turbie	30.000
705.957	- Extension Caserne Carabiniers	100.000
705.982	- Acquisition terrains - immeubles.....	15.000.000
705.989	- Gestion Technique patrimoine immobilier	9.000
705.990	- Gestion de l'amiante	200.000
		86.949.000

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président et ensuite M. NOUVION.

M. Bernard MARQUET.- Je vois la faiblesse des sommes allouées pour la réhabilitation du Cap Fleuri. Sur ce sujet où en sommes-nous, avez-vous eu le permis de construire ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Non, nous n'avons pas eu le permis de construire, dans la mesure où le Plan Local d'Urbanisme de Cap d'Ail est en train d'être refondu. Mais *a priori*, l'emprise et la volumétrie du Cap Fleuri ne seront pas remises en question.

Les études vont avancer en 2010 dans la mesure où l'opération ne pourra se faire qu'une fois que le Cap Fleuri aura été vidé de ses occupants actuels qui iront donc en partie au Centre de Gérontologie Clinique, à l'arrière de l'hôpital.

Donc, ce n'est qu'en 2011 qu'on pourra commencer les travaux ; d'ici là, on ne peut faire que les études pour faire avancer le projet.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, tout d'abord et M. BERTRAND, ensuite.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Ma question porte sur le futur hôpital, qui est un sujet de grande inquiétude, je crois, pour tous les Elus du Conseil National. Lors des séances privées, le Gouvernement a eu la franchise d'écrire et de reconnaître, à des questions qui lui ont été posées, que le projet initialement proposé posait des problèmes techniques par rapport au sol et allait donc entraîner des coûts plus importants. A ceci s'ajoutent des informations que nous recueillons auprès de gens fiables du corps médical et des gens qui suivent l'hôpital qui travaillent à l'hôpital. Donc ce soir, Monsieur le Conseiller, je sais que c'est un sujet délicat et difficile, mais cela porte sur près de 700 M€, une enveloppe de 700 M€ déclarée, mais nous savons tous que ce coût, ces dépenses vont s'étendre entre sept et dix ans, donc vraisemblablement connaître une nette augmentation. Pour ma part, je suis extrêmement inquiet étant donné la situation de nos finances publiques sur, le projet de l'hôpital et la façon dont cela a été présenté, où on avait l'impression que tout avait été décidé, y compris les études techniques et qu'il s'avère, un an après, que la situation est beaucoup plus délicate que prévue.

Je parle sous le contrôle des médecins dans cette salle. Merci.

M. le Président.- Monsieur BERTRAND, c'est une question sur l'hôpital aussi ?

M. Gérard BERTRAND.- Non, Monsieur le Président, c'est sur le Cap Fleuri.

M. le Président.- Je reviendrai vers vous tout à l'heure alors. Monsieur NOTARI, sur l'hôpital.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis obligé d'en parler parce que c'est un sujet d'inquiétude. Donc, suite au décès de mon regretté confrère, est-ce que des dispositions particulières vont être prises ou est-ce que le projet continue son chemin ?

M. le Président.- Oui, il faut rappeler pour ceux qui nous écoutent et qui n'ont pas forcément cette information, que malheureusement, il y a quelques jours, est décédé un des co-lauréats, un des deux architectes retenus par le Prince Souverain et le Gouvernement pour l'extension de l'hôpital, le regretté M. VASCONI, il était effectivement important de le dire.

Alors, sur l'hôpital, si vous me permettez, nous en avons parlé effectivement longuement entre nous en séance privée. Simplement pour partager ce que disent mes Collègues, mais aussi afin que vous puissiez nous faire en Séance Publique un point, Monsieur le Conseiller, nous sommes sur le chapitre où nous votons à la ligne 705.930/4, 14.700.000 € pour le C.H.P.G. et 43 M€, à la ligne au dessus 705.930/1, pour le Centre de Gérontologie, qu'on appellera Rainier III. Donc, nous sommes tous inquiets et je pense que vous l'êtes aussi parce que c'est vrai que la situation est préoccupante. En premier lieu, par rapport à la saturation, j'ajoute donc un autre point en dehors des coûts, en dehors de la fonctionnalité du futur hôpital et de son coût de construction et de son coût de fonctionnement futur, il y a une première urgence, c'est l'ouverture qui est prévue pour 2011 du Centre de Gérontologie Clinique. Nous savons qu'il y a 210 chambres supplémentaires, donc avec sans doute 210 familles qui vont venir visiter ces patients. Il y a plusieurs centaines de recrutements qui vont se faire au niveau des médecins, des infirmières, des aides-soignants, des personnels logistiques. Nous avons discuté longuement, à deux reprises en séances privées, de ces questions car nous sommes très inquiets devant la congestion probable des accès à l'hôpital, sachant que le parking actuel est déjà largement insuffisant. On a donc encore environ un an, peut-être un an et demi pour préparer l'ouverture du Centre de Gérontologie Clinique mais le Conseiller pour l'Équipement nous a expliqué, et je pense qu'il va le refaire volontiers pour l'information des résidents, qu'il y a un plan de déplacement d'entreprise qui est étudié pour le personnel, c'était indispensable, mais nous, nous avons souhaité qu'une réflexion soit menée aussi pour la création d'un parking supplémentaire dans les meilleurs délais.

On avait évoqué une piste en séance privée, qui était la piste du bas de l'avenue Pasteur, peut-être d'ailleurs pourrait-on élargir la réflexion, puisque vous êtes en train d'étudier cette piste, en sachant qu'on a déjà des immeubles qui sont vides de tout occupant sur tout le haut de l'avenue Pasteur, puisque cela a déjà été fait les années précédentes avec le relogement des locataires. Donc, si le délogement des locataires du dernier immeuble, auquel on n'a pas encore procédé, peut poser un problème de délai, on pourrait peut-être imaginer une solution d'urgence pour faire un parking supplémentaire au-dessus, dans ces immeubles qui sont vides de tout occupant, qu'on pourrait décider de détruire dans les meilleurs délais pour commencer à faire une implantation d'un nouveau parking.

Je voudrais ajouter aux interrogations que posent la mort du regretté M. VASCONI, question de mon Collègue Fabrice NOTARI, mais aussi aux interrogations financières que pose mon Collègue Laurent NOUVION, les interrogations que nous nous posons, et plus proches encore de nous, sur l'ouverture du Centre de Gérontologie, dans un an.

Monsieur le Conseiller.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je crois qu'il faut prendre les problèmes dans l'ordre. Alors, pour moi, on sépare complètement la question du stationnement des clients et des salariés de l'hôpital à court terme, c'est un problème d'un an, un an et demi, vous le disiez, Monsieur le Président, de l'opération du C.H.P.G. proprement dit, j'en parlerai après.

Je vais commencer par la question du mode de stationnement à l'hôpital avec l'ouverture du Centre de Gérontologie Clinique. Oui, bien sûr, le fait de rajouter 210 lits supplémentaires dans cet endroit est quelque chose qui est contraignant. Ce qu'il faut se dire, c'est que nous n'arriverons pas à assurer un système où il y aura une personne par voiture, ça c'est quelque chose qu'on ne pourra pas avoir et je ne m'engage pas à ce qu'on ait un système où chaque personne puisse arriver dans sa voiture au C.H.P.G.. En revanche, ce sur quoi on travaille dans le cadre du plan de déplacement d'entreprise que le Président a évoqué, c'est l'idée de faire en sorte qu'à bon nombre de salariés de cet établissement, on puisse leur offrir des moyens d'aller de chez eux à l'hôpital et le retour, qui ne soient pas la voiture personnelle, c'est une première étape. Ce genre de plan a été fait dans d'autres grands établissements, notamment à Villejuif à Paris, et par ce biais-là, on est arrivé à réduire la demande en matière de places de stationnement, de places réelles, de moitié par rapport à ce qu'était la demande initiale. Ce plan est en cours actuellement de réalisation et il sera terminé dans le courant du premier trimestre de l'année prochaine. Bien évidemment, ce plan, qui est quelque chose de très complet et qui va vraiment dans le détail, pour rechercher le déplacement de chacun des salariés, de même qu'il va rechercher les habitudes des gens qui fréquentent l'établissement, associera différents types de solutions. Donc, j'ai parlé de navettes éventuelles. D'autres solutions sont examinées aussi, par exemple, le fait de créer des navettes entre d'autres parkings de la Principauté, qui ne sont pas situés très loin, et l'établissement hospitalier, de manière à ce que les gens puissent stationner dans ce parking et être

ramenés à l'hôpital par des navettes qui soient les plus rapides et les plus véloces possible.

Troisième volet, c'est la question des parkings que vous évoquiez, Président : non, je ne crois pas qu'on puisse imaginer faire un parking à la place des immeubles démolis en haut, parce que les immeubles démolis vers la partie supérieure ont pour objet d'accueillir le futur hôpital. En fait, c'est là où il va commencer à être construit...

M. le Président.- ... Mais pourquoi ne pas faire un parking au-dessous...

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... Parce que l'hôpital descendra jusqu'au bas de l'avenue Pasteur, jusqu'en face de l'Athanée, il va occuper tout le volume du bâtiment...

M. le Président.- ... On ne peut pas creuser encore ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Avant qu'on ait creusé jusque-là, on aura déjà fait une bonne partie des terrassements du futur hôpital. On a regardé la possibilité de faire un parking à la place du dernier immeuble, celui qui est le plus bas dans la rue et *a priori*, le résultat n'est pas satisfaisant parce qu'il faudrait déjà, pour avoir la largeur minimale afin d'avoir des places de part et d'autre, empiéter sur l'avenue Pasteur, de part et d'autre, d'environ trois mètres de chaque côté. Et même en faisant cela, on arriverait à quelque chose qui ferait à peu près une vingtaine de places par étage, ce qui ferait un coût du parking de l'ordre de 8 M€ pour 80 places, ce qui est un ratio particulièrement défavorable pour ce type d'opération.

Cela étant dit, nous réfléchissons à d'autres solutions. Encore une fois, ce n'est pas une solution qui permettra de résoudre ce problème, ça va être un ensemble d'aménagements qui nous permettra d'y faire face ; à la fin du mois de mars prochain, lorsque nous aurons vraiment avancé le plan de déplacement d'entreprise auquel la Direction de l'hôpital est très associée – et M. BINI joue parfaitement le jeu pour cette affaire – je suis persuadé qu'on pourra proposer des solutions qui ne seront certainement pas parfaites mais qui permettront de faire face à la situation qui sera créée par l'arrivée de ces nouvelles chambres

d'hospitalisation au sein du C.H.P.G.. Voilà pour la première partie, l'immédiat, le court terme.

M. le Président.- Si vous permettez, on finit le débat sur ce point-là, le déplacement et les parkings. Monsieur STEINER et ensuite le Docteur ROBILLON.

M. Christophe STEINER.- C'est toujours au niveau des parkings, Monsieur le Conseiller, je comprends qu'il s'agit d'un coût excessif pour 80 parkings, là, ça fait cher la place, vous venez de l'expliquer.

Le Centre de Gérontologie, où il y a 210 lits, je ne sais pas exactement combien il y a de personnes qui y travaillent...

M. le Président.- ... Quatre cents personnes.

M. Christophe STEINER.- ... Donc, on arrive à 610 personnes, vous avez le problème des personnes qui vont être hospitalisées dans ce centre, l'apport des familles qui soutiennent, viennent visiter et autres, et ensuite il y a tout le personnel. Alors que le personnel n'est pas centré sur Monaco, il habite sur les communes limitrophes, il y en a qui sont à Menton, à la Colle-sur-Loup, et je ne pense pas que l'on puisse faire une comparaison avec Paris où il y a le T.E.R., le R.E.R. et d'autres moyens de transport.

Déjà, on voit lorsqu'il y a des grèves, les problèmes que cela pose. Il faut absolument trouver une solution parce que sinon, on ne s'en sortira pas. On risque d'avoir un Centre de Gérontologie qui, sans les places pour accueillir les familles des gens qui sont hospitalisés, les gens qui y travaillent, ne servira à rien.

M. le Président.- On écoute à présent le Docteur ROBILLON, sur le même sujet.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

En fait, le vrai problème c'est qu'on dit tous un peu la même chose. Nous sommes tous très inquiets sur le fonctionnement lui-même de l'hôpital, c'est, je pense, unanime. Mais je pense que vous aussi, vous avez cette réflexion sans la verbaliser : nous avons tous vraiment un gros problème et nous ne sommes pas sûrs que nous arriverons à faire fonctionner et la Gérontologie et l'Hôpital. Je ne parle pas du personnel,

on en reparlera lorsqu'on verra les Affaires Sociales, mais là on parle du déplacement.

C'est vrai que, comme le disait Christophe STEINER, à Paris, c'est très simple : pour Villejuif, on demande aux gens de se réunir à tel point de Paris, vous amenez des navettes, des bus, etc... et vous pouvez amener du personnel. Là, cela pose un véritable problème : les gens sont éparpillés sur plusieurs kilomètres carrés et pour en faire le tour, il faudrait partir à 4 heures du matin pour amener les gens à 8 heures du matin pour travailler. Enfin il faut près de trois ou quatre heures pour aller récupérer tout le monde, cela paraît très difficile. Donc, c'est vrai que c'est une piste qui est intéressante, sans doute pour un petit nombre de personnes. Les parkings, nous sommes tous persuadés, il n'y a personne qui dira le contraire, nous sommes tous persuadés que pour l'instant, c'est insuffisant. Nous avons bien compris qu'il y a eu un problème technique sous le Centre de Gérontologie et c'est vrai qu'on n'a pas d'autre solution. Les parkings, vous en parliez – je vous fais juste part d'une réflexion, ce n'est pas de l'agression – c'est vraiment pour dire qu'il y a un problème sur les parkings de proximité. Si vous pensez aux parkings des Magnolias au Jardin Exotique, si on parle du parking Bosio et de faire des navettes, ce qui serait logique sur le boulevard de Belgique, mais ces parkings sont pleins quinze jours par mois au moins, on ne va pas pouvoir y admettre plus de personnes. Faire descendre des gens à Fontvieille au Stade et les monter, c'est un peu le même problème, on a un gros problème pour avoir des places de parking. Les gens qui viennent travailler à Fontvieille, vous nous avez dit la dernière fois qu'il y avait de plus en plus de places, mais si vous rajoutez deux ou trois cents personnes, on va être plein de toute manière.

Donc, il y a un vrai, vrai problème et une grosse inquiétude. Alors, je vais peut-être heurter beaucoup de personnes, mais il y a une grande surface qui est juste en face de l'hôpital et je me demandais si on ne pouvait pas en utiliser le tréfonds. Alors je sais que c'est la Mairie qui le gère, mais n'est-il pas possible d'imaginer qu'on puisse utiliser le tréfonds du cimetière pour construire des parkings à ce niveau-là ? Je sais, je suis peut-être un petit peu excessif, que cela ne fait plaisir à personne, mais il y a un problème et mon opinion, c'est qu'il faut d'abord soigner les vivants avant de donner des places aux morts. Je ne dis pas qu'il faut enlever le cimetière, mais peut-être utiliser le tréfonds du cimetière. Est-ce que vous avez déjà eu des hypothèses là-dessus et des hypothèses de travail qui pourraient, à mon avis, se justifier sans énormité ?

M. le Président.- Sur le parking, y a-t-il encore des interventions, sinon on écoute le Conseiller ? Monsieur le Conseiller, nous vous écoutons.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Que ce soit quelque chose qui nécessite, effectivement, une grande réflexion, c'est certain. Cela dit, je ne vous suis pas dans les appréciations que vous faites sur ce qui s'est fait à Villejuif. Il ne faut pas croire que les gens qui travaillent à Villejuif sont des gens qui habitent dans Paris. Ce n'est pas du tout le cas, ce sont des gens qui habitent dans d'autres banlieues, qui sont aussi dispersés que peuvent l'être les gens qui travaillent à l'Hôpital de Monaco, parce que ce ne sont pas toujours des salaires très élevés. Donc, ce n'est pas une seule navette qui va faire le tour des gens qui habitent à Levens et ailleurs, ce seront plusieurs navettes qui auront des secteurs géographiques bien définis ce qui permettra de desservir tel ou tel endroit, parce que malgré tout, nous en avons parlé avec le Conseiller CAMPANA, une bonne partie des salariés de l'hôpital ont quand même des horaires qui sont similaires. Il y a des gens qui travaillent dix heures, de telle heure à telle heure et puis il y a ensuite une autre section de gens qui va arriver à une heure et qui va repartir à une autre heure. On peut donc très bien envisager de regrouper ces départs et ces arrivées par des moyens de transport qui soient particuliers. Quand je parle de parking, je pense par exemple au parking qu'on est en train de faire sous l'immeuble Rainier III qui va être fait dans quelques mois, fin 2011 et sur lequel on a créé au-delà des besoins des locataires de l'immeuble Rainier III : on aura environ trois cent cinquante places de parking en plus qui seront tout à fait utilisables pour ce type d'opération. Il y a le parking du Port, celui de la Digue, qui est actuellement, honnêtement, très très peu utilisé et qui avec une navette pourrait servir d'exutoire. Je ne dis pas que ce sont des solutions faciles ni que ce sont des solutions simples, j'ai conscience du problème qui se pose et je crois qu'il faut essayer de trouver un maximum de petites solutions qui permettront en rassemblant ces idées d'arriver à quelque chose de bien.

Non, nous n'avons jamais réfléchi par rapport à votre question sur le fait de réaliser un parking sous le cimetière, mais encore une fois toute nouvelle réalisation, aujourd'hui, nous reporterait à deux ou trois ans puisque le temps de faire des études, d'engager les travaux, de terrasser, de déplacer ce qu'il y a dessus, etc... nous sommes sur une perspective de réalisation à trois ans. Alors, à mon sens, on va

continuer à voir si on d'autres idées en matière de création de parking à court terme, on va approfondir les choses, mais la perspective la plus immédiate, c'est de voir ce plan de déplacement d'entreprise arriver à son terme, d'apprécier le résultat qu'il va donner et de le mettre en œuvre tout de suite, dès l'origine commencer à travailler avec les salariés pour définir ce qui peut être fait immédiatement et très rapidement. Effectivement, le problème c'est qu'on ne peut pas faire de parking sous le bâtiment puisqu'on sait que l'endroit ne s'y prête pas.

M. le Président.- Monsieur CLERISSI, c'est pour le parking que vous souhaitiez intervenir ? Oui, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Je suis d'accord avec mes deux Collègues Christophe STEINER et Jean-François ROBILLON, je trouve que c'est une véritable usine à gaz et ce que je vous conseille de faire, c'est d'augmenter considérablement la capacité de lits dans le Service de Neuropsychiatrie, parce que tous les personnels vont avoir besoin d'y recourir.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Merci, Monsieur CLERISSI.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, bien sûr, les solutions techniques, il faut les chercher, elles ne sont peut-être pas simples mais je crois que là, on vous l'a déjà dit à plusieurs reprises en séance privée, le Conseil National unanime pense que le plan de déplacement du personnel ne suffira pas, déjà parce que vous ne touchez pas les familles des patients, et ça vous aurez des centaines de visiteurs supplémentaires et aux visiteurs, vous ne pourrez pas leur faire prendre le petit bus du personnel ! Lorsqu'on sait que notre hôpital est un hôpital qui dépasse de beaucoup les frontières de Monaco, on pourra toujours demander, bien sûr, aux résidents de Monaco de venir voir leur famille en bus, mais on ne peut pas demander à des familles de patients qui viendront de Menton, de Sospel, d'Eze, de la Turbie ... de venir tous en bus et de ne pas prendre la voiture. Donc, notre avis, c'est clair, c'est que s'il n'y a pas une solution d'extension d'un parking, on va vers une saturation, une congestion absolue du quartier. Moi, j'entends bien que c'est compliqué et que pour le moment, vous n'avez pas trouvé la bonne solution mais pourtant, il va falloir en trouver une, sinon, malheureusement,

c'est chronique de la saturation annoncée d'un quartier et de l'impossibilité d'accéder au Centre Hospitalier Princesse Grace à partir de l'année 2011. Donc, voilà où nous en sommes. Maintenant, bien sûr que le constat est plus facile à faire que la solution technique à trouver, Monsieur le Conseiller, je vous le concède, mais il va falloir la trouver.

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Sur ce point-là, Monsieur le Président, ce que je peux vous dire c'est que sur les 210 lits, il y en aura 150, les lits de longs séjours, les lits qui sont destinés à accueillir des patients qui ont la maladie d'Alzheimer, qui concerneront essentiellement des résidents et des gens qui sont très proches de la Principauté. Donc, c'est sur les 60 lits, en fait, de réadaptation fonctionnelle et de court séjour gériatrique que l'on risque d'avoir, effectivement, des patients qui viennent d'un peu plus loin.

M. le Président.- Mais regardez, s'il y a seulement 30 % des nouveaux personnels qui prennent la voiture, donc une centaine, et vous reprenez même que 60 ou 80 de familles de patients, pour reprendre vos chiffres, moi je ne sais pas comment aujourd'hui vous les mettez dans le parking, de toute façon, même avec ces chiffres-là, il y a quand même de quoi s'inquiéter.

Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, vous avez donc fait une étude, mais y a-t-il un espoir que d'autres études arrivent à d'autres conclusions, ou que d'autres pistes soient envisagées parce que dans votre discours, je sens bien que vous n'êtes pas très favorable à l'idée de construire un parking ? Construire toujours plus de parking n'est pas forcément une solution en soit. Pour autant, il s'agit ici du fonctionnement même de l'hôpital existant, du Centre de Gérontologie Clinique et à terme du nouvel hôpital. C'est une question de bon sens, je ne comprends pas comment vous avez pu occulter cette problématique. Cela aurait dû être envisagé avant, même si je peux concevoir qu'il y ait eu des problèmes géologiques. Il faut trouver des solutions. Les navettes pourront peut-être résoudre le problème de certains, mais pas de tous ! Soyez réaliste et cohérent. Il faut absolument trouver d'autres pistes. Nous suggérons par exemple de démolir certains immeubles en bas de l'avenir Pasteur pour construire

des parkings. Il y a peut-être d'autres possibilités, vous êtes mieux placé que nous pour imaginer des solutions, peut-être des solutions à tiroir sur les immeubles existants qui sont aujourd'hui vides, je n'ai pas de recettes magiques, mais je pense qu'il faudrait vraiment, réellement, sérieusement envisager de trouver une solution type parking sur place. Votre idée de faire se garer le personnel soignant dans le parking de la Digue, c'est sympathique mais c'est loin d'être suffisant, sans compter que cela va augmenter le nombre de navettes en Principauté, donc la circulation, etc... c'est un cercle vicieux.

M. Gilles TONELLI.- Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Non, cela va réduire le nombre de voitures qui circulent en ville, donc cela va améliorer la circulation pour quelqu'un qui s'occupe de l'environnement, cela me paraît... Mais si vous mettez quinze personnes qui prennent la voiture dans une navette, cela fera moins de circulation en ville que s'il y a quinze voitures qui roulent.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Oui, mais enfin, au bout du compte...

M. Gilles TONELLI.- Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Ceci étant, je crois qu'il faut essayer de voir les choses en face. On a un plan de déplacement et aujourd'hui, par exemple, une bonne partie des salariés qui rejoindront le Centre de Gérontologie Clinique vient du Cap Fleuri. Aujourd'hui, il y a beaucoup de gens qui travaillent au Cap Fleuri, ils se garent aussi ces gens-là. Une partie des personnes seront effectivement nouveaux, des salariés, nous venons de le voir, et des malades dont une bonne partie concernera des gens qui sont sur la Principauté. Mais encore une fois, les plans de déplacement d'entreprise qu'on a connus, j'ai cité Villejuif, j'aurais pu citer d'autres établissements hospitaliers de cette nature, ont conduit à des réductions de besoin en places de parking de moitié, on a diminué de moitié les besoins.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Mais je n'ai jamais dit qu'il ne fallait pas l'envisager, c'est juste une piste...

M. Gilles TONELLI.- Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-

Moi, j'ai bon espoir avec cette méthode d'arriver à réduire de manière très considérable les besoins en matière de places proprement dites de parkings, au sein de l'établissement, de manière à arriver à trouver un équilibre entre les gens qui auront impérativement besoin de prendre la voiture et de se garer dans l'hôpital et les autres qui pourront admettre une solution variante et une solution différente.

Pour ce qui est de créer un nouveau parking, on regarde, on examine, mais nous n'avons pas trouvé aujourd'hui de solution qui soit satisfaisante à proximité, pour créer un nouveau parking, nous n'avons pas de solution pour l'instant, on regarde et si on trouve quelque chose, on le fera.

M. le Président.- Bien.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Donc, pour résumer, pas de parking, pas de voitures, et l'affaire est réglée !!!

M. le Ministre d'Etat.- Ce n'est pas une bonne interprétation.

M. le Président.- Cela concernait le premier sujet, les places de parking dont nous nous inquiétons qu'elles n'augmentent pas avec l'ouverture du Centre de Gérontologie. Ensuite, il y avait une autre question importante sur le coût de la construction de l'hôpital. En fait, on sait tous qu'il y a trois objectifs à poursuivre dans la construction de l'extension de l'hôpital, qui sont tout aussi louables les uns que les autres. Je disais dans mon discours d'ouverture l'autre soir, qu'il ne faut pas se renvoyer dos à dos un argument contre l'autre. Il y a la beauté architecturale et cela je crois que tout le monde a reconnu que la création des architectes est remarquable, la qualité des chambres, la vue sur la mer, etc...

Il y a le coût de la construction qu'il faut essayer de maîtriser, ce que disait mon Collègue Laurent NOUVION tout à l'heure, et ensuite il y a la fonctionnalité de ce qui va être construit et puis, sans doute, le coût de fonctionnement, parce que moins c'est fonctionnel, plus cela va coûter cher à faire fonctionner. Donc cela fait trois objectifs, qualité architecturale, qualité des chambres, coût de la construction, fonctionnalité et coût du fonctionnement futur de l'hôpital. Alors, cela va être très compliqué, Monsieur le Ministre, mais je sais que l'objectif idéal, c'est de trouver le bon équilibre entre ces trois objectifs qui sont tout aussi

importants les uns que les autres. Je vais quand même ajouter qu'à mon avis, s'il faut faire des choix, c'est quand même d'abord de privilégier le coût et la fonctionnalité et si, en plus, on peut sauver la beauté architecturale, tant mieux. Mais bon, après on rentre dans un débat où chacun peut avoir des convictions et elles sont toutes respectables.

Alors, est-ce que sur ces sujets de coût, de fonctionnalité, Monsieur le Ministre, vous souhaitez intervenir avant M. le Conseiller pour l'Equipe ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui, je souhaite intervenir sur les coûts et la fonctionnalité. D'abord je voudrais intervenir parce que je connaissais bien l'architecte choisi qui s'appelle Claude VASCONI, que j'ai connu dans ma jeunesse, c'est un ami et c'est un homme de talent. Il a réalisé de grandes choses en architecture, à Paris, à Berlin, car c'est un des reconstruteurs de Berlin et il a fait aussi beaucoup d'expériences hospitalières. Récemment a été inauguré le C.H.U. de Strasbourg, ainsi qu'un établissement important de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris. Si j'en parle de cette manière, c'est qu'il est décédé depuis quelques jours. Monsieur NOTARI l'a dit tout à l'heure, il est décédé depuis quelques jours, à la suite d'une longue maladie, c'est un élément dramatique, c'est la perte d'un homme de talent, sa famille a souhaité que cela se fasse dans la plus grande discrétion. Dans les jours qui viennent, on verra beaucoup d'articles dans la presse française puisqu'il fait partie des grands architectes de notre époque, au-delà d'ailleurs du territoire français, un des plus grands architectes européens.

Donc, il avait fait un geste magnifique dans la conception de cet hôpital, cette aile de mouette qui est très belle et j'espère que nous la réaliserons. Je ne peux pas vous parler des conséquences précises qui peuvent avoir lieu au niveau de son Cabinet ou dans le domaine juridique ; il était associé, comme vous le savez, avec un Cabinet monégasque que vous connaissez.

Nous avons eu effectivement beaucoup de discussions au niveau de la mise au point du programme et de la mise au point de l'avant-projet. Il se trouve – malheureusement, je ne connaissais pas sa maladie et je ne l'avais pas rencontré depuis plusieurs mois, mais M. TONELLI m'avait alerté – et il se trouve que quelques jours avant sa mort je l'ai appelé pour lui dire qu'on n'accepterait pas de dérive financière, que le budget qui avait été arrêté pour cette opération était de 705 M€ T.T.C., ce qui est déjà énorme, et que 705 M€ T.T.C., c'est le budget qui était présenté dans le

programme triennal au Conseil National et validé par le Prince ; qu'on ne pourrait pas accepter de rediscuter ce chiffre, en aucune manière, parce que son Cabinet nous avait présenté, juridiquement, un certain nombre de suppléments significatifs. Je lui ai donc dit que cela n'était pas possible, je lui ai dit qu'il allait faire implorer son projet, ce qui était dommage parce que c'était une œuvre d'art qui marquerait Monaco et qui en ferait un des plus beaux hôpitaux en Europe ; que c'était dommage mais qu'il y avait des limites financières et qu'il allait faire implorer son projet s'il poussait plus loin. Il y avait un tas de considérations techniques, dans ce sens, je ne détaille pas. Il s'en est occupé deux jours avant sa mort et son administrateur délégué m'a appelé disant qu'il avait compris le message, mais nous attendons. Nous attendons maintenant le groupe de réunion qui va avoir lieu dans les jours qui viennent, ils ont même commencé puisque toute son équipe, l'architecte local, tout le monde se retrouve autour de la table pour discuter.

Voilà simplement ce que je vous dis ce soir, puisque nous parlons budget. La fonctionnalité, ce sont des choses qui peuvent s'arranger, H.Q.E. peut s'arranger, tout peut s'arranger sur le plan technique. Excusez-moi de minimiser les problèmes techniques Monsieur TONELLI, mais tout peut s'arranger si on discute bien des choses, mais il y a le coût. Alors, le coût, ça ne s'arrange pas, ou c'est celui-là ou c'est rien du tout. Donc, je vous le dis très solennellement ce soir, j'ai bien annoncé la couleur, cette décision est complètement validée par le Prince Souverain, nous en resterons à 705 M€ T.T.C., point final. Et s'il fallait...

M. le Président.- ...Vous rassurez là les Conseillers Nationaux.

M. le Ministre d'Etat.- ... Et s'il fallait en reparler, on pourrait toucher au programme, parce que le programme a été vu large, excusez-moi de le dire, mais nous nous sommes déjà expliqués en séance privée, je ne vais pas revenir sur les détails, ce programme a été tellement vu large que nous avons un demi-étage de disponible pour faire face à des besoins que nous ne connaissons pas aujourd'hui mais que nous connaissons peut-être dans sept ou huit ans. Donc, s'il le faut, on discutera du programme, mais je pense qu'il s'agit aussi – il y a un maître d'œuvre qui est dans la salle – le maître d'œuvre doit aussi serrer les boulons, ses bureaux d'études doivent aussi serrer les boulons et je pense que 705 M€ c'est déjà,

même T.T.C., quelque chose d'énorme. Donc, je le redis solennellement devant vous ce soir, c'est une limite incompressible, ou elle est acceptée ou le projet ne se fera pas. Je souhaite vivement qu'il se fasse, parce que c'est un projet très porteur pour la Principauté, il est magnifique pour les médecins, il est magnifique pour les infirmières et il est surtout magnifique pour les patients, mais on ne peut pas le réaliser à n'importe quel prix.

Ce sera cette limite que j'ai posée, et je la pose officiellement devant vous ce soir, et je souhaite d'ailleurs que vous vous prononciez là-dessus parce que c'est important. Moi je l'ai dit, il y a un programme triennal et c'est la somme qui est prévue et je ne pouvais pas, moi, reposer la question du prix, ni devant le Conseil National ni devant le Prince Souverain, parce qu'il y a des limites à tout.

Je vous parle en toute franchise, je tiens à redire qu'il était mon ami, c'était un homme de talent, j'ai une pensée émue pour lui, pour sa famille qui sont des gens merveilleux.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, c'est la déclaration publique que nous attendions et qui est de nature à rassurer les inquiétudes du Conseil National sur les dérapages éventuels que nous craignons en matière budgétaire pour la construction de l'hôpital.

Je vais donner la parole à deux Collègues qui l'ont redemandée, au Docteur ROBILLON et à M. NOUVION.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je pense que les paroles que vous venez de prononcer sont très importantes et c'est vrai que notre inquiétude portait là-dessus. Bien sûr, on a envie que cet hôpital marche, on l'a dit tout à l'heure avant que vous n'arriviez. Nous sommes inquiets sur son mode de fonctionnement, nous sommes surtout inquiets sur son mode de financement. C'est vrai qu'après les histoires de la Tour Odéon et des financements de la Tour Odéon, nous étions très inquiets de voir augmenter de manière très importante les budgets. Donc, je pense que les phrases que vous venez de prononcer, on vous remercie de les avoir prononcées. Je pense que ce sont les vraies phrases qu'on attendait, je pense qu'on resservira ces phrases à votre successeur parce qu'on ne veut pas qu'il oublie cette prise de position qui est claire, nette et précise et nous, nous sommes vraiment désireux que cet hôpital voie le jour et essentiellement pour le bien des patients. Merci beaucoup.

M. le Président.- Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur le Ministre d'avoir répondu à ma question alors que vous n'étiez pas encore revenu. Effectivement, je souscris tout à fait et je parle pour la partie médicale sous le contrôle du Docteur ROBILLON, qui connaît bien mieux le sujet que moi, notamment sur le choix des différentes pathologies à soigner dans le futur hôpital. Mais sur le plan financier et sur le plan des finances publiques, c'est vrai que nous avons passé des soirées ensemble, en séance privée, où nous étions inquiets. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le Gouvernement a été très franc et très courageux sur ce sujet puisque vous avez répondu aux questions que nous avons posées dans le cadre de la Commission des Finances et que ce soir, nous souhaitons, de tout cœur, que ce projet voie le jour dans le cadre de l'enveloppe et de la décision souveraine qui avaient été arrêtées par le Prince et son Gouvernement. Merci.

M. le Président.- Sur l'hôpital, on peut considérer que nous avons terminé ce soir... Docteur ROBILLON, vous souhaitez intervenir à nouveau ? Nous vous écoutons.

M. Jean-François ROBILLON.- Sur l'hôpital, pour en revenir à la discussion que nous avons eue tout à l'heure, il y a aussi tout un projet qui avait été présenté par M. BADIA à l'époque, sur la restructuration de l'accès ouest de Monaco, au niveau du Jardin Exotique et où il y avait effectivement, une possibilité de faire des parkings à l'entrée de Monaco. La possibilité de faire des parkings à cet endroit-là serait très intéressante puisqu'on a un ascenseur qui descend du Jardin Exotique, quitte à doubler l'ascenseur, donc c'est peut-être une piste de réflexion qu'il faut avoir également.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Un point que je précise, tout en disant que ce n'est pas encore une décision du Gouvernement parce que nous avons des avis quelquefois différents, mais vous savez très bien que dans cet hôpital, un des problèmes va être la transition, va être le bon fonctionnement de l'hôpital actuel, avec des travaux considérables qui vont se passer dans son environnement. Vous parliez des nuisances, en voilà

des nuisances ! Cela va être une période difficile pour le fonctionnement de l'hôpital. Moi j'estime qu'il faut donner un peu d'air au projet, sinon on va avoir des contraintes considérables sur le fonctionnement actuel. Cela m'a conduit à dire, parce que cela intéresse directement le Conseil National, à souhaiter, parce que c'est un vieil immeuble, que l'on détruit et donc que l'on relogé le dernier vieil immeuble domanial. Vous savez que nous avons déjà supprimé devant plusieurs immeubles, quatre je crois, et il y en a un cinquième où une quarantaine de familles habitent, c'est un immeuble très ancien qui fait partie des Domaniaux et je pense qu'il faut reloger ces gens-là pour deux raisons. La première, c'est que c'est un très vieil immeuble, la deuxième c'est qu'ils vont vivre huit ans d'enfer, parce qu'ils vont être contre la dalle, ce sera pire que l'hôpital, eux ils seront dans le chantier. On parlait des nuisances sonores, les pauvres ! Donc, moi je pense que pendant qu'il en est encore temps, il faut reloger ces familles monégasques ou enfants du pays d'ailleurs, c'est très varié dans ces vieux immeubles, une quarantaine de familles, mais je crois qu'il faut le faire. La deuxième raison, c'est donner de la respiration au chantier, c'est-à-dire avoir un peu d'espace à côté du chantier, un espace qui ne gêne personne, ça c'est la deuxième raison et la troisième, c'est que l'Etat monégasque se constituera une réserve foncière d'une grande importance puisqu'à ce moment-là, un jour, ce n'est pas un sujet pour maintenant, mais il sera possible de prolonger la dalle, que nous allons faire pour le nouvel hôpital sur cet espace-là, et retrouver environ un hectare de réserve foncière, ce qui n'est pas nul au niveau de nos espaces à Monaco.

Je voulais vous le dire, c'est un sujet qui est encore en réflexion, mais moi je le souhaite parce que, si on ne donne pas un peu de respiration, cela rejoint le problème des parkings, si on ne donne pas un peu de respiration avec un peu d'espace autour de ce chantier, on va faire vivre un enfer à tout le monde. Je voulais vous le dire, cela touche le logement domanial, c'est quelque chose d'important, ceux qui connaissent bien les différents immeubles savent de quoi je parle, mais cela me paraît important, donc je tenais à vous le dire.

M. le Président.- Pour toutes les raisons que vous avez invoquées, plus celle du parking, mais vous l'avez évoquée aussi, c'est ce qu'effectivement, avait suggéré en tout cas au moins à la réflexion et à l'étude, le Conseil National en séance privée, donc là aussi on ne peut que se rejoindre sur votre conclusion, Monsieur le Ministre.

Voilà pour le C.H.P.G.. Je vais donc passer la parole à Monsieur BERTRAND, pour le Cap Fleuri. Donc, toujours sur le même chapitre 5, Equipement Sanitaire et Social, nous passons à la Résidence du Cap Fleuri.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais avoir quelques petites précisions sur le timing. Donc les patients du Cap II vont être transférés au Centre de Gérontologie, le temps des travaux du Cap II, c'est ça ?

M. le Ministre d'Etat.- Je vais laisser les médecins transférer qui il faut, là où il faut, parce que nous allons avoir deux ouvertures simultanées – enfin la Qietüdine va ouvrir avant – nous allons avoir la Qietüdine, et l'U.L.M.S. Ce n'est pas mon travail de savoir qui relève d'un centre semi-médicalisé, qui sera à la Qietüdine, ou dans un centre beaucoup plus lourd, qui sera l'U.L.M.S., donc ils iront, sans doute dans les deux.

M. Gérard BERTRAND.- Je crois que les patients du Cap II à la Qietüdine, je ne sais pas si ce sera possible, parce que ce sont en général des...

M. le Ministre d'Etat.- ... Oui, mais on va laisser les médecins décider de tout cela...

M. Gérard BERTRAND.- ... Oui, je suis d'accord mais je pense que la grande majorité des patients iront au Centre de Gérontologie. Au niveau du timing donc, le Cap II va être démolit et reconstruit. Au niveau du Cap I, est-ce qu'il est prévu également une réhabilitation, parce qu'il y a encore des chambres où il y a deux personnes qui sont ensemble, est-ce que cela va être rénové et modernisé ?

M. le Président.- Je pense qu'il est important qu'on écoute le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé, sur les questions qui relèvent de son Département.

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Il est effectivement, à terme, prévu tout d'abord une rénovation, restructuration du Cap II, on pourrait même parler de reconstruction du Cap II, et une restructuration

du Cap I, avec uniquement des chambres à un lit, je confirme. On aurait dans les deux établissements en tout 148 chambres.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Alors, sur ce chapitre Sanitaire et Social, y a-t-il d'autres questions ? Oui, Monsieur GUAZZONNE a la parole.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci, Monsieur le Président.

C'est sur la ligne 705.982. Est-ce que les 15 M€ représentent le rachat par le budget de l'Etat de l'opération Villa Ida ?

M. le Président.- Donc, sur la ligne « Acquisition, Terrains, Immeubles », 15 M€.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est pour l'opération des logements des actifs en France.

M. Eric GUAZZONNE.- Les P.L.S. ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui.

M. le Ministre d'Etat.- C'est pour l'opération de Roquebrune.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention ou de question, je vais mettre aux voix ce chapitre 5.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

Chap. 6 - EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS

706.901	- Unité de loisirs pour jeunes	600.000
706.919	- Yacht Club	24.900.000
706.929	- Musée National - Villa Paloma	2.680.000
706.937	- Acquisitions d'œuvres d'art	20.000
706.939	- Restauration Orgue Cathédrale	758.000
706.945	- Bâtiments Domaniaux amélioration	1.842.000
706.9481	- Rénovation Petit Cours St Maur	200.000
706.9611	- Rénovation production froid C.C.A.M.	60.000
706.9651	- Institut de Paléontologie Humaine - Rénovation	200.000
706.970	- Décoration urbaine	122.000
706.975	- Reboisement	355.000
		31.737.000

M. le Président.- Monsieur Guillaume ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Je vois dans la ligne 706.937, « Acquisitions d'œuvres d'Art », au sujet du nouveau Musée, que le Budget en 2010 consacré aux acquisitions d'œuvres d'art est de 20.000 €. Alors, ce nouveau Musée National qu'on attend vraiment avec impatience, on a une villa Paloma qui est absolument magnifique qui est en rénovation, sur laquelle il y a une autre ligne budgétaire, on a une grande professionnelle qui est venue diriger ce Musée et qui est une personne respectée internationalement et avec tout cela, nous avons d'énormes attentes sur l'impact touristique que pourrait avoir le nouveau Musée, à l'avenir, parce qu'on pense qu'on aura là une mine d'or en gestation. Alors, est-ce que ces 20.000 € sont provisoires ou est-ce qu'on considère que la politique d'acquisition d'œuvres d'art, qu'on a un temps envisagée, doit être mise de côté dans la mesure où le Musée ne sera pas mis sur l'extension en mer puisque *a priori* elle est reportée *sine die*. Donc ma question est : quel est l'avenir du nouveau Musée et qu'est-ce qui est envisagé pour ce nouveau Musée ? Merci.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Tout d'abord, je dois vous dire qu'il y a quelque solde sur ce chapitre qui font que c'est un peu plus de 20.000 € dont on disposera, M. MASSERON vous donnera le chiffre.

Ce que je veux vous dire, c'est qu'il a fallu faire des arbitrages. Nous sommes dans une période difficile et je pense qu'une œuvre d'art de plus ou de moins n'est pas une urgence absolue. Par contre, en plus, moi j'ai une conviction, et vous la partagez ou pas. Vous dites que c'est une mine d'or. J'y crois beaucoup, et vous le savez d'ailleurs, j'ai défendu d'autres dossiers, Mme DITLOT le sait, que je crois beaucoup à la Culture comme un des éléments attractifs importants de la Principauté et de son rayonnement. Mais je crois qu'il faut aussi regarder comment évoluent les choses. Nous, ici, nous avons des collections, et je le dis franchement, nous avons des collections sympathiques et même si on achète une œuvre de plus, ce sera toujours sympathique. Mais enfin nous sommes à côté de l'Italie, de Florence, à côté de Venise et même sans aller si loin, nous n'aurons jamais une grande collection, ne nous faisons pas d'illusions, notre notoriété ne viendra pas des grandes collections par rapport aux endroits cités.

Par contre, aujourd'hui ce qui fait mouche dans le domaine culturel, ce sont les grandes expositions temporaires. Ça vous les regardez, elles attirent des centaines de milliers de personnes qui viennent voir les expositions temporaires. On ne refait pas le Louvre, on ne refait pas Venise, on ne refait pas Florence, mais des expositions temporaires, on peut en faire. Ici, les dernières ont eu jusqu'à présent un certain succès, mais nous sommes limités dans l'espace. Donc, lorsque les jours seront plus prospères au plan financier, il faudra imaginer des espaces pour ces expositions. Il y en a peut-être un qui est intéressant, c'est l'espace à côté du Yacht Club qui fera 1.500 m², c'est déjà bien pour une exposition temporaire. Il y en a sûrement

d'autres, peut-être aménager le sous-sol de la Villa Sauber, tout cela a été imaginé. Mais, je crois beaucoup – et je ne suis pas en contradiction avec notre nouvelle conservatrice – je crois beaucoup plus dans le fait d'investir dans des expositions temporaires, une ou deux par an, qu'en l'achat d'œuvres d'art. Il faut en acheter, je suis d'accord mais notre fonds sera toujours ridicule. Alors ou on fait un petit Musée de province ou on fait de grandes expositions, qui ont une notoriété internationale et qui nous font connaître dans ce domaine. C'est une réflexion que je vous livre, ce n'est pas une décision mais cela explique un peu qu'on ne mette pas trop d'argent, dans cette période difficile que l'on rencontre, pour l'achat d'une nouvelle œuvre d'art, même s'il faudra en acheter parce que cela fait partie des projets d'acheter une œuvre d'art tous les ans, mais cela coûte cher et c'est un arbitrage pour cette année, nous n'avons pas mis de nouveaux crédits.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* Monsieur ROSE le sait, ces crédits sont virés sur un fonds dont le solde n'est pas annulé en fin d'année. Je pense qu'à la fin de cette année, le solde total devrait s'établir entre 350.000 € et 400.000 €.

M. le Président.- C'est très intéressant ce que vous dites, je vais donner la parole à mes Collègues qui l'ont demandée, mais c'est un peu, dites-moi, ce que nous faisons déjà avec le Grimaldi Forum ?

M. le Ministre d'Etat.- Tout à fait, c'est bien cela, c'est ce que nous faisons avec le Grimaldi Forum, qui a fait des expositions de très grande qualité, cette année il y a eu de très belles expositions, l'an dernier aussi d'ailleurs. A la Villa Sauber, il y a eu une exposition d'une bonne valeur, ce sont des expositions qui ont été très portées, on en a parlé dans la presse internationale, culturelle, comme un événement. C'est pour cela que je dis que les expositions temporaires sont des événements. Hélas ! le Grimaldi Forum a aussi une autre vocation, qui est d'accueillir des congrès toute l'année. Cela veut dire qu'on fait des grandes expositions de deux mois, ce qui est quelque part dommage, surtout au niveau financier, parce que lorsqu'on voit l'investissement que représente une telle exposition... Mais c'est normal, le Grimaldi Forum, il faut qu'il accueille les congrès toute l'année, c'est ce qui fait travailler les hôtels, c'est quand même sa vocation première. Donc, on ne dispose que des mois d'été, c'est un peu court pour amortir une grande exposition. Les grandes expositions que vous voyez à

Paris, à Londres ou ailleurs, ce sont des expositions qui durent en général cinq ou six mois et qui arrivent à faire un très grand public. Donc, je crois qu'il est souhaitable qu'un jour – mais ce n'est pas dans le Budget parce que tout coûte cher, donc on attendra des jours meilleurs – mais il nous faudra aménager un lieu d'exposition temporaire qui permette de faire au moins une fois par an une grande exposition temporaire dont on parle dans le monde entier. C'est une réflexion que je vous livre mais je crois qu'elle n'est pas neutre, n'est-ce pas ?

M. le Président.- Vous êtes six à m'avoir demandé la parole. Monsieur ROSE pour son droit de suite, si j'ose dire, puisqu'il a posé la question, ensuite M. NOUVION.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Ma question en fait a été à moitié répondue, c'est-à-dire que la stratégie du Grimaldi Forum est tout à fait cohérente, bien sûr qu'il est important de faire des expositions temporaires, c'est une très bonne stratégie parce que de toute façon, en été, il y a beaucoup moins de congrès ou pratiquement pas, donc cela tombe parfaitement et cela fait travailler la notoriété de la Principauté en même temps. Le nouveau Musée National, à côté des expositions du Grimaldi Forum, a une existence qui se justifie dans la mesure où il y a une recherche artistique qui peut s'effectuer au nom de l'art, qui est beaucoup plus pointue que celle qu'on peut effectuer pour le grand public, de manière culturelle et artistique extrêmement respectable, mais pour le très grand public, au Grimaldi Forum.

Donc, il y a quand même deux choses. D'un côté, l'attrait touristique immédiat et en même temps, je dirai, là où Monaco pourrait travailler sans avoir, effectivement, cette immense notoriété que peuvent avoir ses voisins comme Florence, Venise, etc... nous avons une possibilité à Monaco de créer un endroit où justement il se passe des choses, comme on l'a fait pour un certain nombre d'activités culturelles depuis le début, comme cela existe pour la danse, comme cela existe pour l'opéra, où on est vraiment à la pointe par rapport à nos voisins. Là, dans le domaine culturel et artistique du côté du nouveau Musée, je pense qu'on pourrait exploiter quelque chose parallèlement aux grandes expositions.

Je pense qu'il y a une chose sur laquelle on devrait réfléchir, parce que c'est justement en créant une plus-value réelle, même si ce n'est pas par l'achat immédiat

d'une collection. Je comprends tout à fait qu'on ne peut pas devenir les plus grands détenteurs de VAN GOGH de la planète, c'est évident, mais on peut en même temps trouver des niches, trouver des choses qui font qu'on peut attirer un public en quête de culture qui pourrait faire une plus-value économique tout à fait réelle pour la Principauté.

M. le Président.- Dans l'ordre où vous m'avez demandé la parole, Monsieur NOUVION, M. GUAZZONNE, M. BURINI ensuite M. CLERISSI et Mme DITLOT.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Une fois n'est pas coutume, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, je regrette qu'un crédit ait été amoindri et vous ne m'avez qu'à moitié rassuré. Je souscris tout à fait à ce que dit mon Collègue M. ROSE. Je crois qu'il y a eu des expositions temporaires, qui ont commencé en 2000 pour l'inauguration du Grimaldi Forum, qui ont été poursuivies ensuite, que Mme BEAUD, qui est une très grande professionnelle, s'en occupe extrêmement bien, mais je ne pense pas que sur un budget de 900 M€ par an, la Principauté ne puisse pas consacrer au minimum une somme de 800.000 € à 1 M€ par an, pour l'achat d'œuvres d'art d'artistes contemporains. Pourquoi ? Parce qu'il y a la politique des expositions, il y a le nouveau Musée et pour obtenir à terme des datations privées de collectionneurs privés de grand renom, il faut que le nouveau Musée soit un très bon produit d'appel et je vous rejoins, Monsieur le Ministre, nous n'allons pas commencer une collection de MONET ou de VAN GOGH, nous n'en aurions que des lithographies. En revanche, nous pouvons, avec 1 M€ par an, constituer en dix ou quinze ans une très belle collection d'art contemporain, très contemporaine et qui puisse constituer pour des résidents qui voudraient donner au nouveau Musée de Monaco, un produit d'appel tout à fait intéressant et qui seraient prêts à faire un geste envers la Principauté.

Donc, vous voyez, pour une fois, c'est moi qui demande des sous alors qu'en principe, je demande des réductions. Mais je pense que sur ce sujet-là, c'est un des meilleurs investissements et dans le temps, on s'aperçoit que c'est un investissement qui est toujours extrêmement bon à partir du moment où il est mené uniquement par des grands professionnels, ce qui est le cas de Mme BEAUD.

M. le Président.- J'allais vous le dire, parce que lorsqu'on achète de l'art contemporain, on prend des risques parce qu'on ne sait jamais ce que deviendra l'œuvre dans vingt ans ou trente ans. Mais, effectivement, je crois qu'avec Mme BEAUD, nous avons une professionnelle de grande qualité.

Est-ce que sur ce sujet le Gouvernement souhaite réagir ?

M. le Ministre d'Etat.- Non, il n'y a pas de réaction. Simplement, il se trouve que j'ai visité récemment, comme peut-être plusieurs d'entre vous, la nouvelle Douane de Venise, c'est une merveille et la conservatrice me disait qu'au cours des quatre premiers mois, ils ont fait quand même 500 000 entrées, c'est impressionnant et la Douane de Venise va se resituer dans les grands Musées européens avant deux ans.

M. le Président.- La parole est à Monsieur GUAZZONNE.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci, Monsieur le Président.

En fait, Monsieur le Ministre, pour une fois, M. NOUVION disait que, lui réclamait de l'argent, mais moi peut-être vais-je doucher certains enthousiasmes, parce que si les expositions temporaires sont une solution, les grandes expositions par contre ont un certain problème, c'est que le coût d'assurance des œuvres est énorme. Le Grimaldi Forum où on peut accueillir, vous l'avez cité, peut-être quelques centaines de milliers de personnes, cela peut être rentable, mais sur une petite entité comme la Villa Paloma, j'ai peur, qu'effectivement, on se retrouve confronté à un ratio qui fasse que ce n'est pas rentable.

M. le Ministre d'Etat.- Vous avez raison, mais on a tous raison dans ce débat. C'est-à-dire que je crois que la Villa Paloma est une nécessité, il faut commencer par quelque chose et je crois que les grandes expositions temporaires sont nécessaires si on veut notre notoriété, parce que la Villa Paloma a le mérite d'exister, elle va se développer petit à petit, mais elle ne va pas avoir une notoriété internationale du jour au lendemain, je ne le crois pas, donc il faut les deux.

(Inaudible, hors micro).

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur et ensuite nous continuerons le tour de parole.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je voudrais dire à Monsieur GUAZZONNE, et c'est également une réponse à M. ROSE, les deux choses ne sont pas du tout antinomiques. D'ailleurs un exemple : cette année, vous avez l'exposition grand public du Grimaldi Forum consacrée aux ROMANOV et vous avez, parallèlement, l'exposition, qui est beaucoup plus pointue, à la Villa Sauber, sur les Ballets Russes. Ce sont probablement deux publics différents mais tout à fait complémentaires ; je crois qu'il y a effectivement la place pour les deux. Donc, Monsieur GUAZZONNE, la réponse que je fais, c'est qu'il y a la place pour des expositions particulièrement pointues dans un établissement, évidemment, plus petit que le Grimaldi Forum, et c'est la réponse que je fais également à Monsieur ROSE, je crois qu'on peut faire les deux types d'expositions : je pense que les deux sont complémentaires et non pas concurrentes.

M. Eric GUAZZONNE.- Je ne disais pas qu'elles étaient en concurrence, c'est bien de dire que c'est faisable, mais il faut bien étudier parce que, comme vous l'avez dit, des expositions très pointues et ciblées, si on veut faire venir une exposition temporaire qui attire beaucoup de monde... parce que soyons clairs, vous prenez ce qu'à fait Paris lorsqu'elle a fait l'exposition sur PICASSO, vous parliez de Venise qui avait attiré 500.000 personnes pour une exposition, je ne sais pas si nous avons le potentiel pour faire venir 500.000 personnes à la Villa Paloma. Donc, ce ne sont pas les mêmes œuvres, vous comprenez...

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-...* Mais même au Grimaldi Forum, nous n'avons jamais 500.000 personnes ! Mais ces expositions participent à l'attrait de la Principauté ; ce sont vraiment des éléments d'attractivité, je dirai...

M. Eric GUAZZONNE.- ... Nous sommes d'accord, c'est pour cela que je vous demande de bien réfléchir parce que les grandes œuvres coûtent cher en assurance, on le sait, donc il faut vraiment qu'on se positionne bien.

M. le Ministre d'Etat.- Pour en revenir au Budget que nous discutons, cette année, c'est une année austère puisque nous n'avons mis que 20.000 €, mais cela n'empêchera pas si d'un seul coup, des prévisions loin d'être trop optimistes ou trop pessimistes, mais rien n'empêchera de revoir les choses au collectif, mais nous sommes obligés de faire des arbitrages. Vous le savez bien d'ailleurs.

M. le Président.- Vous souhaitez tous intervenir sur le même sujet. Monsieur NOTARI, c'est sur le même sujet, allez-y.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

En fait, je voulais donner l'exemple de la Fondation GIANADDA en Suisse, c'est dans un tout petit village qui est Martigny, au fond d'une vallée et c'est un des musées, enfin une fondation, qui reçoit les plus belles expositions chaque année et qui a un nombre très important de visiteurs. La Fondation elle-même n'est pas plus grande que la Villa Paloma et c'est vraiment connu universellement.

M. le Président.- Merci. Maintenant, Monsieur CLERISSI et ensuite Mme DITLOT.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais poser une question à Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, savoir ce qu'il est advenu de la proposition que j'avais faite au Président du Conseil Régional de Toscane et qu'il avait acceptée très volontiers, d'un prêt d'une cinquantaine d'œuvres tachistes de la Galerie des Offices. Ce prêt aurait donné lieu à une exposition temporaire, justement, à Monaco, et je n'avais pas l'impression que vos Services étaient pressés d'y donner suite.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Monsieur CLERISSI, comme vous le savez, en Principauté de Monaco, dans beaucoup de domaines, le problème ce n'est pas le vide, c'est le trop plein. Donc, en réalité, nous avons beaucoup de propositions à l'étude, fort intéressantes, d'expositions en Principauté. Le problème c'est que nous avons, comme vous le savez peu de lieux et des lieux qui sont beaucoup utilisés. C'est donc une exposition qu'on envisage, mais toute personne ou toute institution, qui propose une exposition en Principauté,

pense que ce sera dès demain, alors qu'il y a effectivement une liste d'attente. C'est tout simplement la réponse que je peux vous faire ; vous évoquez une exposition qui a paru intéressante, qui est gardée en mémoire par la Direction des Affaires Culturelles et dès que nous aurons l'occasion de la programmer, nous le ferons.

M. le Ministre d'Etat.- Vous savez, nous renonçons à des choses importantes, faute d'espace. Notre problème, c'est toujours l'espace, on en revient toujours là à la fin. On nous a fait une proposition, très intéressante, de la plus belle collection de l'art de l'Islam, qui doit être en ce moment exposée à l'Institut du Monde Arabe à Paris et qui se proposait de venir passer quelques mois à Monaco. C'est la plus belle collection existante sur l'art de l'Islam, cela valait la peine, mais nous n'avons pas de place.

M. le Président.- Nous écoutons à présent la Présidente de la Commission de la Culture et du Patrimoine, Madame Michèle DITLOT.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt et je vous rejoins sur tout ce que vous avez dit. Je voulais vous poser une question, mais vous y avez répondu en partie lorsque M. GUAZZONNE vous a interrogé. C'était en fait le rôle que vous envisagiez de voir jouer par la Villa Paloma. Je n'arrive pas très bien à saisir si c'est simplement une villa qui accueillera le fonds des œuvres de Monaco en attendant une petite exposition temporaire ou si vous voyez peut-être un autre rôle à lui faire jouer parce qu'on y met, en effet, une somme importante pour la rénovation et c'est très bien, mais elle n'est quand même, vous en conviendrez, pas tout à fait faite pour être un Musée.

Vous avez parlé aussi du nouveau Yacht Club, si vous pouviez nous éclairer un petit peu plus.

M. le Ministre d'Etat.- Non, maintenant je ne peux pas... c'est une question de technique. Il y a 1.500 m², vous le savez, dans le projet du Yacht Club, il y a le Yacht Club proprement dit et puis il y a 1.500 m² d'espace qui se trouve au niveau du Quai et qui pourrait convenir, qui se situe dans un lieu, évidemment, extrêmement beau et qui est de toute façon très touristique. C'est pour cela que nous nous

sommes posé la question, à savoir si cet endroit ne serait pas un beau lieu pour les expositions temporaires.

Actuellement nous savons que les lieux d'exposition du Quai Antoine 1^{er} sont biens mais petits, ils font 500 m², 600 m². Donc, nous avons besoin pour de belles expositions temporaires de 1.500 m², 2.000 m² de grandeur. J'ai été étonné parce que la Douane de Venise c'est au total 6.000 m², ce n'est pas tant que cela et cela peut devenir un grand musée mondial.

A mon avis, la villa Paloma, c'est quelque chose d'important, c'est la première pierre du Musée National de la Principauté de Monaco, elle n'est pas très bien située, mais...

Mme Michèle DITLOT.- Non, elle n'est pas très bien située...

M. le Ministre d'Etat.- ... Disons les choses telles quelles sont parce que ce n'est pas un endroit où beaucoup de touristes viennent, elle est un peu excentrée par rapport à la mode, qui va peu là-haut vers le Jardin Exotique, je n'y peux rien, c'est une simple constatation. Mais elle a le mérite d'exister et donc de pouvoir présenter de temps en temps nos collections, éventuellement, quand même malgré tout, des expositions temporaires, mais il faut qu'on se dote d'un autre lieu de l'ordre de 1.500 m² à 2.000 m².

Alors, je ne sais pas si ce sera le Yacht Club ou la Villa Sauber, en creusant dessous le jardin, je n'en sais rien et nous n'allons pas le décider ce soir mais il y a une problématique, il nous faut un lieu. Si vous voulez, on aura demain le Grimaldi Forum, la Villa Sauber, la Villa Paloma, mais il nous manque un lieu de 2.000 m² *grosso modo* qui permette de faire de grandes expositions temporaires sans trop déranger le fonctionnement du Grimaldi Forum. Evidemment, la Villa Sauber est un lieu assez indiqué parce qu'elle est juste en face et on peut faire quelque chose de complémentaire comme cela a été le cas cette année, entre le Grimaldi Forum et la Villa Sauber, parce que je pense que beaucoup de ceux qui ont vu l'exposition ROMANOV sont allés voir l'exposition DIAGHILEV et réciproquement. Il y a une synergie dans tout cela et évidemment, on l'aura moins avec la Villa Paloma. Mais on a très bien fait de faire la Villa Paloma parce qu'il fallait donner une existence au Musée, parce qu'il y a quand même une collection, qui est ce qu'elle est, mais qui a quand même une certaine valeur, qu'il faut pouvoir exposer et pourquoi pas à l'occasion, certaines expositions temporaires. Mais pour cela, je

laisse les spécialistes le faire, nous avons effectivement une dame qui s'en occupe maintenant, au renom international, là je laisse les conservateurs parler pour faire les choix qu'il faut, mais on doit leur offrir des espaces, sinon nous n'y arriverons pas.

Mme Michèle DITLOT.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces éclaircissements. Je rejoins juste M. NOUVION sur un point, c'est qu'on a besoin, quand même d'une surface attractive importante pour d'éventuels legs qui pourraient être consentis.

(Le Ministre répond hors micro).

M. le Président.- Vous êtes encore deux à attendre votre tour de parole, tout d'abord Monsieur Marc BURINI et ensuite M. Claude CELLARIO.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est juste une considération d'ordre général. Moi je suis d'accord avec la vision de Monsieur le Ministre d'Etat, parce que j'ai l'impression que la conception du musée que nous avons, est très récente. Elle doit avoir 150 ans, 200 ans. Avant cette époque, il n'y avait pas de musées, il y avait des collections privées. Sous la Renaissance, il n'y avait pas de musée à Florence. C'était des collections privées et généralement les gens ouvraient leur collection une fois par an, les maisons s'ouvraient au public pour qu'on aille admirer les œuvres d'art.

A l'heure actuelle, on revient un peu à ça. On se rend compte que ce sont les privés qui peuvent se payer des tableaux de 50 M\$ ou de 60 M\$ et je ne connais pas le budget du Louvre consacré aux acquisitions, mais il doit être très modeste eu égard aux sommes considérables qui sont dépensées par des milliardaires de tous les pays qui peuvent acquérir des œuvres d'art et je pense que le Louvre vit essentiellement sur son fonds.

M. le Ministre d'Etat.- Et de ses mécènes !

M. Marc BURINI.- Justement, j'allais y venir. Donc, je pense que ce qui est important – et ce n'est pas un gros mot non plus, parce que c'est galvaudé – est de penser aussi à une loi sur les fondations, qui ne pourrait être intéressante qu'avec les pays avec lesquels on aurait signé des accords bilatéraux, contre les doubles impositions, peut-être que cela pourrait être

intéressant au niveau fiscal pour certains, à condition qu'il y ait des accords de double imposition, et on pourrait justement faire un mixte entre des legs ou des fondations et avoir un musée composé un peu à la façon du Musée Maillol à Paris, où il y a une collection permanente et des expositions temporaires qui sont de très belles qualités. Ou alors de faire ce que fait le Musée du Luxembourg dédié aux expositions temporaires, mais qui sont toujours remarquables, parce que lorsqu'ils consacrent une exposition sur un artiste, il faudrait faire le tour du monde pour voir certaines des œuvres exposées. Moi je pense que c'est cela le futur. Parce que dépenser 50 M€, en ayant 4.000 m², pour avoir une œuvre, je ne vois pas tellement l'intérêt. Merci.

M. le Ministre d'Etat.- C'est une suggestion intéressante en ce qui concerne les fondations et les legs, je le dis parce que cela mérite d'être creusé.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je suis d'accord avec votre raisonnement sur ce sujet. Monaco ne peut pas rivaliser avec d'autres grandes villes. Cependant, ne ratons pas ce nouveau Musée. Je crois qu'il devra, si on veut réussir comme vous le dites, dès le début, il devra faire deux choses, d'une part, exposer des œuvres que nous possédons et, d'autre part, organiser de petites expositions très pointues. Je crois que ce n'est que dans cette double fonction que nous arriverons à le faire décoller. Si on ne fait qu'une exposition de collection, je ne suis pas sûr que le public répondra. Si, en revanche, on fait les deux, l'exposition pointue, qui pourra être renouvelée dans l'année, permettra effectivement d'attirer beaucoup plus de monde enclin à admirer nos collections. Je le répète, ne ratons pas ce nouveau Musée.

M. le Président.- Merci. Madame DITLOT.

Mme Michèle DITLOT.- Monsieur le Ministre, vous nous savez tellement attachés à la culture prestigieuse de la Principauté mais aussi à tous les artistes du cru et je profite de l'occasion qui m'est donnée pour renouveler une demande que j'avais déjà faite, à savoir cette salle du Quai Antoine 1^{er}, si vous pouviez nous la réserver au moins une fois par an ou

une fois tous les deux ans afin qu'on puisse permettre aux artistes de Monaco d'exposer leurs œuvres. Je crois que les deux cultures sont complémentaires et que cela satisferait tout le monde.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis d'accord avec vous, Madame, la culture doit être vivante, et il faut, cela a été fait dans d'autres capitales, comme par exemple Paris, vous le savez, je crois qu'il faut garder une place, vous avez raison, pour exposer les œuvres locales et d'ailleurs, peut-être parmi ces œuvres locales, il y aura un jour des grands noms, cela on ne le sait pas, mais c'est vrai, il faut les encourager et les montrer.

Je suis d'accord avec votre suggestion.

Mme Michèle DITLOT.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur va également vous apporter des précisions.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Madame DITLOT sait très bien – puisque nous étions ensemble à l'inauguration, il y a quelques jours, n'est-ce pas – que pendant trois semaines, d'ailleurs, un certain nombre d'artistes locaux sont exposés à la Salle du Quai Antoine 1^{er}.

Mme Michèle DITLOT.- Oui, tout à fait, Monsieur le Conseiller, mais je pense qu'il y a encore d'autres artistes locaux qu'on pourrait montrer, outre ceux qui sont exposés là et qui, évidemment, nous permettent de voir de très belles œuvres.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Certes, mais je souhaitais apporter cette précision pour éviter que l'on pense que nous n'exposons pas d'artistes locaux au Quai Antoine 1^{er}. Nous le faisons, effectivement, dans la mesure de nos moyens, mais il est bien évident qu'il faut continuer et que lorsque nous disposerons de salles plus importantes, cette salle du Quai Antoine 1^{er} sera probablement plus disponible dans le but que vous avez souligné.

M. le Président.- Nous avons longuement débattu des lignes 706.937 « Acquisitions d'œuvres d'art » et 706.929 « Musée National, Villa Paloma ». Moi, je voudrais intervenir sur une autre ligne du même chapitre 6, qui est la ligne 706.901, « Unité de Loisirs pour Jeunes », où il y a 600.000 € inscrits pour le Primitif 2010.

Alors, Monsieur le Ministre, nous sommes sur le point d'arriver à la livraison de ce Centre de Loisirs pour les Jeunes, qui est un vœu important du Conseil National et très attendu par la jeunesse de la Principauté. Je souris toujours lorsque je parle de ce sujet parce que je me souviens du Bac 80 au Lycée : il y en avait au moins deux qui sont là, n'est-ce pas Marc et Jean-François, on avait tous signé une pétition avec les premières, les secondes, pour avoir un bowling à Monaco. Enfin, là, on va bientôt toucher au but puisque, j'aimerais que vous nous le confirmiez pour les jeunes de la Principauté, mais ce Centre de Loisirs, il est très attendu, notamment parce qu'il y a ces huit pistes de bowling, pas que pour cela, mais en particulier pour cela, donc pouvez-vous nous donner quelques informations sur ce chantier, sur cette livraison, je crois que cela fera vraiment très plaisir aux jeunes de la Principauté de pouvoir en profiter.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Écoutez, le chantier avance bien et je sais que la livraison est prévue, on va dire pour la mi-2010, sans se tromper.

M. le Président.- Donc, tout va bien sur le chantier, les délais sont maîtrisés...

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... C'est une opération privée...

M. le Président.- ... Et vous la suivez, j'imagine avec beaucoup d'intérêt, je n'en doute pas.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, oui bien sûr.

M. le Président.- Donc, on ouvre avant le grand Prix ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je pense que ce sera après le Grand Prix, parce que le Grand Prix a été anticipé d'une semaine, et je ne pense pas qu'ils arrivent à ouvrir avant.

M. le Ministre d'Etat.- On va essayer, mais je ne sais pas.

M. le Président.- Alors, question liée qu'on nous pose souvent, aussi, il y aura dans ce Club des Jeunes qu'on appelle officiellement Unité de Loisirs pour Jeunes, on a toujours dit Club des Jeunes dans le langage commun, donc il y aura une discothèque pour les jeunes. Qu'est-ce qui se passe avec le Karément ? Voilà une question que nous pose la jeunesse. Que va devenir la Karément ? Il y a eu un appel à candidatures qui excluait pour ce site l'utilisation pour une discothèque. Je crois que l'appel à candidatures portait sur un restaurant, est-ce que vous avez des informations plus précises à nous communiquer ce soir ?

M. le Ministre d'Etat.- C'est une question d'ordre général. Simplement, il faut vous dire qu'avec juste raison, le Conseil d'Administration du Grimaldi Forum, à l'occasion du renouvellement de la concession, estimait que le Karément posait des problèmes et n'était pas un élément suffisamment complémentaire de son activité principale, qui est celle des congrès, de l'accueil touristique des congressistes. Donc, le Karément va voir sa vocation modifiée, cela ne veut pas dire que ce ne sera pas festif, mais ce sera un festif plus encadré. Sur le plan de l'ordre public et de la sécurité, il n'a pas été forcément considéré qu'il était nécessaire de rester sur la même concession. Voilà, je vous le dis très franchement, je n'aime pas la langue de bois, donc je vous le dis. Heureusement, depuis, nous avons ouvert en Principauté une boîte infiniment plus prestigieuse et je m'en réjouis. Vous comprendrez sans que j'aie plus loin dans les détails.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 6, Équipement Culturel et Divers.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

Chap. 7 - EQUIPEMENT SPORTIF

701.9141 - Stade Louis II	3.316.000
707.9242 - Aménagements terrains de sport	700.000
707.9243 - Aménagements terrain de football.....	1.480.000
707.970 - Stade Nautique Rainier III.....	215.000
707.994 - Extension Quai Albert 1 ^{er}	800.000
	6.511.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

Chap. 8 - EQUIPEMENT ADMINISTRATIF

708.901 - Matériel horaire dynamique	60.000
708.902 - Réaménagement bureaux Direction du Travail	12.000
708.904 - Acquisition installation matériel informatique	290.000
708.9041 - Refonte système informatique Propriété Industrielle	300.000
708.905 - Réseau radio numérique de l'Administration.....	240.000
708.906 - Aménagement Bureaux les Abeilles	200.000
708.945 - Acquisition Equipements Pompiers.....	80.000
708.948 - Extension caserne Pompiers Fontvieille	10.000.000
708.979 - Amélioration & extension bâtiments publics.....	2.635.000
708.992 - Opération de la Visitation	9.000.000
	<u>22.817.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

Chap. 9 - INVESTISSEMENTS

709.991 - Acquisitions	4.000.000
------------------------------	-----------

M. le Président. S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

Chap. 11 - EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE

711.984 - Parking du Quai Antoine I ^{er}	200.000
711.9845 - Immeubles quai Antoine 1 ^{er} - Extention.....	6.800.000
711.985 - Construction Dépôt Carros.....	300.000
	<u>7.300.000</u>

M. le Président.- Monsieur GUAZZONNE a la parole, ensuite M. Nouvion.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci, Monsieur le Président.

Juste pour avoir une précision, Monsieur le Président. Il y a quelque temps l'ouverture de l'Institut Culinaire a été annoncée pour fin 2011, début 2012 ? est-ce que vous pouvez nous confirmer la date ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je ne sais pas vous répondre pour le siège. *A priori* les travaux de l'ensemble ont commencé pour la partie du Centre Scientifique, mais je ne suis pas persuadé qu'on soit reparti sur la reprise du projet de cet Institut. Mais ce qui était prévu, effectivement, au départ, c'était début 2012, oui.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, sur le même chapitre.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

(hors micro, inaudible).

Mme le Chef de Cabinet.-

SECT. 1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE

CH. 1 - S.A.S. LE PRINCE SOUVERAIN

101.001 - et Famille Princièrè	11.330.000
--------------------------------------	------------

M. le Président. S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 2 - MAISON DE S.A.S. LE PRINCE

102.010 - Frais de personnel.....	1.677.900
-----------------------------------	-----------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Sur le même chapitre, à la ligne 711.9845, la somme de 6.800.000 € incluait l'Institut Culinaire et est-ce que cela fera l'objet d'un report de crédits ou pas, Monsieur le Conseiller, parce que c'est quand même une somme substantielle ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est une correction qui est inscrite au Triennal, donc elle est susceptible de faire l'objet d'un report de crédits, comme les autres, oui.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

Alors, nous allons reprendre l'ordre normal du Budget, nous reprenons à la Section 1, « Dépenses de Souveraineté », page 5.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 3 - CABINET DE S.A.S. LE PRINCE

103.010 - Frais de personnel.....	1.429.800
103.020 - Frais d'études & formation.....	1.785.000
103.030 - Frais de fonctionnement.....	1.957.000
	<u>5.171.800</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 4 - ARCHIVES & BIBLIOTHEQUE PALAIS PRINCIER

104.010 - Frais de personnel.....	273.200
104.030 - Frais de fonctionnement.....	98.000
	<u>371.200</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 6 - CHANCELLERIE ORDRES PRINCIS

106.030 - Frais de fonctionnement.....	120.000
--	---------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 7 - PALAIS DE S.A.S. LE PRINCE

107.010 - Frais de personnel.....	4.166.900
107.030 - Frais de fonctionnement.....	15.716.000
	<u>19.882.900</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

SECT. 2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES

CH. 1 - CONSEIL NATIONAL

201.010 - Frais de personnel.....	1.320.900
201.030 - Frais de fonctionnement.....	1.894.000
	<u>3.214.900</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre premier.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 2 - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

202.010 - Frais de personnel.....	303.000
202.030 - Frais de fonctionnement.....	63.300
	<u>366.300</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 3 - CONSEIL D'ETAT

203.030 - Frais de fonctionnement..... 41.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 4 - COMMISSION SUPERIEURE DES COMPTES

204.030 - Frais de fonctionnement..... 153.900

M. le Président.- Juste un mot, sous le contrôle des Collègues qui ont participé avec moi à la réunion de réflexion sur le meilleur encadrement à la fois des reports de crédits et de l'utilisation du Fonds de Réserve Constitutionnel, pour dire que nous avons beaucoup apprécié la présence et les interventions du Président de la Commission Supérieure des Comptes qui nous a bien aidés à comprendre et à réfléchir pour faire avancer les choses. C'est vrai qu'on ne parle jamais de la Commission Supérieure des Comptes, c'était l'occasion, je crois, de lui rendre hommage, notamment à son Président. Je ne sais pas si mes Collègues présents ont quelque chose à ajouter, mais c'est vrai qu'on a entendu là un homme d'expérience qui nous a beaucoup apporté dans les débats.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je voulais juste ajouter un mot pour partager d'abord vos remerciements vis-à-vis du Président CHARRIER, mais également dire que le renouvellement de la Commission Supérieure des Comptes est d'actualité et que contrairement à ce qui

avait été la tradition depuis l'obstruction qu'avait faite M. JOXE vis-à-vis de cette Commission Supérieure des Comptes, M. SEGUIN a donné son accord pour qu'un magistrat en activité, c'est-à-dire plus jeune, puisse entrer dans la Commission Supérieure des Comptes. Donc, il y aura désormais un membre de la Cour des Comptes, éminent au demeurant, ayant une expérience internationale puisqu'il a travaillé dans les Institutions Internationales également, et qui sera Membre de la Commission Supérieure des Comptes, je crois que c'est une bonne chose.

M. le Président.- Merci pour cette information. Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Je crois, Monsieur le Ministre, que vous y avez été pour beaucoup, on vous remercie d'être intervenu.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 5 - COMMISSION DE CONTROLE DES ACTIVITES FINANCIERES

205.010 - Frais de personnel.....	548.500
205.030 - Frais de fonctionnement.....	228.200
	776.700

M. le Président.- Monsieur le Ministre, compte tenu de la loi nouvelle qui a donné, pour répondre aux normes internationales, une plus grande autonomie à la Commission... je me trompe, je voulais vous parler de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives, donc je vous repose la question à la ligne suivante. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce chapitre de la Commission de Contrôle des Activités Financières ?

Mais oui, il y en a une : il y a un Secrétaire Général, poste vacant de cette Commission, non ? Eh bien alors, donnez-nous l'information parce que l'ancien Secrétaire Général a quitté ses fonctions, il y a quelques semaines. Moi je n'ai pas l'information.

Vous avez donc remplacé le Secrétaire Général ?

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Oui,

le Secrétaire Général va être remplacé. L'information va être publique très prochainement. Le remplaçant de M. CASTELLINI, M. CROZET, a longuement travaillé à la Commission de Contrôle des Activités Financières, et auparavant il était dans une banque. Donc, il va reprendre le poste à la Commission des Activités Financières, mais en tant que Secrétaire Général, ça a été aussi un choix du Président.

M. le Président.- Merci, pour cette information

Je vais mettre aux voix ce chapitre 5.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 6 - COMMISSION DE CONTRÔLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES

206.010 - Frais de personnel.....	363.900
206.030 - Frais de fonctionnement.....	19.900
	555.800

M. le Président.- Voilà, c'est là que je voulais poser ma question. Compte tenu de la nouvelle loi donc qui a renforcé l'autonomie et l'indépendance de cette Commission, est-ce qu'un des critères n'est pas aussi

de lui donner un budget autonome et indépendant de celui de l'Etat ? Est-ce qu'on peut continuer à intégrer le budget d'une commission indépendante au Budget de l'Etat ? Cela ne posera pas de problème ?

M. le Ministre d'Etat.- Cela ne pose pas de problème parce que vous avez quand même déjà voté tout à l'heure, justement la Commission Supérieure des Comptes, la Commission de Contrôle des Activités Financières, le Conseil d'Etat, le Conseil Economique, le Conseil National qui sont autant d'instances tout à fait indépendantes de l'Exécutif et qui font partie des Institutions de l'Etat, mais toutes les Institutions de l'Etat émargent au Budget national. Donc il n'y a pas, dans le fait d'émarger dans le Budget national, un lien de féodalité, un lien de dépendance quelconque, il faut bien que ce soit au Budget national.

M. le Président.- Bien sûr, mais la question était, est-ce que ce n'est pas contraire aux normes qui régissent internationalement les Commissions de Contrôle des Informations Nominatives ?

M. le Ministre d'Etat.- Non. Il faut bien dans tous les pays que ce soit quelque part et cela peut être au

budget national, mais cela n'a aucune influence sur un quelconque lien de dépendance.

M. le Président.- Merci pour ces précisions.

M. le Ministre d'Etat.- D'ailleurs, une fois qu'ils ont leur budget, ils sont tout à fait libres de l'emploi, dès lors que c'est conforme aux règles de la comptabilité publique.

M. le Président.- Parfait.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 8 - CONSEIL DE LA MER

208.030 - Frais de fonctionnement.....	27.500
--	--------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

SECT. 3 - MOYENS DES SERVICES

A) MINISTERE D'ETAT

CH. 1 - MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL

301.010 - Frais de personnel.....	2.644.700
301.020 - Frais d'études & formation.....	175.000
301.030 - Frais de fonctionnement.....	775.000
301.040 - Achat & Entretien matériel.....	66.000
	<u>3.660.700</u>

M. le Président.- J'ai vu un Collègue demander la parole, Monsieur Gérard BERTRAND.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, en décembre 2008, vous étiez assez optimiste au sujet de la transmission du certificat de résidence pour les enfants du pays, qui ont perdu les avantages fiscaux qu'ont leurs parents.

Est-ce que vous pouvez me dire si cette solution a été rejetée carrément par l'Etat français, si vous êtes toujours en discussion et s'il y a encore un espoir ?

M. le Ministre d'Etat.- Je crains de vous décevoir quelque peu, mais la réponse sur ce sujet de M. WOERTH était très claire et c'était non. Je suis désolé.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre premier.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 4 - CENTRE DE PRESSE

304.010 - Frais de personnel.....	941.300
304.030 - Frais de fonctionnement.....	410.000
304.060 - Frais propres activité service.....	2.991.500
	<u>4.342.800</u>

M. le Président.- Monsieur MARQUET et ensuite M. NOUVION.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais profiter de cette ligne pour dire que nous avons souvent le problème des adjoints que nous n'arrivons pas à garder, qu'on avait pris pour former et remplacer les professionnels français et j'ai l'impression que nous avons eu une fausse bonne idée lorsqu'on a demandé que ces personnes de grand talent, qui viennent à Monaco, prennent des Monégasques et les forment. Il semblerait qu'on ne joue pas le jeu dans tous les Services.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Moi, je souhaite vivement voir un jour, le plus prochain possible, un Monégasque diriger le Centre de Presse, ce qui me paraîtrait normal. Ceci dit, c'est un métier très professionnalisé. Pour l'instant, j'ai eu de bons numéros deux, j'ai regretté quelquefois leur départ pour tout vous dire, mais je

n'y peux rien, c'est un métier très professionnel, que personnellement je ne saurais pas faire, qui suppose un jour qu'un Monégasque fasse une école de journalisme. Il y en aura peut-être un jour. Pour l'instant je n'en connais pas mais si je le trouve, je lui saute dessus pour le mettre là. Mais c'est un métier très professionnalisé qui suppose une formation particulière. Je ne crois pas que c'est le Centre de Presse qui formera le futur Directeur du Centre Presse, je crois qu'il sera formé dans des écoles spécialisées. Il y en a dans toute l'Europe et, en France, en particulier, et le jour où on aura un Monégasque, ça va venir, parce que de plus en plus, il y a des diplômés monégasques dans toutes les disciplines, ce jour-là, je le prends, il peut arriver vraiment les bras ouverts, je le souhaite. Seulement, je crois que l'idée de dire que c'est le Directeur du Centre Presse qui va former un Directeur du Centre Presse, excusez-moi, mais je n'y crois pas. Je n'y crois pas parce que c'est vraiment un métier particulier, qui s'apprend à l'école et dans une école spécialisée. Ce n'est pas parce que vous êtes à côté de M. CHANTRAIT, que vous allez apprendre à devenir Directeur du Centre de Presse. Je suis sûr qu'un jour, un Monégasque va faire une école et celui-là au moins, il sait qu'il aura un débouché.

Voilà, c'est tout ce que je peux vous dire, Monsieur MARQUET, et je fais appel aux jeunes, s'il y a un jeune Monégasque qui a envie de faire ça, qu'il le fasse, qu'il fasse cette école et il aura une priorité dans l'emploi.

M. le Président.- De quelle école parlez-vous, Monsieur le Ministre ?

M. le Ministre d'Etat.- Il y en a plusieurs, des écoles de presse...

(Brouhaha, inaudible).

M. Bernard MARQUET.- J'ai pris cette ligne par hasard, Monsieur le Ministre d'Etat, je ne visais pas M. CHANTRAIT, je ne visais personne. Je dis simplement que lors du précédent mandat, nous nous étions émus de certaines rentes de situation faites à des gens qui venaient de l'étranger, excusez-moi de le dire, alors qu'on avait des gens qui avaient les compétences sur place. Aujourd'hui, nous avons des Monégasques compétents qui partent à l'étranger, ils sont reconnus à l'étranger et ils ne sont pas reconnus chez eux, premièrement. Deuxièmement, votre prédécesseur nous avait dit, cela peut être une idée, que ce soit au Tourisme, au Centre de Presse ou ailleurs, on fait appel à des grands professionnels étrangers qui vont former. Alors, moi je ne sais pas, peut-être que ces grands professionnels n'ont pas fait leur boulot parce qu'ils auraient dû faire au Ministre d'Etat de l'époque, la réponse que vous nous avez faite aujourd'hui. J'ai l'impression que là, le Gouvernement se moque de nous.

M. le Ministre d'Etat.- Non, Monsieur MARQUET, le Gouvernement ne se moque pas de vous ! Moi s'il y a des Monégasques qui ont fait ces écoles, Monsieur le Président me dit qu'il y en a, on va faire un appel à candidatures, moi je le prends tout de suite. Et celui-là effectivement, s'il est jeune, il sera numéro deux quelques années avant d'être numéro un, mais je le prends tout de suite et je pense qu'il aura vocation à prendre la Direction du Centre Presse. Mais je vous assure, pour l'instant, j'ai plusieurs candidats, on va bien sûr nommer un adjoint, mais je n'ai pas de candidat aujourd'hui qui ait les bonnes références professionnelles. Je n'y peux rien, on a fait un appel à candidatures qui permette de penser qu'on est en train de former le futur Directeur du Centre Presse. Il y a des Monégasques qui savent faire ce métier,

mais ils sont à Bruxelles, à Paris, je ne sais pas où, mais ils ne sont pas à Monaco, je ne peux pas les forcer à revenir, je souhaite qu'ils reviennent, c'est tout.

M. Bernard MARQUET.- Monsieur le Ministre d'Etat, ce qui est malheureux c'est qu'on ne leur a pas donné leur chance, et il y en a un qui est très bien et qui travaille en Suède aujourd'hui.

M. le Président.- Je vous assure qu'il y a aussi au Centre de Presse, des diplômés monégasques qui ont fait des écoles de journalisme. Il y en a actuellement au Centre de Presse, je ne vais pas donner de nom parce que nous sommes en Séance Publique, mais bien sûr qu'il y a des diplômés monégasques d'école de journalisme au sein du Centre de Presse aujourd'hui.

Madame POYARD-VATRICAN, vous souhaitez intervenir sur le Centre de Presse, c'est cela ?

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Oui, Monsieur le Président, merci.

C'est une précision, concernant le Centre de Presse ou autre, pour qu'on s'entende bien. La demande de la majorité depuis « x » temps, est la suivante, comme l'a très bien dit M. MARQUET : il y a un Directeur responsable d'un Service qui a été appelé de l'étranger parce qu'il avait une expérience particulière qu'on ne trouvait pas en Principauté. On lui demande alors de former un adjoint monégasque. Il est évident que cet adjoint doit évidemment avoir un minimum de compétences et de diplômes dans le domaine considéré. Pour autant, il faut qu'il y ait une réelle volonté de s'occuper de la succession, ce qui signifie tout à fait clairement que le Directeur recruté à l'étranger, a vocation à repartir à l'étranger, une fois son successeur formé. Il s'agit d'une position de principe. Après comprenons-nous bien, il ne s'agit pas de mettre n'importe qui, n'importe où parce qu'il est monégasque, ce n'est pas notre discours.

M. le Ministre d'Etat.- Mais nous sommes bien d'accord. Ecoutez, nous allons mettre en place cette Commission. Il faudrait peut-être aussi les informer, vous me dites qu'il y a quelqu'un en Suède, il y a un garçon remarquable qui a de l'expérience et tout, bravo !... Il va y avoir un Comité de suivi là, et il faudrait peut-être contacter des Monégasques comme celui-là et leur dire qu'il y a un poste qui est vacant et que ce poste vacant à Monaco, c'est l'adjoint et

en plus, il y a peut-être des perspectives, c'est une des raisons de ce Comité pour l'emploi des diplômés.

M. Bernard MARQUET.- Monsieur le Ministre d'Etat, je vous remercie, mais ce problème, on l'évoque depuis 2003. Nous avons eu l'exemple aussi, récemment, d'une Société qui est la S.B.M. où un jeune Monégasque, qui avait fait ses preuves dans le monde entier, est venu travailler. Il est resté un an et il est reparti et maintenant il fait fortune en Chine. On commence à en avoir assez que des jeunes Monégasques diplômés soient dégoûtés parce qu'il y a des gens qui viennent de l'étranger, qu'on leur fait l'honneur de travailler à Monaco, qui pourraient avoir au moins l'idée et la décence, alors qu'il y a la volonté politique du Gouvernement, du Conseil National, de former ces gens-là plutôt que de les dégoûter pour qu'ils partent. Moi je demande à tous mes Collègues pour qu'on se fasse enfin entendre, de ne pas voter cette ligne, par principe.

M. le Président.- Toujours sur ce chapitre, Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

C'est une intervention qui concerne le Centre de Presse à terme, mais qui concerne également la Section 4, et l'article 609.208, concernant les politiques publiques : cela concerne la dotation de près de 5 M€. Je crois que cela intéresse tous mes Collègues, nous en avons parlé souvent en séance privée, concernant la fameuse campagne de communication par des gens très intelligents puisqu'ils ne sont pas monégasques, si vous voyez ce que je veux dire. Des Français très forts qui sont arrivés l'année dernière, il y a six ou sept mois qui ont pris déjà 500.000 € pour faire un tableau de la situation. Nous sommes au Primitif 2010 et moi je suis très réservé. Sur cette somme de 5 M€, nous n'avons aucun détail, nous avons eu une présentation succincte, pour laquelle d'ailleurs je n'étais pas là puisque je ne pouvais pas y participer, mais pour laquelle un compte rendu m'a été fait par mes Collègues. Nous avons vu ces trois journalistes une fois, je n'ai rien contre eux, ce sont des professionnels et leur parcours le prouve, mais dans l'état actuel des choses, nous n'avons aucune espèce de détail sur le montant de ces 5 M€. 5 M€, c'est près de 0,5 % du budget, cela fait beaucoup d'argent. Alors, est-ce que le Gouvernement, ce soir, je ne sais pas si c'est vous, Monsieur le Ministre, ou Madame

THEVENOUX, peut nous donner des détails là-dessus ? Parce que nous sommes là aussi, ce ne sont pas les mêmes sommes que pour l'hôpital, mais nous sommes également très inquiets sur cette campagne, le déroulement, qui va intervenir, comment. Alors, bien sûr, il y a des choses que nous ne pouvons pas dire en Séance Publique, bien entendu, mais sur la dotation en elle-même, nous sommes très réservés. Mes Collègues vont prendre la parole, mais je crois que nous étions tous unanimes sur ce sujet-là, nous étions très préoccupés.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Sur le même sujet, j'aimerais connaître les résultats de l'étude préalable, puisque c'est de là que va découler le plan d'action et justement la façon dont vont être dépensés les 5 M€. En amont, je pense que c'est important que nous soit présentés l'ensemble de l'étude et ses conclusions. C'est sur l'ensemble de ces conclusions que va être choisie, normalement, la politique générale de communication et les axes sur lesquels va être bâtie la communication de Monaco, si j'ai bien suivi la mission qui leur a été donnée.

Je voudrais donc connaître à quelle échéance et de quelle manière le Gouvernement compte communiquer avec nous les résultats de cette étude dans son intégralité. Par la suite, je voudrais que ces choix puissent être commentés et argumentés.

M. le Président.- Juste un mot avant de vous écouter, Monsieur le Ministre, pour que les choses soient très claires. Le Conseil National, quasi unanime, vingt et un Elus de toutes les formations représentées sur vingt-quatre, avaient signé en avril 2009 une motion appelant à une communication active de la Principauté pour défendre et mieux faire connaître son image. Evidemment, le Prince Souverain a parlé, a tranché, a annoncé Sa volonté qu'une campagne soit menée en ce sens. Donc, je ne pense pas qu'il y ait un seul Conseiller National, en tout cas pas les vingt et un qui ont signé, qui s'étonne aujourd'hui qu'on mette en place les moyens pour faire de la communication. Je crois qu'il suffit d'ouvrir la presse internationale pour se rendre compte, ô combien, que le Prince Souverain a bien fait d'appeler à une campagne internationale de communication et de trancher pour cela. Je crois que ce n'est pas la peine de s'étendre beaucoup pour justifier pourquoi nous

avons besoin aujourd'hui de mieux être connus et d'être connus pour ce que nous sommes et pas par les caricatures que certains, malheureusement, véhiculent sur la Principauté. Donc, ensuite, c'est vrai – et là je rejoins mes Collègues – il y a un problème de calendrier, on vote le Budget, on en parle ce soir et on le vote le 17 décembre et je crois que les experts sont en cours de finalisation des études préliminaires et vous serez en mesure de nous les présenter malheureusement seulement après le Budget, c'est-à-dire au début de l'année 2010. Donc, je comprends les interrogations. Bien évidemment, nous allons vous accompagner, nous sommes demandeurs de cette restitution qu'ont rappelée et demandée mes Collègues, mais après, si on veut communiquer, il faut qu'il y ait des budgets parce qu'on ne peut pas avoir des spots à la télé, on ne peut pas prendre des messages radio et des pages dans les journaux, si on n'a pas un budget pour cela et quand on a choisi les Etats-Unis, l'Allemagne, la France bien sûr, l'Italie, l'Angleterre, la Suède, de mémoire, cela fait un certain nombre de zones importantes et donc il faut des budgets. Il faut aussi que nous soyons cohérents, si nous voulons communiquer, il nous faut des budgets. Mais là où je comprends les interrogations de ce soir, c'est qu'à l'instant où nous allons les voter ces 5 M€, nous n'avons pas d'informations plus détaillées, que nous n'aurons que quelques semaines plus tard.

Voilà je crois, ce qu'il fallait quand même rappeler, parce que je ne voudrais pas qu'on pense que le Conseil National a changé d'avis. Il continue à penser dans son immense majorité, peut-être à l'unanimité, ça chacun peut s'exprimer, qu'on a besoin de communiquer davantage sur l'image de notre pays.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais simplement dire qu'il y a un point sur lequel nous sommes tous d'accord, c'est qu'il est nécessaire de communiquer pour redresser l'image.

Deuxième point, je peux vous rassurer, rien n'est décidé quant à l'utilisation de cet argent pour cette campagne de communication et je m'engage ici, devant vous, très solennellement à ce que vous soyez consultés avant la phase de décision, cette phase de décision qui va arrêter le contenu de la campagne, cela je m'y engage très solennellement. Alors, vous dire où nous en sommes ? Si vous voulez, je vais vous répondre parce que j'ai des nouvelles très fraîches. Ce matin-même, j'ai reçu les trois experts que nous avons retenus, que vous avez rencontrés, pour savoir où ils en étaient. C'était une réunion très intéressante et ils

viendront en faire une devant vous et avant qu'on ne prenne des décisions. C'était extrêmement intéressant mais je dois dire très compliqué. Très compliqué et je vous avouerai qu'aujourd'hui, je suis incapable de vous dire ce que doit être et comment elle doit être conduite et ce qu'il faut faire dans cette campagne de communication, je l'avoue, je ne sais. Il y a des choses très intéressantes dans les travaux préparatoires. Je dirai même que c'est ce qu'ils sont en train de faire et la discussion qu'ils auront avec vous au moment venu, au cours du premier trimestre, sera décisive parce que j'aime mieux qu'on mette un peu de temps, mais vraiment, je vous assure, que la préparation est complexe. Se lancer, comme cela, dans par exemple des spots télévisés, n'a aucun intérêt, c'est beaucoup plus compliqué que cela et moi je ne sais pas. Alors, je vais vous donner quelques éléments, quelques bribes d'éléments pour votre information.

La perception par exemple, vue de la France, elle est très divergente suivant les interviews que vous faites auprès de l'élite intellectuelle et dirigeante, journalistes, faiseurs d'opinion, élus même, qui est une image pas tellement porteuse. Par contre, lorsque vous faites un sondage d'opinion, comme ils ont fait, vous vous apercevez que plus de 70 % des Français ont une excellente image de Monaco. Alors, je vous dis ça parce qu'à partir de là, cela devient plus compliqué. Que faut-il faire ? Il faut probablement, vis-à-vis de la France, faire du lobby dans les classes dirigeantes. Il est infiniment plus important de faire savoir partout que nous sommes sortis de la liste grise, que nous arrêtons de grands truands internationaux, de faire savoir partout qu'on est un site international dans la lutte contre le blanchiment d'argent, peut-être que comme cela nous verrons moins de juges d'instruction dire n'importe quoi sur Monaco, comme cela a été le cas au cours de ces derniers mois.

Mais le grand public a une très bonne image de Monaco, ce n'est pas un secret, vous verrez. J'ai demandé, parce qu'hélas, c'est le seul pays dans lequel on a fait un sondage scientifique, mais j'ai demandé – et d'ailleurs cela va coûter quelques milliers d'euros – parce que cela me paraissait important, qu'on fasse un sondage d'opinion là aussi, au-delà, parce qu'il y a eu des interviews de dirigeants, des journalistes, mais là aussi c'est une chose, alors j'ai demandé qu'on fasse un sondage d'opinion en Italie, parce que cela me paraît quand même important de savoir ce que les Italiens pensent de nous. Je vous ai dit ce qu'avait donné le résultat du sondage en France, cela me paraît intéressant d'avoir un sondage de même nature en Italie. Donc, ils vont faire ce sondage en Italie. C'est très important parce que ce qu'il faut faire en Italie, je n'en sais rien.

La conclusion en France, c'est que cela ne sert à rien de faire des spots à la télé, mettre des articles dans les journaux, c'est un problème du monde intellectuel parisien qu'il faut petit à petit convaincre que nous sommes des gens tout à fait convenables. Mais le Français dans sa grande majorité, vous allez avoir dans un pays comme la France, je crois, 70 % d'opinion favorable. C'est extraordinaire parce que personne n'arrive à avoir 70 % d'opinion favorable dans un grand pays. Donc nous avons une excellente image en France, je le dis, je l'affirme, nous avons une excellente image auprès des Français, du peuple français. Maintenant, je veux vérifier ce qui se passe en Italie, parce que c'est aussi important pour nous.

Pour vous dire simplement la complexité de la chose. Après, vous avez différentes cibles, il y a le Royaume-Uni, c'est compliqué le Royaume-Uni, il y a l'Allemagne, c'est encore plus compliqué peut-être pour nous. Par contre, nous avons une excellente image aux Etats-Unis, partout, tout le monde dit du bien de nous, c'est formidable. Les Etats-Unis, c'est le top au niveau de l'image. A partir de tout cela que faut-il faire ? Moi je ne sais pas encore, donc je ne peux pas vous le dire, j'attends que les professionnels travaillent un peu plus afin d'avoir plus d'éléments que nous vous présenterons. Ce n'est pas une décision solitaire parce que moi, je ne suis pas un spécialiste de la communication, et j'attends que tous ensemble, nous en discutons pour décider de ce que nous allons faire. Mais ces 5 M€, nous n'allons pas les engager n'importe comment, il faut avoir les résultats, et je m'engage à ce que nous ayons une discussion en Commission Plénière d'Etude, je pense, pour définir les grands axes de l'utilisation de ces crédits pour cette campagne des communications.

M. le Président.- Vous êtes quatre à me demander la parole pour le moment, Monsieur CELLARIO, MM. LORENZI, STEINER et ensuite Mme POYARD-VATRICAN.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, moi je voulais parler du problème du Centre de Presse...

M. le Président.- ... On va terminer sur la communication, Monsieur CELLARIO, je vous redonne la parole après. Monsieur LORENZI.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais souligner qu'on pouvait se féliciter d'avoir fait la même remarque lors de notre entretien avec ces trois intervenants en insistant sur le fait qu'à notre sens, il fallait développer le côté lobbying plutôt que le côté publicitaire pur et c'est agréable de penser ou, en tout cas, d'avoir la confirmation qu'ils arrivent à la même conclusion que celle qu'on avait pu leur donner entre nous en séance privée, pour la France et pour les Etats-Unis, Monsieur le Président, puisque M. le Ministre vient de nous le confirmer. Donc, je trouve que c'est très bien que nous arrivions aux mêmes conclusions.

M. le Président.- Toujours sur la communication, Monsieur STEINER et ensuite Mme POYARD-VATRICAN.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas refaire l'historique de ce qui a motivé cette demande de campagne de communication. Je fais partie des signataires de la déclaration du Conseil National, je fais partie des personnes qui ont reçu, Monsieur le Ministre, vous n'étiez pas là, je crois qu'il y avait M. COLLE, ce que j'appelle la Troïka de la communication qui est venue et je vais vous faire, ce soir, les mêmes remarques que je leur ai faites. D'ailleurs, il y en a une sur laquelle le Président va m'appuyer, puisque lui-même l'a faite. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi, alors que l'on veut communiquer à l'international, que chaque pays à sa propre mentalité, que l'on ait trois spécialistes – je ne mets pas en cause leurs compétences – mais trois spécialistes français ! Certes introduits à Paris, il suffit de regarder leurs C.V. et l'on comprendra ! Mais également, suite à ce que vous venez de dire, qu'au niveau de la France, qu'au niveau des Français et de l'ensemble de la population, Monaco a une bonne image. Certes, nous avons pu le constater lorsque nous avons été en finale de la Champions League, mais ce qui est bizarre, c'est que vous dites de l'autre côté que ceux qui déforment ou n'acceptent pas ou diffusent une image déformée de la Principauté, ce sont les élites dirigeantes. Or, ce que les trois journalistes travaillent dans les médias à Paris, qui sont souvent sous influence. On ne le niera pas, on sait que chaque média est quand même soumis à une influence politique qui le dirige. Or, ils vont défendre Monaco auprès de personnes dont le fonds de commerce est de nous taper sur la figure, pour être poli, et pour qui il arrive de travailler ! Alors, ce que je ne comprends pas c'est

que ces gens à Paris, vous dites, cette élite, ils savent que Monaco est une réserve d'emplois pour la région...

(M. le Ministre parle hors micro).

(Brouhaha et rires).

... mais elle peut être très élitiste mais très populiste, Monsieur le Ministre. Donc, ce que je n'arrive pas à comprendre, ce sont vos choix, le choix de ces trois personnes et très honnêtement, je ne remets pas ici en cause leurs compétences, mais je pense que si on veut communiquer en Allemagne, si on veut communiquer en Angleterre, il faut quand même avoir une appréciation de la mentalité de chaque peuple et ce ne sera pas une Troïka franco-française qui pourra le faire.

Dans ces conditions, moi, pour le moment, je m'abtiens sur cette ligne.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais simplement vous dire que les trois communicants en question, d'ailleurs, sont indépendants des organes de presse français, premièrement. Deuxièmement, ce ne sont quand même pas des enfants, ce sont de grands professionnels et ils ont l'habitude de travailler à l'international et ils ne travaillent pas tous seuls. Lorsqu'ils vont en Angleterre, ils n'arrivent pas comme cela avec l'Eurostar... je pense qu'ils travaillent avec des professionnels anglais qu'ils connaissent bien, et lorsqu'ils vont aux Etats-Unis, c'est la même chose.

C'était peut-être plus pratique pour nous dans un premier stade. D'ailleurs dans un deuxième stade, il est bien évident que si nous faisons une campagne particulière, en Allemagne ou en Angleterre, ça ce seront des Allemands ou des Anglais qui la feront, ce ne seront pas eux qui la feront en direct, eux seront simplement concepteurs.

Je regrette que vous vous absteniez là-dessus parce que c'est une demande forte du Conseil National et je pense sincèrement que cette campagne peut avoir un rôle. Il faut qu'elle soit bien conduite et on y travaille, on ne la fera qu'en concertation avec vous, moi je n'ai aucune prétention, je ne suis pas un spécialiste de la communication, mais on en discutera.

Les trois personnes, moi je les ai rencontrées ce sont trois personnes de qualité, de vrais professionnels qui savent travailler à l'international...

M. le Président.- ... Juste une toute petite précision, Monsieur le Ministre, en fait, il y a un journaliste, effectivement, c'est Jean-Luc MANO, mais il y a aussi un homme d'agence de publicité, il n'y a pas trois journalistes, il y a un publiciste, un professionnel de la publicité. Il y a un sociologue, spécialiste d'institut de sondage. Voilà, c'était juste parce qu'on a parlé de trois journalistes, mais en fait il y a un journaliste, un sociologue de l'institut de sondage et un spécialiste de la publicité. Voilà exactement le trio.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne les connaissais pas avant mais la rencontre que j'ai eue avec eux me laisse penser que ce sont de vrais professionnels.

M. le Président.- Monsieur STEINER, vous souhaitez ajouter un mot ?

M. Christophe STEINER.- Ce que je voudrais dire, c'est que je ne veux pas que Monsieur le Ministre me fasse dire ce que je n'ai pas dit. J'ai dit que je ne remettais pas en cause leurs compétences. Je m'interroge seulement de savoir si c'est le meilleur choix ! Vous m'excuserez mais j'ai une culture américaine due aux études que j'ai faites, donc je pense que les Spins doctors, c'est aux Etats-Unis que vous les trouvez. Et comme j'ai l'impression que c'est une campagne qui est plutôt faite par rapport à la France, et je pense que de toute façon, on ne changera pas l'appréciation française sur Monaco ! On ne la changera absolument pas.

M. le Président.- Alors, toujours sur ce sujet, Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je retiens votre proposition de présentation des résultats de cette première enquête et du travail qu'ils ont effectués. Je pense que les actions qui vont en découler ne seront pas binaires, c'est-à-dire que tout l'intérêt est justement de bien définir, ce qu'on veut communiquer et comment, sur les grands axes généraux. Ensuite ils seront déclinés par type de support : est-ce qu'il faut faire du lobbying, un spot télé, acheter des pages de pub ? Cela dépendra du type de message que l'on veut faire passer ou du type de cible qu'on veut atteindre du pays. Il est évident qu'on ne communiquera pas de la même manière et avec les mêmes outils avec « l'élite

française », comme vous l'évoquiez tout à l'heure, ou le grand public. Ce qu'on fera en France, en Suède, aux Etats-Unis ne sera pas identique, parce que nous avons à faire à des cultures et à des populations différentes et que nous ne voulons pas forcément nous, j'entends Monaco au sens large, dire la même chose parce que nous n'attendons pas forcément la même chose de ces populations.

Moi, j'ai plus envie d'attirer l'attention sur le fait qu'il faut être bien clair dans sa tête. La Principauté et je parle volontairement au sens large, doit définir ce qu'elle a envie de dire et ce qu'elle a envie de faire passer comme image et comme message, pour que les professionnels puissent eux, mettre en musique, nous conseiller un type de support ou un autre, de faire du lobbying ou d'acheter de la pub, ou plutôt de faire de la télé... Il faut être bien conscient qu'il y a une étape cruciale qui est la définition des messages, la définition de l'image. Alors certes, les professionnels de la communication sont là pour nous aider par leur expérience, par leurs analyses, etc... mais pour autant, c'est la Principauté qui doit définir elle-même sa propre image. Après, une fois que l'objectif est clair, faire le plan d'action pour dépenser les 5 M€ va être facile !!! Très facile aussi de dépenser l'argent à mauvais escient, si on n'est pas très clairs sur les objectifs et si les missions ne sont pas suffisamment cadrées.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis tout à fait d'accord avec vous, Madame, il faut d'abord savoir l'image qu'on veut donner. Deuxièmement, il faut, si possible, mais là il y a beaucoup de travail à faire, mobiliser, pour vous le Conseil National, il n'y aura pas de problème, mais mobiliser l'ensemble des Institutions et structures de l'Etat monégasque pour s'engager dans la communication et pour l'instant, à part la Direction du Tourisme qui fait très bien les choses, je crois qu'après, il y en a beaucoup qui traînent les pieds. Il y a une Conseiller National, ici présente, qui sait, par exemple, que nous allons faire l'année prochaine, une grande exposition et qu'il y a de grandes entreprises, ici, qui traînent les pieds...

(Rires).

... elle fait signe que ce que je dis est vrai...

(Rires).

... donc, si les Institutions et dérivés, tout ce qui est Monaco, ne participent pas à la volonté de donner

une image, et Shanghai est un bel exemple, on y consacre presque 10 M€ comme vous le savez, ce qui est beaucoup, parce qu'un pays comme la France y consacre environ 40 M€. Donc, proportionnellement, on y met les moyens et je pense que nous avons raison de le faire et qu'il faut le faire. Mais faut-il encore qu'il y ait un peu de répondant et que ceux qui pourraient en tirer parti participent, je ne dis même pas financièrement, mais simplement, s'investissent en pensant par exemple, que la Chine est un pays important...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- ... C'est une révolution culturelle en fait.

M. le Ministre d'Etat.- ...Alors, la Direction du Tourisme participe mais voilà, moi je veux que les grandes sociétés, que la Société des Ports, que tout le monde s'engage dans cette campagne de communication, chacun peut le faire à sa manière. L'exemple de Shanghai est typique. Moi je veux bien que l'Etat dépense 10 M€, c'est cher mais cela vaut la peine de le faire, mais on ne peut pas tout faire tout seul, ce ne sont pas les organisateurs ni le Gouvernement qui peuvent seuls faire qu'on tire tous les profits d'une exposition à Shanghai. Mais hors de l'Etat, pour l'instant, la Chine cela n'intéresse pas grand monde. Je ne sais pas pourquoi, c'est un pays émergent qui, sur le plan culturel, s'intéresse pas mal à des pays comme Monaco, parce qu'ils ont une histoire, ils ont une culture, ils ont une générosité. Une campagne de communication, c'est aussi la Chine, nous avons là une belle occasion et j'ai peur qu'on n'en tire pas tous les profits qu'on pourrait en tirer, parce qu'il y en a qui ne s'engagent pas assez. Alors il faut mobiliser autour de la communication aussi, tout ce qui est monégasque, excusez-moi de le dire mais je le pense très fort.

M. le Président.- Merci. Il y a Monsieur CELLARIO qui attend son tour sur ce chapitre.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Si vous permettez, deux mots. Premièrement, en ce qui concerne la communication, j'attends de voir et de posséder des renseignements. Ce que je veux dire, et là je suis d'accord avec vous, Monsieur le Ministre, c'est à nous tous à faire ce lobbying, les Membres du Gouvernement, tous les Ambassadeurs, tous les Consuls. Et je peux vous dire que nous, à notre

modeste niveau, depuis 2003, j'ai le souvenir d'avoir été au Chili avec des Collègues, et d'avoir fait une séance où on avait présenté Monaco, Jean-Charles GARDETTO s'en souvient très bien, Fabrice NOTARI aussi. Donc nous devons tous aller dans ce sens-là. Mais il faut qu'on fasse ce lobbying au niveau des élites, parce qu'il est possible de temps à autre de les rencontrer.

Pour revenir au Centre de Presse, est-ce que vous réalisez la frustration de jeunes Monégasques qui ont fait des études et qui se retrouvent dans ces Services, on leur dit « tu seras un adjoint », mais jamais « tu seras le Directeur ». Et à côté de cela... mais oui, Monsieur le Ministre, on va chercher quelqu'un à l'extérieur, un professionnel remarquable, que l'on paie très cher, et oui, que l'on paie très cher....

(Rires et brouhaha).

... Pardon, mais je termine. Mais, Monsieur le Ministre, c'est une réalité Avant que nous fassions pression auprès du Gouvernement pour que la S.B.M. s'engage à prendre des Monégasques, je peux vous dire que pendant des années, les membres de l'administration de cette société se cooptaient entre eux. Il n'y avait aucune possibilité pour un Monégasque d'intégrer l'Administration de la S.B.M.. Si on connaissait quelqu'un qui était là-bas, eh bien, on le faisait venir trois ans et il repartait. A un moment donné, il faut arrêter cette pratique. Je considère qu'il est tout à fait légitime que lorsque nous avons un Monégasque qui a toutes les compétences, on puisse lui donner sa chance avec la formation adéquate.

M. le Président.- Merci. Je crois qu'on a épuisé la discussion...Non, Monsieur MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Excusez-moi, Président, mais je ne suis pas encore intervenu. Je regrette que mon Collègue NOUVION nous ait tous entraînés, même M. STEINER, sur la communication parce que les 5 M€ c'est dans la ligne « Interventions », Monsieur NOUVION...

M. Laurent NOUVION.- ... C'est ce que j'ai précisé et j'ai demandé au Président s'il permettait qu'on traite ensemble ou pas...

M. Bernard MARQUET.- ... D'accord, mais c'est important de le rappeler juste avant de voter, parce qu'on vote sur le Centre de Presse et moi je vais demander un vote négatif par rapport à l'attitude des Chefs de Service en général qui ne prennent pas des adjoints ou qui ne les forment pas, c'est tout. Donc, je ne veux pas de confusion, mon vote négatif, ce n'est pas contre la communication de la Principauté.

M. le Président.- Je vais donc mettre aux voix ce chapitre 4, Centre de Presse.

Abstentions ? Onze abstentions.

Avis contraires ? Treize avis contraires.

Le chapitre 4 est rejeté.

(Rejeté ;

MM. Bernard MARQUET, Gérard BERTRAND, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Roland MARQUET, Fabrice NOTARI, Jean-François ROBILLON et Christophe SPILIOTIS-SAQUET

votent contre ;

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Alexandre BORDERO, Marc BURINI, Mmes Catherine FAUTRIER, Sophie LAVAGNA, M. Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Guillaume ROSE, Christophe STEINER, Pierre SVARA et Stéphane VALERI s'abstiennent).

Je rappelle que nous rejetons ce crédit, mais si nous votons la loi de Budget, tous les crédits sont automatiquement adoptés, je tenais à le préciser sur le plan technique. Ce crédit est donc rejeté. Chapitre suivant.

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 5 - DIRECTION DU CONTENTIEUX

305.010 - Frais de personnel.....	247.200
305.020 - Frais d'études & formation.....	100.000
305.030 - Frais de fonctionnement.....	466.000
	813.200

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 6 - CONTROLE GENERAL DES DEPENSES

306.010 - Frais de personnel.....	719.000
306.030 - Frais de fonctionnement.....	9.000
	<u>728.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 7 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES & FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

307.010 - Frais de personnel.....	2.576.900
307.020 - Frais d'étude & formation.....	870.000
307.030 - Frais de fonctionnement.....	42.500
307.040 - Achat & Entretien matériel.....	2.500
	<u>3.491.900</u>

M. le Président.- Tout d'abord Madame BOCCONE-PAGES et ensuite M. CELLARIO.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais avoir une précision sur la revalorisation des salaires. Madame le Conseiller, qu'en est-il de la revalorisation des salaires des fonctionnaires pour l'année 2010 ?

Mme Sophie THEVENOUX.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Alors, pour l'instant et compte tenu de l'inflation qui

est à zéro, nous n'avons pas prévu d'augmentation de salaires au mois de janvier 2010, comme on fait les augmentations au 1^{er} janvier. En revanche au cours de l'année, nous surveillerons l'inflation pour voir s'il faut effectivement revaloriser les salaires en juin.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Effectivement, depuis quelques années maintenant, il y avait deux revalorisations par an à 0,8 %.

Mme Sophie THEVENOUX.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- En fait, habituellement il y a deux revalorisations par an,

janvier et juin, mais qui se combinent pour coller au taux d'inflation, mais pas forcément 0,8 %, je trouve que cela a été effectivement...

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Donc, il est éventuellement à envisager d'obtenir une augmentation identique au mois de juin.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* On a une chance.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Suivant l'inflation ?

M. le Ministre d'Etat.- Suivant l'inflation, ce n'est pas impossible.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, lorsqu'arrive le mois de décembre dans l'Administration, les Services sont saisis d'une certaine frénésie pour dépenser, avant le 31 décembre, tous les crédits qui leur ont été alloués. Cette pratique, qui existe depuis très longtemps, avait sans doute dans le passé un justificatif, dans la mesure où ils avaient l'impression que s'ils ne le faisaient pas, la dotation de l'année suivante serait diminuée d'autant.

Je pensais cette année, je pense que nous avons dépassé cette manière de faire et pourtant, j'ai entendu dire que dans un certain nombre de Services, on s'active pour dépenser ces crédits-là. Alors, je veux bien qu'on dépense les crédits pour des objectifs précis, mais dépenser pour dépenser s'ils n'ont pas été prévus pour cela... Plutôt que d'être dans cette dynamique, il serait bon de donner aux Chefs de Service la possibilité de voir les choses autrement et de leur dire : « nous avons fait des prévisions au début de l'année pour un certain nombre de crédits, s'ils ne sont pas dépensés, ce n'est pas pour autant que l'année prochaine, nos besoins seront moindres ».

Je tenais à vous le dire parce qu'il en ressort qu'on achète, j'allais dire, tout et n'importe quoi, mais j'exagère à peine.

M. le Président.- Madame le Conseiller pour les Finances va vous répondre.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Alors, je vous réponds sur ce sujet-là, que depuis 1996, nous avons commencé à avoir des discussions avec les Chefs de Service, en ce qui concerne leur budget de l'année suivante. On n'a eu de cesse de leur expliquer que s'ils ont des crédits qu'ils ne dépensent pas, ce n'est pas pour cela qu'on va revoir systématiquement leurs crédits de l'année d'après à la baisse, puisque systématiquement, chaque année, on discute avec eux de pourquoi ils inscrivent des crédits. Donc, s'ils ont des raisons d'inscrire leurs crédits, on accorde ces crédits et s'il n'y a pas de raison, on n'accorde pas de crédits.

Donc, il y a vraiment une discussion avec les différents Services, le mois de mai tout entier, où la Direction du Budget rencontre un à un tous les Chefs de Service pour discuter de leurs crédits, ligne par ligne, pour qu'il y ait une bonne compréhension des crédits et on ne regarde pas simplement les crédits de l'année antérieure pour remettre un crédit pour l'année d'après. Je pense que, depuis, les Services ont maintenant pris l'habitude et savent qu'on ne va pas supprimer des crédits simplement parce qu'ils ne les ont pas dépensés.

En revanche, ce qui peut se passer, c'est que lorsque les Services ont besoin de certaines fournitures ou d'un certain montant de choses pendant l'année, évidemment ils savent qu'avec leurs crédits qui sont destinés à ce qu'ils veulent faire, s'ils veulent pouvoir les utiliser comme ils entendent le faire, ils ont jusqu'au mois de décembre et après c'est terminé. Donc, c'est vrai que s'ils ont l'intention d'acheter quelque chose sur les crédits de l'année, en décembre, il faut qu'ils le fassent. Mais je ne pense pas qu'ils achètent n'importe quoi parce que de toute façon, c'est vérifié l'année d'après en séance d'examen du budget. Je pense que la Direction du Budget là-dessus fait très attention à regarder que justement, ils n'aient pas dépensé n'importe quoi, n'importe comment, comme vous pouvez le penser.

M. le Ministre d'Etat.- Pour confirmer ce que vient de dire Madame THEVENOUX, cette année, je féliciterai les Chefs de Service qui ont su avec un peu de rigueur faire quelques économies sur les dépenses de fonctionnement et s'il m'arrivait de savoir qu'ils achètent n'importe quoi avec des soldes qui leur restent, eh bien, ils seraient sanctionnés sur les

prochains budgets. C'est le contraire, c'est mon état d'esprit et je serai content que tous les Chefs de Service le sachent bien.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.-
Un petit mot en complément : le Ministre d'Etat dispose pour cela du Contrôleur Général des Dépenses qui est particulièrement attentif à ce qu'on appelle les épuisements de crédits.

M. le Président.- Parfait. Je vais donc mettre aux voix ce chapitre de la Direction des Ressources Humaines et Formation de la Fonction Publique.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 9 - ARCHIVES CENTRALES

309.010 - Frais de personnel.....	302.200
309.030 - Frais de fonctionnement.....	85.400
309.040 - Achat & Entretien matériel.....	3.500
	<u>391.100</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 10 - PUBLICATIONS OFFICIELLES

310.000 - Publications Officielles.....	1.074.800
---	-----------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 10 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 11 - SERVICE INFORMATIQUE

311.010 - Frais de personnel.....	1.530.000
311.030 - Frais de fonctionnement.....	9.000
311.040 - Achat & Entretien matériel	550.000
	<u>2.089.200</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 12 - CENTRE D'INFORMATION ADMINISTRATIVE

312.010 - Frais de personnel.....	189.000
312.030 - Frais de fonctionnement.....	13.200
	202.200

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 12 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 14 - DIRECTION DES AFFAIRES LEGISLATIVES

314.010 - Frais de personnel.....	582.300
314.020 - Frais d'études & formation.....	100
314.030 - Frais de fonctionnement.....	106.300
	688.700

M. le Président.- Vous êtes plusieurs à demander la parole. Alors, tout d'abord MM. CELLARIO, NOUVION, STEINER, Mme BOCCONE-PAGES, M. GARDETTO, et d'ailleurs, vue l'heure, ce chapitre finira la soirée.

Nous écoutons Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, concernant les Affaires Législatives, le Conseil National depuis de nombreuses années, fait grief au Gouvernement des lenteurs qu'il met à répondre lorsqu'on l'interroge, suite à l'étude des textes de loi.

Nous avons mis en place un Comité de pilotage législatif, si vous vous rappelez bien, suite à une discussion de l'année dernière. Je regrette que ce Comité ne se soit réuni qu'une seule fois, une seule fois, dans l'année 2009. Il n'a donc pas donné sa pleine mesure. En plus de cela, je ne vais pas vous énumérer les lenteurs, parce que cela pourrait devenir caricatural. Je vous signale que lorsque nous avons voté le projet de loi sur la magistrature, il y avait plus de cinq années de retard dans certains domaines et, en particulier sur un rapport, plus de deux ans de retard. Dernièrement, nous avons eu l'exemple d'un projet de loi où il y a un an de retard.

Alors, deux questions : premièrement, est-ce que le Gouvernement a engagé une réflexion pour savoir,

entre le Service des Affaires Législatives et les différents Départements, ce qui ne va pas lorsque le Conseil National interroge le Gouvernement sur les projets de loi à travers des questions ? Deuxièmement, est-ce que l'organigramme des Affaires Législatives est au complet ?

M. le Président.- Est-ce que dans les quatre Collègues qui attendent, il y a des points communs ? Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Oui, il y a un point commun sur la Direction des Affaires Législatives, je trouve que c'est un Service absolument indispensable et je trouve qu'il est très faible en effectif, en dotation. C'est un Service qui, au bas mot, devrait être doublé, voire triplé. On ne peut pas à l'heure actuelle se doter d'un socle de textes pour la modernisation de l'économie dans les dix ou quinze ans qui viennent, sans avoir recruté des professionnels, d'abord parmi les nationaux pour ceux qui correspondent aux études, mais je crois qu'il y a beaucoup de juristes à l'heure actuelle dans les facultés de droit, des compatriotes, des jeunes juristes ou en passe de le devenir. C'est vraiment une priorité pour le groupe Rassemblement et Enjeux, je crois cela est important pour toute l'Assemblée, nous ne pouvons pas continuer à reprocher au Gouvernement les lenteurs en matière de projets de loi qui sont absolument cruciaux. Avec ce qui s'est passé depuis un an et la façon dont Monaco est traité, nous avons besoin de rénover un certain nombre de textes, nous avons besoin de mettre au point des textes qui participent à l'attractivité du territoire, ce que nous ne cessons de répéter depuis deux ans. Voilà vraiment un sujet où il faut recruter, muscler ce Service, mais il ne faut pas recruter deux personnes, il faut tripler les effectifs, il faut organiser, il faut pondre les textes qu'il faut, vous avez une Assemblée qui est à votre disposition là-dessus et c'est véritablement une décision politique. En ce qui nous concerne, c'est une des grandes priorités pour les deux ou trois ans qui viennent et là-dessus, on votera avec grand plaisir un renforcement des crédits.

M. le Président.- Alors, on peut bien sûr discuter de l'ampleur, mais ce que je veux dire, c'est que ce qu'ont rappelé mes Collègues et à l'instant M. NOUVION, est demandé, et de cela je peux en témoigner, au moins depuis 1988. De cela, j'en suis sûr, j'y étais, et probablement bien avant, par le Conseil National. Alors, il y a quand même eu des avancées, parce que lorsque je me souviens comment était le

Service en 1988 et où il en est aujourd'hui, nous avons quand même un Service beaucoup plus étoffé, mais il y a certainement encore à l'étoffer. Pour l'intérêt du pays, on le voit bien, on doit légiférer comme une nation de taille importante avec un Service qui est un Service d'un tout petit Etat et pourtant le travail législatif, malheureusement pour nous, n'est pas proportionnel à la taille du territoire et au nombre de Résidents, parce que lorsqu'on prépare une loi, c'est pratiquement la même chose de la travailler pour un pays de soixante millions d'habitants ou pour un pays de trente-cinq mille.

Alors, je crois vraiment, c'est une constante de tous les Elus dans cette Assemblée depuis au moins vingt ans et plus, parce que j'assistais aux débats, avant, comme étudiant dans la salle, avant 1988 et j'entendais la même chose des Elus de la législature d'avant. Des choses ont été faites mais il faut continuer à renforcer le Service, je crois que nous sommes tous d'accord, n'est-ce pas Monsieur GARDETTO, c'est un sujet qui vous tient à cœur aussi ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, plusieurs choses si vous me permettez. Déjà d'une part, j'adhère parfaitement aux remarques qui viennent d'être faites, c'est un Service qui souffre de sous-effectif et j'adhère aussi au fait qu'il faut le renforcer. Malheureusement, pour travailler dans l'urgence, cela paraît difficile et pour que les projets ne souffrent pas de retard, je propose au Gouvernement d'utiliser des ressources externes, comme il l'a fait dans certains cas pour des textes techniques. On peut avoir recours à des sous-traitants extérieurs, à des cabinets juridiques qui avancent le travail, parce que si nous attendons que le Service des Etudes Législatives soit effectivement renforcé, on va encore nous opposer un certain nombre de budgets et un certain nombre d'années. Donc, cela n'est pas satisfaisant et ce que je souhaite, maintenant, pour qu'on avance tout de suite, tout en renforçant le Service, c'est utiliser des ressources externes.

D'autre part, pour être concret, M. CELLARIO évoquait des retards, donc j'aimerais bien avoir des nouvelles du texte sur le Commerce Electronique. Cela fait quand même plusieurs mois que nous avons envoyé un texte consolidé au Gouvernement pour lequel on nous a promis des réponses que nous n'avons jamais eues. Le commerce électronique, c'est quand même une piste de développement très importante pour la Principauté de Monaco et je m'étonne qu'on ne puisse pas avoir de réponse, d'autant que le texte avait été enrichi par le Conseil National d'un certain nombre d'additions qui élargissaient le spectre du commerce

électronique. J'aimerais donc qu'on puisse avancer sur le commerce électronique.

Nous n'avons pas de nouvelles non plus de la loi sur le handicap. Pourtant, c'est quand même un sujet de société qui mérite une attention particulière de manière à mieux intégrer les personnes qui souffrent de handicap, dans la société monégasque. Par ailleurs, nous avons également parlé, mais je n'ai pas eu de réponse satisfaisante non plus là-dessus, de textes qui font cruellement défaut à l'économie monégasque. Je pense notamment à un texte sur les logiciels, il n'existe pas à Monaco de texte protégeant les logiciels comme « œuvre de l'esprit ». Cela est quand même un handicap aussi : si l'on souhaite venir créer une entreprise en Principauté et que l'on sait que son logiciel ou ses logiciels ne seront pas protégés, je suis sûr que l'on va hésiter... Je m'étonne que l'on n'avance pas plus vite là-dessus, comme on pourrait avancer sur la protection des bases de données qui, dans les pays voisins, font également l'objet d'une protection particulière. De même que la dématérialisation des factures : nous n'avons pas à Monaco de loi qui organise l'échange de données électroniques, de données informatiques, ce qui serait bien utile aux entreprises.

Alors, qu'on ne vienne pas me dire que ces sujets-là sont traités dans la loi sur le commerce électronique ou dans les textes qui sont actuellement en attente au Conseil National. Ce n'est pas vrai, ces matières ne sont pas traitées, donc j'aimerais bien qu'on puisse progresser sur l'ensemble de ces sujets.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Après toutes ces remarques justifiées, je voudrais juste dire un mot, je pense au nom de vous tous aussi, parce que je ne voudrais pas qu'on pense qu'on critique le travail de l'équipe de juristes de qualité, dirigée par un Délégué, M. ANSEMI, qui est un excellent juriste et un haut fonctionnaire compétent et dévoué. Ce n'est pas du tout ce que l'on dit, je crois quand même qu'il faut le préciser parce qu'avec tout ce qu'on vient de dire, on pourrait le penser si je ne le disais pas. Donc, ce Service fait un travail remarquable, sous l'autorité de M. ANSEMI, mais manifestement, l'équipe n'est pas en nombre suffisant par rapport aux enjeux de la modernisation de la législation monégasque.

Est-ce que les deux Collègues qui attendent veulent intervenir maintenant et ensuite je donne la parole au Gouvernement ?

Monsieur STEINER et ensuite Mme BOCCONE-PAGES.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais d'abord rassurer M. GARDETTO, parce que d'après les bruits que j'entends, les ressources externes à la Direction des Affaires Législatives sont déjà internes, comprenez qui voudra...

(Rires).

... Moi je voudrais revenir sur un texte plus précis, si vous me permettez, c'est le texte de loi sur la copropriété. Alors, ce texte de loi a rendu obligatoire l'établissement d'un cahier des charges et de règlement de copropriété pour les immeubles. Or, il y avait un délai fixé à fin décembre de cette année et il se trouve que de nombreux immeubles n'ont pas pu se doter, à l'heure actuelle, ni du règlement, ni du cahier des charges et ce malgré de nombreux appels de professionnels qui ont été faits soit auprès du Gouvernement soit lorsqu'on a étudié le texte sur le blanchiment, auprès du Conseil National. Et il se trouve aujourd'hui que nous allons avoir des propriétés, des immeubles qui vont se retrouver complètement hors la loi. Donc, nous avons déjà un marché immobilier qui est complètement amorphe, les ressources du Gouvernement, les recettes du Gouvernement en pâtissent et je ne voudrais pas qu'elles deviennent complètement moribondes, donc je ne vois pas comment le Gouvernement entend régler le problème d'ici trois semaines.

M. le Président.- Peut-être la dernière intervention et ensuite nous écouterons le Gouvernement. Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Vous le savez, j'y tiens beaucoup et j'y reviens à chaque débat dès qu'il m'en est donné la possibilité : qu'en est-il du projet de loi sur la responsabilité civile des enseignants ? Je vous rappelle que lors du vote de la loi en juin 2007, il nous avait été dit que ce texte était en cours de rédaction. Deux ans et demi après, il n'est toujours pas déposé sur le bureau du Conseil National.

M. le Président.- Bien. Nous écoutons à présent le Gouvernement.

M. le Ministre d'Etat.- Je veux simplement vous faire une réponse sur le Service lui-même, ses effectifs

et ses moyens et je demanderai peut-être à M. COLLE, s'il le veut bien, de vous faire le point sur un certain nombre de textes que vous avez nommément cités et dont vous attendez la sortie.

Alors, premièrement, effectivement, je remercie le Président d'avoir précisé que toutes ces remarques n'étaient pas dirigées contre ce Service, parce que ce Service a fait beaucoup d'efforts d'organisation, beaucoup d'efforts pour répondre à la demande. Mais c'est vrai que la demande est considérable, parce que si nous regardons le bilan remarquable, moi je le vois déjà depuis cinq ans, le bilan des textes de loi que vous avez votés, il n'est quand même pas nul, loin de là, il est même extrêmement positif dans les domaines les plus variés qu'on ne va pas énumérer ce soir, nous ne sommes pas encore à l'heure des bilans. Simplement pour dire que le Chef de Service, le Directeur des Affaires Législatives, a fait un gros travail, depuis qu'il est en charge de cette Direction, pour organiser et essayer de répondre à la demande.

Je voudrais dire qu'actuellement, nous avons décidé de renforcer ses moyens, mais je m'excuse, Monsieur NOUVION, dans le cadre du gel intelligent, nous avons décidé, avec votre accord d'ailleurs, de créer trois emplois nouveaux, des emplois de juristes de qualité. Alors, un juriste a déjà été recruté, un autre est en cours de recrutement et un troisième reste à recruter. C'est mieux que rien, Monsieur NOUVION, et ce n'est quand même pas vous qui allez me dire qu'on ne peut pas faire tout d'un seul coup...

M. Laurent NOUVION.- ... Tout à fait.

M. le Ministre d'Etat.- ... Sinon, je vais dépenser trop et trop vite...

(Rires).

... Si vous voulez, je ne crois pas que ce soit un point final, c'est-à-dire qu'il faudra continuer. Il y a besoin, effectivement, car on a changé de dimension et de vitesse dans le domaine législatif, et c'est normal, et on aura besoin de continuer cet effort de renforcement de ce Service qui, quand même, commence à être musclé, avec des gens de qualité. Les juristes ont souvent ce défaut d'être perfectionnistes, mais c'est de partout pareil, alors quelquefois c'est très long et je crois qu'il faut effectivement renforcer ce Service comme nous le faisons.

Monsieur GARDETTO, je voudrais vous dire aussi que nous faisons appel à des ressources extérieures.

Pour le Code de l'Environnement, par exemple, lorsqu'on demande au Cabinet de Mme Corinne LEPAGE, de nous assister, ce n'est pas pour rien. Donc, il faut absolument, je suis d'accord avec vous, faire appel, en tant que de besoin, à des services spécialisés, lorsque nous savons que nous n'allons pas y arriver tous seuls ou dans un temps raisonnable. Voilà, c'est ce que je voulais vous dire là-dessus.

Je vais maintenant demander à Monsieur COLLE de nous faire le point pour des réponses plus ponctuelles sur un certain nombre de projets de loi que vous avez cités.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Nous écoutons Monsieur COLLE.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Monsieur GARDETTO, vous avez évoqué tout d'abord les questions concernant le texte sur le Commerce Electronique ; donc, je vous confirme, et le Ministre d'Etat l'a dit vendredi soir, que les réponses seront adressées au Conseil National avant la fin du mois de décembre, vous allez donc pouvoir relancer cette étude.

Pour ce qui concerne les textes qui sont liés au domaine électronique, vous parliez tout à l'heure des logiciels, de la dématérialisation, je pense qu'il s'agit là, typiquement, de domaines dans lesquels il est important et il est intéressant de sous-traiter avec des cabinets extérieurs et je vais voir avec le Département des Finances si on peut dégager, peut-être, un crédit pour commencer une étude cette année en ciblant ce qui est le plus prioritaire. Il serait peut-être intéressant que lors de la prochaine réunion du Comité de pilotage, vous puissiez et on puisse en parler ensemble, avec M. ANSELMINI, avec peut-être aussi les gens des Finances, de façon à définir des priorités et commencer à lancer l'étude de ces textes.

Pour ce qui concerne le projet de loi sur la responsabilité des enseignants, Madame, je vous confirme bien que la personne qui a été recrutée, le Ministre d'Etat l'évoquait tout à l'heure, a bien pour priorité de travailler sur ce texte et qu'il devrait donc être finalisé et déposé avant la fin du premier semestre 2010.

Pour mémoire, en ce qui concerne un texte extrêmement important qui est celui du fonctionnement du Conseil National, il sera déposé avant la fin du mois.

Voilà, globalement les réponses apportées. Pour ce qui concerne le report qu'évoquait Monsieur STEINER, j'avais vu passer quelque chose mais je n'avais pas l'information précise, je vais voir mais je crains qu'on soit un peu court, effectivement, pour reporter ce délai. Ceci dit, on peut peut-être imaginer de faire un tout petit texte qui pourrait être voté très vite, on va essayer de regarder de quoi il s'agit précisément.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Et sur le handicap, Monsieur COLLE ?

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Alors, sur le handicap, j'ai un délai en tête mais je préfère que Monsieur CAMPANA le confirme, parce que c'est vraiment lui qui mène ce dossier.

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Sur le handicap, c'est au niveau du Département, on devrait avoir finalisé le texte pour la fin de l'année et ensuite, il va y avoir un processus d'ajustement avec la Direction des Affaires Juridiques.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Alors, expliquez-moi, qui fait le texte, c'est vous ou ce sont les Affaires Législatives ?

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- C'est le Département avec un collaborateur de la Direction des Affaires Juridiques et ensuite le texte est communiqué à la Direction des Affaires Juridiques pour relecture.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur GARDETTO, c'est le système classique. C'est le Département compétent qui est d'abord porteur du texte, c'est lui qui sait, en principe, ce qu'on veut faire. Il travaille avec un correspondant des Affaires Juridiques en tant que de besoin et lorsqu'il a finalisé le texte à son niveau, ce texte est passé au crible, ce qui est normal, des Affaires Juridiques pour bien le cadrer, enfin bref, pour le mettre bien en forme. Donc, voilà le processus normal mais il y a toujours, au départ, le Département compétent ; la loi sur le handicap est préparée par le Service de M. CAMPANA, ensuite cela passe au crible de la vérification juridique chez M. ANSELM. C'est vrai pour tous les textes, les textes financiers sont

préparés par le Service de Mme THEVENOUX et ainsi de suite.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Mais il y a des textes qui sont préparés directement par le Service des Affaires Législatives, donc là c'est un peu plus long...

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Non, non pas du tout. Lorsqu'il y a des textes, par exemple, qui touchent à des modifications du Code pénal ou bien que ce sont des textes véritablement de portée juridique et non pas comme la loi sur le handicap qui doit porter, comment dire, un message, qui doit définir un ensemble de politiques, effectivement c'est la Direction des Affaires Juridiques qui le traite en interne. Lorsque c'est un texte où il y a une portée politique et...

M. le Ministre d'Etat.-... On le traite à ce moment-là avec le Directeur des Services Judiciaires.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Voilà, et lorsque c'est un texte comme le handicap, il va rester une étape importante en dehors de celle qu'a évoquée M. CAMPANA, c'est l'écriture de l'exposé des motifs, parce que l'exposé des motifs va mettre en valeur les apports du texte. Nous avons une technique aussi pour que ces exposés de motifs, depuis un certain nombre d'années, ressemblent à peu près à la même chose dans leur rédaction de façon à ce qu'il y ait du droit comparé. Tout cela, ce sont des apports que nous avons tirés du Conseil de l'Europe pour arriver à avoir une meilleure lecture, une meilleure lisibilité des textes, tant en interne qu'en externe. Voilà comment cela se fait.

M. le Ministre d'Etat.- En clair, Monsieur GARDETTO, c'est vrai que la Direction des Affaires Législatives avec tout cela est « surbookée », votre Commission aussi est « surbookée », elle fait son travail mais je dis qu'elle est « surbookée » parce qu'il y a un travail législatif considérable à faire et que tout arrive en même temps.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Juste pour être concret. J'ai bien compris la démarche du Département et ensuite de la Direction. Concrètement cela veut dire qu'on devrait être saisi du texte sur le handicap à quel moment ?

M. le Ministre d'Etat.- *Grosso modo*, Monsieur CAMPANA a terminé son travail, si je puis dire ; le texte est transmis maintenant au Service des Affaires Législatives. On peut espérer que dans le semestre, la fin du premier semestre de l'année qui va commencer, on puisse déposer un texte.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Pour une relecture, on ne peut pas envisager le trimestre ?

M. le Ministre d'Etat.- Ecoutez, je préférerais que le Comité de pilotage se réunisse à nouveau, n'est-ce pas, Monsieur le Président, pour voir cela parce qu'ils ont tout à faire, ils ne peuvent pas tout faire en même temps. Il faut donc cerner les priorités, même eux, ils sont obligés de le faire. J'aimerais bien qu'ils soient trois de plus, mais pour l'instant, ils sont « surbookés », donc c'est clair, nous sommes obligés d'établir des priorités et je les défends en disant cela, parce qu'ils font ce qu'ils peuvent.

M. le Président.- Alors, quelques mots, Monsieur CELLARIO, et ensuite M. STEINER, avant de lever la Séance.

M. Claude CELLARIO.- Très rapidement, Monsieur le Président, merci.

Monsieur le Ministre, vous venez d'expliquer comment cela fonctionne et mon propos n'était absolument pas dirigé contre le Service des Affaires Législatives mais plutôt contre le fonctionnement de votre système puisque vous parlez d'effet d'entonnoir. Vous avez cinq Départements, ces cinq Départements préparent des projets de loi qu'ils envoient à un seul Service. On voit très bien que ce Service-là ne peut pas répondre, si le nombre de textes augmente continuellement. Donc, soit vous multipliez par dix ses effectifs pour qu'il puisse faire face, soit vous serez toujours confronté à ce genre de problème. Ou alors, il faut mettre en place une autre organisation où vous travaillerez en parallèle. Voilà, c'est cela que je voulais préciser. Nous, au Conseil National, nous n'avons peut-être pas les réponses à ce genre de situation, mais sur certains textes de loi, nous avons mis deux organisations en parallèle. Je ne dis pas que c'est facile, Monsieur le Ministre, mais vous venez d'avouer que c'est le système de l'entonnoir, donc vous n'arriverez pas à vous en sortir et il y aura toujours des retards.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Monsieur CELLARIO, ce n'est pas le système de l'entonnoir, c'est le système qu'il y a des Départements, qui ont des compétences précises et ministérielles dans des domaines qu'ils gèrent, nous avons parlé du handicap, on a parlé tout à l'heure des finances, on parle de l'environnement. Il est naturel que les compétences qui sont dans les Départements traitent ces textes en relation, dès le départ, bien sûr avec les Affaires Juridiques et qu'ensuite les Affaires Juridiques, qui ont une vocation d'unification de notre droit, puissent apporter leur touche. Mais vous le savez, vous avez oublié une étape, c'est que le Gouvernement fixe aux Affaires Juridiques les priorités et ces priorités, elles sont discutées aussi avec vous au sein du Comité de pilotage. Cela veut dire que le Service des Affaires Juridiques ne prend pas comme cela les textes et les classe les uns sur les autres. Il les traite en fonction des priorités politiques qui sont données. Je sais par exemple que le texte sur le handicap est un texte qui est classé dans une priorité haute. Cela veut dire qu'il n'y a pas un entonnoir qui, au bout de l'échelle, fait entrer des textes et des textes qui s'amassent. Il y a un examen cohérent et il y a un examen ensuite par les Services Juridiques, selon l'ordre qui est fixé par le Gouvernement.

M. le Président.- Monsieur STEINER et ensuite M. GARDETTO souhaitent à nouveau s'exprimer.

M. Christophe STEINER.- Ce sera très bref, Monsieur le Président, je crois que M. COLLE et le Gouvernement ont compris l'urgence du texte sur la copropriété et je pense qu'il faut absolument qu'avec le Conseil National, on puisse régler cette affaire dès le mois de janvier, en urgence.

M. le Président.- C'est bien noté. Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai bien compris les explications de Monsieur COLLE, le processus qui consiste à déterminer des priorités... mais cette façon de faire est dictée, justement, par l'insuffisance de ressources. Parce que décider des priorités, c'est gérer la pénurie en fait, et pour sortir de cette logique ou de cette spirale, il faudrait augmenter d'un bloc les effectifs ou, alors, missionner des intervenants extérieurs qui viennent donner un coup de main au Département des Affaires

Législatives. Sinon, nous serons toujours dans une logique de priorité et dans une logique de pénurie et on ne s'en sortira pas.

M. le Président.- Donc, ce soir, on nous annonce trois recrutements...

M. Jean-Charles GARDETTO.- ... Monsieur le Président, moi je m'abstiendrai sur ce chapitre pour marquer le coup quand même.

M. le Président.- ... Donc, trois recrutements et je ne pense pas que le Gouvernement soit hostile à la consultation d'experts extérieurs...

M. le Ministre d'Etat.- Mais non, bien sûr, mais on le fera en tant que de besoin.

M. le Président.- Je vais donc mettre aux voix ce chapitre 14 - Direction des Affaires Législatives.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Ce chapitre 14 est adopté.

*(Adopté ;
M. Jean-Charles GARDETTO s'abstient).*

La séance est levée, nous reprendrons nos travaux au chapitre « Département de l'Intérieur » demain soir, à 17 heures. Merci.

La séance est levée.

(La séance est levée à 00 heure 20).

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00